ASSURANCES FEU, VIE et ACCIDENTS

Assurez-vous contre les Incendies
Assurez-vous contre les Accidents
Protégez-vous et votre Famille
JOS. C. HEBERT, Notaire,
MONTMAGNY.

LE PEUPLE

ORGANE DU DISTRICT DE MONTMAGNY

ASSURANCE FEU, VIE et ACCIDENTS

JOS. C. HEBERT, Notaire,
MONTMAGNY.
Représentants des meilleures compagnies Anglaises et Canadiennes.
DEMANDEZ LES TAUX

VOL. 18.— No 12 RÉDIGÉ EN COLLABORATION QUEBEC, VENDREDI, 20 DECEMBRE 1912 La Compagnie du PEUPLE, Editeur-Propriétaire.

Maurice Rousseau

"LE PEUPLE"

La date qui se trouve sur l'adresse des abonnés est la date d'expiration de l'abonnement et sert de reçu. Ainsi : janvier 13 signifie que l'abonnement a été payé jusqu'en janvier 1913 et qu'on est en règle. Si un mois après l'envoi de l'abonnement la date n'est pas changée nos abonnés nous rendraient service en nous signalant cet oubli.

Prière de faire remise par bons de poste ou mandats d'argent, (de poste ou d'express) à l'ordre de " La Cie du Peuple " Montmagny.

Prière de toujours donner l'ancienne adresse quand on demande de changer l'adresse du journal.

Annonces officielles 1ère insertion, 10 cts la ligne.

Insertions subséquentes, 5 cts la ligne.

Annonces commerciales à long termes : tarif spécial.

Naissances, Mariages, Sépultures 25 cts.

Petites annonces A Vendre, A Louer, etc., pas plus de 10 lignes :

1ère insertion	$0.25c.
3 Insertions	0.50c.
5 Insertions	0.75c.

Est imprimé et publié à Québec, par la Compagnie du "Peuple" de Montmagny, le vendredi de chaque semaine

ABONNEMENT

CANADA	1 an	$1.00
	6 mois	0.50
ETATS-UNIS	1 an	$1.50
	6 mois	0.75

STRICTEMENT PAYABLE D'AVANCE

La contribution navale

Dès le début de la discussion au sujet d'une politique navale au Canada, nous avons déclaré que nous préférions de beaucoup une contribution en argent à l'établissement d'une marine de guerre. Avec une contribution, on connait l'étendue de nos obligations et, d'autre part, on ne sait jamais ce que coûtera une marine.

Le gouvernement Borden vient de soumettre à l'approbation de la Chambre le projet de mettre, une fois pour toutes, la somme de $35,000,000 à la disposition de l'Amirauté britannique pour la construction de trois "dreadnoughts." C'est pratiquement la politique que le premier ministre préconisait, lorsqu'il était chef de l'opposition.

La marine que M. Laurier voulait établir aurait coûté plus cher en capital, sans compter les frais d'entretien et d'équipement qui auraient été énormes chaque année.

Nous devons donc préférer la politique navale de M. Borden à celle de M. Laurier.

D'autant plus que le chef de l'opposition, dans un amendement, un peu décousu d'ailleurs, à la résolution ministérielle, aggrave en quelque sorte sa politique de 1910.

M. Laurier veut qu'en plus des $35,000,000, le Canada fournisse deux escadres qui stationneraient l'une dans l'Atlantique et l'autre dans le Pacifique, et surtout fournisse dès maintenant des marins à l'Empire pour ses vaisseaux de guerre.

Nous croyons que la contribution proposée par M. Borden est acceptable pour tous les esprits non prévenus. C'est une politique qui n'engage pas l'avenir.

Si le gouvernement vient à proposer l'établissement d'une politique navale permanente, il demandera avant d'agir, l'approbation de l'électorat. Rien ne se fera sans que le peuple soit consulté. Le premier ministre Borden l'avait déclaré avant d'arriver au pouvoir ; au cours de la discussion actuelle, il a affirmé son intention de suivre la ligne de conduite qu'il s'était tracé dans l'opposition.

On peut compter sur sa parole.

A propos des correspondants réguliers du "PEUPLE"

Nos correspondants locaux s'acquittent de leur mieux de la tâche parfois un peu ardue de nous transmettre les nouvelles intéressantes qui leur sont connues. Mais, d'un autre côté, il leur est impossible d'être au courant de tous les événements remarquables qui arrivent dans leur paroisse.

Nous serions donc reconnaissants à nos lecteurs, s'ils voulaient bien donner avis aux reporters du "Peuple" des faits pouvant être d'un intérêt général.

Ils nous rendraient ainsi un réel service, et éviteraient peut-être à certains de blâmer malicieusement les correspondants, parce que ceux-ci ont omis dans le rapport hebdomadaire, le compte-rendu d'une fête de famille, ou autre qu'ils ne connaissaient pas.

Nous sommes assurés que nos amis se feront un devoir de se rendre à notre demande, en nous faisant connaître les faits de nature à donner à notre journal un nouvel attrait.

Billets d'excursion

Pour le temps des fêtes de Noël

Durant les fêtes de Noël et du jour de l'An, l'Intercolonial et le chemin de fer de l'Ile du Prince-Edouard, vendront, comme les années passées, des billets d'excursion à prix réduits. Ces billets seront bons entre toutes les stations de ces chemins de fer et aussi à tous les endroits sur les lignes reliés à ces chemins de fer.

Ces billets seront bons à partir du 21 décembre jusqu'au 1er janvier, et la limite pour le retour sera jusqu'au 3 janvier.

Pour les stations au-delà de Montréal, il y aura des réductions spéciales, aux mêmes dates mentionnées et avec la même limite de temps pour le retour.

Il n'y a pas de doute que plusieurs profiteront de l'avantage de ces réductions pour aller visiter leurs parents e amis, durant les vacances de Noël, ainsi que ceux qui ont des parents éloignés. 21-20-27

Fermes de démonstration

Tous ceux qui ont suivi les travaux que le Dr James W. Robertson a consacrés à l'agriculture, savent la valeur qu'il attache à la démonstration dans l'enseignement agricole. Au cours de ses récents voyage en Europe, le Dr Robertson s'est convaincu davantage encore de l'influence bienfaisante sur la communauté, des fermes bien exploitées. Le Comité des terres de la Commission de conservation dont il est président a inauguré dans tout le Canada, un système de fermes de démonstration pour faire voir sur place aux cultivateurs, les grands avantages des modes de culture appropriés.

Cette innovation a été amenée à la suite d'une enquête commencée par la Commission il y a deux ans ; cette enquête a porté sur 100 exploitations moyennes dans chaque province et a démontré à l'évidence que les cultivateurs ne retiraient pas de leurs fermes les rendements qu'ils devraient avoir. Les fermes de démonstration, situées dans chaque province du Canada, n'appartiennent pas à la Commission. Elles sont, tout simplement, des fermes ordinaires dont le propriétaire consent à se conformer aux avis qui lui sont donnés par les experts délégués de la Commission et de faire de son exploitation un centre de démonstration où les cultivateurs du voisinage puissent se réunir et recevoir une instruction pratique. On espère, par ce moyen, arriver à faire comprendre aux cultivateurs qu'ils peuvent augmenter le rendement de leurs récoltes avec les moyens dont ils disposent.

Au cours de la dernière session du parlement le Dr Robertson a exposé le sujet au comité d'agriculture et colonisation de la Chambre des Communes. Dans son discours il a signalé les dispositions que l'on prend actuellement pour faire visiter, deux ou trois fois l'an, les fermes de démonstration par les meilleurs experts agricoles du Dominion : les visites auront pour objet d'enquêter, de conseiller, de faire des plans, suivant les desiderata et les moyens du cultivateur lui-même. Le but de ces travaux est d'améliorer les modes de culture, accroître les profits et assurer au cultivateur une existence plus confortable. Le discours du Dr Robertson a été tiré à un grand nombre d'exemplaires qui seront envoyés gratuitement sur demande au bureau de publications du Ministère de l'Agriculture, à Ottawa.

A la Législature

Tribune des journalistes, 17 Déc. 1912.

L'opposition a fait une lutte acharnée au bill de l'hon. M. Mackenzie pour amender la loi concernant les " véhicules-moteurs," autrement dit les automobiles. Les trois quarts de la séance ont été remplis d'une discussion animée, au cours de laquelle le président de la Chambre fit appeler trois fois les membres pour voter. Tous les amendements de l'opposition furent battus les uns après les autres, mais, à mesure que la discussion avançait, il devenait évident que le gouvernement faiblissait sous les coups. Finalement M. Mackenzie retira sa loi, heureux d'envoyer au feu son collègue des travaux publics avec son projet de loi pour prévenir les incendies.

Au cours de cette discussion pendant que M. LaVergne attaquait une phrase du statut où l'on relève le mot " ou " plus de vingt fois mais pas un seul point ou point-et-virgule à part du point final, M. Francoeur se leva et lut au député de Montmagny la question que " l'Evénement " lui posait hier soir :

" M. Armand LaVergne, qui s'est tant pressé de déclarer que la politique navale de Sir Wilfrid Laurier valait mieux que celle de l'hon. M. Borden, a-t-il pris connaissance de l'opinion de M. Bourassa sur ce point ? A quand sa prochaine interview sur ce sujet d'actualité ? "

M. LaVergne répondit immédiatement que ces points d'interrogation n'avaient aucun rapport à la présente discussion, mais qu'il n'avait aucune objection à déclarer que son opinion n'avait pas changé sur la valeur relative des deux projets de MM. Laurier et Borden.

" Je ne suis pas comme le député de Lotbinière," ajouta-t-il, " et je n'attends pas l'ordre de mon chef pour me permettre une opinion ! "

M. le docteur Grégoire, député de Frontenac, créa une petite sensation quelques instants plus tard en votant avec l'opposition sur la motion de M. Labissonnière. Mais la sensation s'éteignit respectueusement devant la grimace expressive du premier ministre.

Ce bill amendant la loi qui règle l'usage des véhicules-moteurs en cette province avait évidemment pour seul but de permettre à nos sportsmen d'aller à une vitesse maximum de 15 milles à l'heure au lieu de 9 dans nos cités et villes.

Le premier article de ce bill, décrétant que celui qui fait l'acquisition d'une auto après le premier jour de septembre n'est tenu de payer que la moitié de la taxe pour l'année courante, fut adopté sans trop de mal.

Voici la troisième clause du bill qui souleva le plus d'objection :

1. Le propriétaire d'un véhicule-moteur doit être tenu responsable de toute contravention à la présente section, ou à tout règlement édicté en vertu d'icelle par le lieutenant-gouverneur en conseil.

2. Quand un véhicule-moteur cause une perte ou un dommage à quelque personne dans un chemin public, le fardeau de la preuve que cette perte ou ce dommage n'est pas dû à la négligence ou à la conduite répréhensible du propriétaire ou du conducteur de ce véhicule-moteur, incombe au propriétaire ou au conducteur.

3. Si celui qui emploie une personne pour conduire un véhicule-moteur moyennant louage, paiement ou gain, se trouve présent dans le véhicule-moteur, au moment où une infraction est commise à la présente section ou à tous règlements faits en vertu d'icelle, cet employeur, de même que le conducteur, est sujet à condamnation pour cette offense, et le tribunal peut à sa discrétion imposer la pénalité à l'un ou à l'autre, ou aux deux à la fois, suivant les circonstances dans chaque cas."

M. Labissonnière proposa alors son amendement pour remplacer le deuxième paragraphe de cette clause par une autre édictant que le propriétaire d'une auto serait tenu responsable de tout accident qui résulterait du passage de sa machine sur une voie publique. L'amendement fut rejeté par 16 à 48 voix.

La discussion continua sous une autre clause exemptant de toute poursuite et de toute pénalité les officiers autorisés du gouvernement pour avoir excédé la limite de vitesse dans l'exécution de leur devoir."

L'opposition s'objecta à cette clause parce qu'elle était inutile d'abord, puis injuste. Inutile elle est, parce que c'est par l'entremise du procureur-général que toutes poursuites de ce genre peuvent s'intenter, et que, partant, il n'est pas besoin d'une loi spéciale pour empêcher les pénalités d'atteindre les employés du dit procureur ; injuste elle est, parce qu'elle ne prévoit pas qu'un officier du gouvernement peut lui-même agir par malice ou par fraude.

Mais le gouvernement ne voulut pas céder sur ce point. L'instant d'après cependant, le ministre du trésor, succombant sous les arguments de ses amis de la gauche, fut obligé de retirer la mesure.

Paris, 17—L'explorateur norvégien Amundsen, qui avait été reçu hier à son arrivée, par le ministre de Norvège et le prince Roland Bonaparte, pour la Société de géographie, a assisté à un banquet auquel se trouvait la colonie norvégienne à Paris. Le prince Roland Bonaparte lui a fait princièrement les honneurs de Paris.

Aujourd'hui, M. Amundsen a été reçu à l'Elysée par le président Fallières, qui lui a remis la plaque de grand officier de la Légion d'honneur.

Le ministre de Norvège à Paris a donné un déjeuner en son honneur, auquel assistaient le prince Albert de Monaco, MM. Dubost, Poincaré Guisthau, les ministres de Suède et de Danemark, MM. Galli, Delanney, Lépine.

Halifax, N. E., 18. (Spéciale). —Des arrangements viennent d'être pris avec les propriétaires du "Gladstone", qui est actuellement dans la cale-sèche d'Halifax, pour que le vaisseau donne sa place au "Royal George" du Canadien Nord. Les propriétaires du "Gladstone" recevront $1,000 par jour pour le temps qu'il sera en dehors de la cale-sèche.

LA BANQUE DE QUEBEC

FONDÉE EN 1818 INCORPORÉE EN 1822

BUREAU CHEF, QUEBEC

La deuxième banque du pays par ordre d'âge.

Capital autorisé .	$5,000,000.00
Capital payé . . .	2,500,000.00
Fonds de réserve .	1,250,000.00

UNE BONNE IDEE

C'est une bonne idée d'avoir de l'argent où vous pouvez vous le procurer, si vous en avez besoin.
Un Compte d'Epargne à

LA BANQUE DE QUEBEC

peut être retiré en tout temps quand on en a besoin. L'intérêt est calculé sur la balance journalière et payée de la date du dépôt au plus haut taux courant, le 30 juin et le 31 décembre.

Les affaires transigées par la malle le sont avec soin et exactitude.

Nous sollicitons votre patronage et vos dépôts.

SUCCURSALE MONTMAGNY.

J. H. BENDER. Gérant.

MAURICE ROUSSEAU
L.L.L.
AVOCAT
MONTMAGNY, P. Q.

A. J. BENDER, C. R.
AVOCAT
MONTMAGNY

L. D. E. ROUSSEAU
L.L.B.
NOTAIRE
RUE DE LA STATION. MONTMAGNY.

JOS. C. HEBERT
NOTAIRE
Commissaire de la Cour Supérieure
Agent d'Assurance sur la Vie et contre le Feu.
—PRETS D'ARGENT—
Rue du Depot, Montmagny.

Geo. W. PION, L.L.B.
— NOTAIRE —
MONTMAGNY, - P.Q.
Commissaire de la Cour Supérieure. Agent d'assurance contre le feu. Prêts d'argent en aucun temps. Règlements de successions, etc.

Docteur Jos. L. Gagnon
MEDECIN-CHIRURGIEN
Bloc Bernatchez, Rue St-Jean-Baptiste
MONTMAGNY

DR. PH. RICHARD
Medecin et Chirurgien
Ex-interne de la Maternité à Québec
Rue St-Jean-Baptiste, Montmagny
Tel. Bell et Relechasse, 31

D. E. BOLDUC M. D.
Bureau de Consultations Médicales :
SPECIALITE : Maladie de la bouche des gencives et des dents.
Extraction des Dents sans douleur
Heures de Bureau : De 9 heures a. m. à 5 heures p. m. Bureau chez M. Théophile Beaumont, en face de l'Hôtel Central, rue de la Station, Montmagny.

JOS. ELZ. GUIMOND
AGENT D'ASSURANCES
Feu, Vie, Maladies et Accidents, Plate-Glass, Animaux, Automobiles, Garanties.
AGENT DU JOURNAL
" LE PEUPLE DE MONTMAGNY "
— ET DES —
Prévoyants du Canada, Cap St-Ignace
TELEPHONE NATIONAL

NOEL! NOEL!

ATTRACTIONS -- BON MARCHE -- MARCHANDISES DE QUALITE

CHEZ ART. N. NORMAND

-EPICIER-

RUE DE LA STATION - - - MONTMAGNY

Oranges— Dans tous les prix et de tous les goûts.
Pommes— King, Greening, Phoenix, Spys, de **10 à 20 cts** la douzaine.
Raisin— Malaga à 15 cts. la livre et aussi Raisin en grappe sur la table.
Bonbons— Une infinité de sortes depuis 7 cts la livre en montant.
Bonbonnières— De toute sorte et de tous les prix, depuis . . . . . **5c à $2.00**
Chocolats— Apricot, fraise, Banane, Framboise, citron, orange, de tout prix depuis . . . . . **13 cts à 40 cts**
Autres cadeaux de Noël—paquets de fantaisie de toutes sortes.
Bas de Noël— Un assortiment des mieux choisis, venant de la célèbre maison "Perrin" depuis . . **5c à $1.00**
Cigares— Le plus bel assortiment dans Montmagny en boîtes de fantaisie pour cadeaux de toutes sortes en boîte de 10 à 50.
Pipes—Ecume de mer et en bois, pour tous les goûts et pour toutes les bourses, elles valent la peine d'être examinées.
Biscuits— Depuis 6 cts. à 25 cts la livre. J'en ai fait un achat spécial que je vendrai à grande réduction.
Ketchup— Heinz, Snider et Canadien, les meilleures marques aux meilleurs prix.
Marinades— En bouteilles et à la mesure, Heinz et Davis et autres marques, de première qualité, empaquetage très attrayant.
Olives— En bouteille, paquetage attrayant.
Marchandise en conserve.—Il y aura une réduction spéciale sur toute la ligne. Pour le temps des Fêtes seulement.
Noix, Avelines, Amendes Piquées, Peanuts, Prix populaires.

— AUSSI —

Beurre, Fromage, Vinaigre, Sirop, Melasses, Thés et Cafés à la livre et en paquets.

CONCOURS

Afin de donner à ma nombreuse clientèle une marque de considération et d'estime, il y aura un concours du 20 Décembre au 1er Janvier 1913. Toutes les personnes qui voudront bien faire leurs achats des fêtes à mon magasin, auront droit au concours en emportant le coupon qui se trouve au bas de cette annonce. Les prix seront les suivants :

1er Prix—50 livres de sucre granulé.
2e Prix—1 Caisse blé-d'Inde en conserve.
3e Prix—1 Doz. Tomates en conserve.
4e Prix—1 Pipe Calabash.
5e Prix—1 Belle Bonbonnière.
6e Prix—1 Boîte 25 Cigares.
7e Prix—1 Boîte Baby Own, Savon de Toilette.
8e Prix—1 Sac à tabac.
9e Prix—1 Bouteille Eau Florida.
10e Prix—1 Bas de Noël.

Remarquez que ce concours ne coûte rien du tout et toutes les personnes qui y auront pris part et qui n'auront rien gagné auront droit à un magnifique calendrier.

Je profite de l'occasion pour remercier mes nombreux clients pour leur encouragement pour l'année qui vient de s'écouler et je puis leur assurer que je suis en position de les servir mieux que par le passé, mon stock étant très considérable et de qualité supérieure.

Donc, en foule à mon magasin, si vous voulez profiter des attractions sans nombre que je vous offre.

COUPON

Découpez et apportez ce coupon, en venant faire vos achats des Fêtes à mon magasin du 20 Décembre au 1er Janvier 1913 et vous aurez droit au concours.

Réponse . . . . . .
Nom . . . . . .

A. N. NORMAND.

ART. N. NORMAND
EPICIER
RUE DE LA STATION
MONTMAGNY, P. Q.

BARDEAUX
Piquets et Poteaux de Cèdre
EPINETTE CARREE
De toutes dimensions
BOIS PREPARE ET SECHE
CHARBON, CIMENT, CHAUX
EN GROS ET DETAIL
Elz. Boulanger & Fils
Marchand de Bois
Montmagny



CHAQUE FEMME est intéressée et devrait connaître MARVEL Whirling Spray, la nouvelle syringue à injection. La meilleure. Des plus commode. Nettoie instantanément. Demandez-la à votre pharmacien. S'il ne peut vous fournir la Marvel, n'acceptez aucune autre mais envoyez un timbre pour recevoir brochure illustrée sous enveloppe, qui donne tous détails et renseignements intéressant les dames. WINDSOR SUPPLY CO., agents généraux pour le Canada, Windsor, Ont.

Œufs et Volailles

Basse-Cour. Manuel Pratique sur l'élevage des animaux de basse-cour, poules, canards, oies, dindons et pigeons. Nouvelle édition ornée de nombreuses gravures. Prix 15 centins par la malle. O. Rolland, boîte 2363, Montréal. 19 juil.—6m.



Valeurs Extra En Habillements Elégants Pour Hommes

LES habillements GARANTIS Paquet se vendent de l'Atlantique au Pacifique. Nous avons des pratiques depuis Halifax à Vancouver qui portent et recommandent nos complets et pardessus. Si vous n'avez jamais fait l'essai des habillements GARANTIS Paquet, commencez maintenant— AUJOURD'HUI-MEME. Nous vous enverrons des échantillons de tissus sur demande. Ecrivez-nous IMMEDIATEMENT.

Complets en Serge
$10.00 à $25.00
Complets pour hommes, en Serge anglaise croisée, tout laine noire ou bleue-marine, dans toutes les grandeurs depuis 36 jusqu'à 44. Prix suivant la qualité, **$10.00, $11.50, $13.00, $16.00, $18.00 et $25.00.**

Complets en Etoffe
Spécial, $13.00
Complets fashionables, pour hommes, en étoffe fantaisie tout laine, grise ou brune, dessin de carreaux élégants, grandeurs 36 à 44, qualité très spéciale, ligne spéciale Paquet, pour. . **$13.00**

Complets en Etoffe
Spécial, $13.00
Superbes Complets, pour hommes, en étoffe croisée de bonne qualité, tout laine, grise unie, très de service et fashionable, grandeurs 36 à 44. Notre prix spécial **$13.00**

Complets en Etoffe
Spécial, $10.00
Voici une ligne très spéciale ; elle représente une valeur extraordinaire. étoffe grise fantaisie, tout laine, dans toutes les grandeurs depuis 36 jusqu'à 44. Notre prix spécial, seulement **$10.**

Pardessus pour Hommes
Spécial $8.00 à $11.50
Pardessus de printemps, pour hommes, en Vécuna Anglais, tout laine et de bonne qualité, revers unis, dans toutes les grandeurs depuis 36 à 44. Prix $8.00 à $11.50. Revers en soie, **$1.50 extra.**

Imperméables pour Hommes
Spécial, $10.00
Elégants imperméables pour hommes, en Paramata anglais, drab, avec col auto, qualité extra dans toutes les grandeurs depuis 36 jusqu'à 44. Notre prix spécial, seulement **$10.00**

Echantillons GRATUITS sur DEMANDE

NOUS nous ferons un plaisir de vous adresser sur demande des échantillons des tissus mentionnés ci-dessus. Ces tissus sont de qualité extra, et nous garantissons qu'ils vous donneront pleine et entière satisfaction. La coupe et la façon de nos complets sont absolument garanties. Si vous n'êtes pas content de votre habillement lorsque vous le recevrez, retournez-nous le de suite à nos frais et nous vous rembourserons immédiatement. Ecrivez aujourd'hui pour avoir des échantillons.

LA COMPAGNIE PAQUET LIMITEE
QUEBEC. - CANADA.

Cette Annonce Est Garantie

TOUTES nos annonces sont garanties pour être absolument véridiques. Nous avons déposé dans la Banque de Québec, succursale de St-Roch la somme de mille piastres qui sera remise à une institution de charité de cette ville, si on peut prouver que notre annonce est sciemment exagérée ou faite pour tromper Vous pouvez avoir une confiance absolue dans tout ce que nous affirmons et croire que nous n'avons pas d'autre but que de chercher à mériter votre confiance et à la conserver.

Nouvelles du District

SAINT-ROCH DES AULNAIES

M. Edouard Bélanger, de L'Islet, était le 8 du courant, en visite chez ses parents.

—MM. J. Gamache et J. Gagné sont de retour des chantiers.

—M. Edgar Francoeur est revenu, ces jours derniers, d'un voyage à S.-Pamphile.

—M. A. Gagné, de Sherbrooke, nous arrivera bientôt avec sa famille, pour résider parmi nous.

—M. et Mme E. Dufour nous ont quittés pour aller demeurer à Ste-Louise.

—M. et Mme D. Pelletier sont partis en promenade à Ste-Perpétue, chez des parents et amis.

Toursville

DECES.—Le 12 du courant ont eu lieu les funérailles de M. Magloire Caron, décédé à l'âge avancé de 80 ans.

Un grand nombre de parents et d'amis assistaient au service funèbre.

Les porteurs étaient : MM. V. Parent, H. Fournier, F. Pelletier, E. Pelletier, O. Pelletier, A. Fournier.

M. Jos. Chouinard portait la croix, et M. A. Pelletin conduisait le corbillard.

A la famille en deuil nous offrons nos vives sympathies.

Sainte-Hélène

Le 11 du courant, M. l'inspecteur Dubeau est venu faire l'examen de la maison d'école du village.

Nos sympathies à M. et Mme Baptiste Bossé, qui ont eu la douleur de perdre leur petite fille âgée de quatre ans.

La petite vérole sévit dans notre paroisse. Cette épidémie est cause que la classe du village a fermé ses portes pour ne les rouvrir qu'après les "Rois." Nos institutrices profiterent de ce congé inattendu pour se reposer.

—M. A. Soucy était, dimanche, en visite chez son gendre, M. T. Pelletier.

Le chef-lieu du comté de Kamouraska

La demande que les contribuables de S.-Pascal et les maires de quelques autres paroisses du comté de Kamouraska, ont présentée au Conseil de ce comté a été étudiée le 11, à une réunion des membres de ce Conseil, tenue à S.-Louis ; et cette requête a été accordée par un vote de 8 contre 6.

On alléguait en faveur de ce changement que S.-Louis de Kamouraska, jadis la paroisse la plus considérable du comté, n'a plus aujourd'hui l'importance qu'elle avait alors, et de plus que S.-Pascal étant situé plus au centre du comté, est d'accès plus facile que S.-Louis, pour les citoyens des autres paroisses.

Une proclamation du gouvernement ratifiera cette décision, et le transport du chef-lieu de S.-Louis à S.-Pascal sera chose accomplie.

Saint-Marcel

DECES.—Mardi, le 10 du courant, ont eu lieu les funérailles de Madame Joseph Corriveau, décédée après trois jours seulement de maladie. Elle était âgée de 74 ans et 11 mois. C'était une fervente chrétienne.

Nos sympathies à la famille.

—Mlle Léonie Labrecque, institutrice de Lorette, a passé la semaine dernière chez sa soeur, Mlle Maria, laquelle enseigne dans notre paroisse.

—M. D. Roy est parti à Québec, jeudi dernier, pour affaires personnelles.

DECES.—M. Modeste Bourassa est décédé le 14 du courant, à S.-Gabriel, après une maladie soufferte avec une grande résignation. Son service et sa sépulture ont eu lieu mardi, à S.-Gabriel, au milieu d'un grand nombre de parents et d'amis. Le défunt qui demeurait autrefois dans notre paroisse, laisse pour déplorer sa perte une épouse très affligée.

Nos sincères condoléances à la famille en deuil.

Saint-Damien

Nous souhaitons à M. A. Mareeau, grièvement malade, un prompt rétablissement.

—M. Alph. Morency est revenu des chantiers.

—M. Jos. Lacroix, de Linwood, Mass., est venu rendre visite à ses vieux parents. Il ne retournera dans sa famille qu'après les fêtes.

Pintendre

DU NOUVEAU.—On parle beaucoup de la construction prochaine d'une grande chaussée sur la rivière Etchemin.

Des transactions importantes opérées dernièrement par la compagnie Atkinson, nous portent à croire que cette rumeur n'est pas sans fondement.

NOUVELLE FAMILLE.—M. Philimon Demers, de Charny, est arrivé avec sa famille à Carrier Station, où il demeurera à l'avenir.

Saint-Eleuthère

Mardi, le 10 du courant, est décédée Mme Charles Cyr, âgée de 83 ans. Son service et sa sépulture ont eu lieu le 13 au milieu d'un grand nombre de parents et d'amis. A la famille éprouvée le "Peuple" offre ses meilleures sympathies.

—M. O. Garant, agent d'assurance, était de passage ici la semaine dernière.

—Mme Oscar Gauthier est en visite chez sa soeur, Madame Napoléon Rousseau.

—Mme Hypollite Roberge est en visite chez son frère M. J. H. Ducharme.

SAINTE-HENEDINE

A L'EGLISE.—Les autels latéraux sont maintenant installés dans notre église. Ce sont de véritables chefs-d'oeuvre d'art; aussi contribuent-ils à faire de la maison de Dieu un édifice d'une grande magnificence.

DE PASSAGE.—Madame Cyprien Gagné, de S.-Georges, était en visite, dimanche, chez des parents.

ASSEMBLEE.—Dimanche, à l'issue de la grand'messe, M. l'abbé Lafrèche a réuni les paroissiens afin d'aviser aux moyens à prendre pour faire à notre dévoué pasteur, M. l'abbé Fiset, une splendide réception lors de son retour d'Europe.

CONDOLEANCES

A la session du Conseil de Dorchester, tenue le onze de décembre 1912, à Ste-Hénédine, chef-lieu du comté, la résolution suivante a été passée à l'occasion de la mort de M. Joseph Bégin, ex-maire de Ste-Germaine et pendant plusieurs années Préfet du Comté, et de M. Johnny alias Jean Genest, ex-maire de S.-Isidore.

En présence de la perte douloureuse que nous venons de subir dans les personnes de nos amis, M. Joseph Bégin, ex-maire de Ste-Germaine et ex-préfet de ce comté, et de M. Johnny alias Jean Genest, ex-maire de S.-Isidore, et de la perte encore plus cruelle qui frappe leurs familles et leurs proches, il est proposé par M. Joseph Duclos, maire de S.-Bernard, secondé par M. J. D. Cadrin, maire de S.-Anselme :

Que c'est rendre un juste tribut à la mémoire de ces deux messieurs, d'exprimer tous nos regrets de leur décès et tout le deuil que nous ressentons du départ de ces deux citoyens dignes de notre respect et de notre estime et qui n'ont jamais cessé de nous donner des preuves de leur esprit de justice et de sagesse dans l'administration des affaires municipales de ce comté.

Que nous offrons à leurs familles respectives nos plus sincères condoléances et nos vives sympathies.

Que copies des présentes soient transmises aux familles et aux journaux. Que ce Conseil s'ajourne "sine die" en signe de deuil.

Adopté unanimement.

(Signé)

C. E. DUSSAULT,
Préfet du comté de Dorchester.

H. THEOP. PAGEOT,
S.-trés. du comté de Dorchester.

H. THEOP. PAGEOT, sec.-trés.,
C. C. D.

Ottawa, 18. (Spéciale.) — M. Laurence Fortescue, assistant contrôleur de la police à cheval, sera promu contrôleur à la place du Colonel Fred White mis à sa retraite au commencement de janvier.

Saint-Eugène

Jeudi dernier, le triduum de Tempérance, prêché par M. l'abbé Sauvageau, s'est terminé par la rénovation des promesses faites l'hiver dernier par les membres de la Société des Croix. Un bon nombre de nouveaux associés se sont unis aux anciens.

Espérons que les excellents fruits de la retraite, pendant laquelle l'éloquent prédicateur s'est appliqué à nous faire bien comprendre les désastreux effets de l'alcool et les bienfaits de la tempérance, demeureront dans les coeurs de tous les paroissiens.

Saint-Pierre

Le 12 du courant, l'épouse de M. Fortunat Proulx, une fille, baptisée sous les noms de Marie-Rose-Gracia-Lucie.

Parrain, M. M. Proulx, frère de l'enfant, marraine, Mlle Gracia Proulx, cousine de l'enfant.

Le 15, l'épouse de M. A. Rousseau, une fille.

Parrain et marraine, M. et Mme David Rousseau, de Montmagny, oncle et tante de l'enfant.

SAINT-PAUL EST

VISITEURS.—M. Joseph Poirier, agent du "Peuple," était de passage ici, samedi.

—Etaient en visite, dimanche, chez M. Adelard Boulet, marchand, M. Philippe Nicole et ses soeurs, Mlles Joséphine et Antoinette, de Montmagny, M. et Mme Prudent Picard et leur fils, M. Amédée Picard, de S.-Pierre.

—M. Ernest Gamache, de Big River, est en visite pour quelques mois dans sa famille.

—M. Louis Lavergne et sa jeune fille Mlle Emma, de S.-Pierre, étaient à S.-Paul, dimanche, chez des parents.

—M. et Mme Alphonse Gagné, de Ste-Euphémie, sont en visite chez M. Adam Gourgue.

—M. Emile Langlois et Mlle Alma Blais, de Ste-Appolline, étaient, dimanche, les hôtes de M. G. Blais.

—MM. Aurélien Ratté et Ferdinand Proulx sont partis à Ste-Appolline, dimanche.

—M. Ed. Després est revenu d'un voyage d'affaires à Québec et Montmagny.

—Mme A. Caron est revenue enchantée d'une promenade aux Etats

—M. Adélard Proulx est parti à Notre-Dame-du-Rosaire, pour affaires.

—M. et Madame Wilfrid Langlois, ainsi que leur fillette Yvonne, sont allés passer quelques jours à Québec chez leurs parents.

—M. Alphonder Gagnon s'est rendu à Notre-Dame-du-Rosaire, mardi dernier.

—Mlle Duchesneau, d'Armagh, depuis quelque temps chez M. A. Lavergne, nous a quittés le 9 du courant pour retourner dans sa famille.

—M. Narcisse Boulet et son fils, M. Ovide sont allés à Notre-Dame-du-Rosaire le 12 décembre, pour affaires.

—M. Réal Royer, employé de M. Tanguay, était en visite chez M. Albert Boulet, jeudi dernier.

—MM. Charlemagne Côté, Ferdinand Blais et Charles Côté, de l'Ecole d'Agriculture de Ste-Anne de la Pocatière, sont arrivés le 19 du courant pour les vacances de Noël et du jour de l'An.

Bienvenue à tous !

—M. l'abbé Guimont, curé de Ste-Appolline, MM. Leclerc, de Notre-Dame-du-Rosaire, et Moreau, de S.-Philémon, sont venus, lundi, rendre visite à M. le curé.

—M. et Mme Jos. Proulx sont de retour d'une promenade à Notre-Dame-du-Rosaire.

Saint-Raphael

Le 11 du courant un grand nombre de parents et d'amis de M. Jos. Roy venaient assister aux funérailles de sa fille bien-aimée, Mlle Angéline, frappée de mort par un automobile, à Chicopee, Mass.

La jeune fille était Enfant de Marie. Cinq de ses compagnes portaient les rubans du cercueil.

A l'orgue, le choeur de la Société chanta de beaux cantiques.

A la famille en deuil, nous offrons nos vives sympathies.

—MM. les abbés Belleau, de Lambton, et G. Mercier, de Ste-Sabine, étaient, ces jours derniers, en visite chez M. le Dr Belleau.

—Nos félicitations à M. Henri Brubault, qui vient d'être nommé comptable à la banque de S.-Malachie.

La semaine dernière, M. Donat Coulombe agent du journal "Le Peuple" était de passage dans notre paroisse.

—M. Jos. Guillot, commis-voyageur de Québec, était de passage ici le 16. Il a installé une vitrine d'échantillons de chapellerie.

Saint-Gervais

TRANSACTION.—M. Antoine Godbout, fils de Antoine, a vendu sa ferme avec accessoires, à M. Cyrille Labrecque, son cousin.

BAPTEMES. — Madame Thomas Breton, une fille.

Parrain et marraine, M. et Mme Joseph Brochu, de S.-Lazare, grands-parents de l'enfant.

—Madame Michel Labbé, une fille.

Parrain et marraine, M. et Mme Jean Labbé.

—Madame Drouin et sa soeur Mlle Wilhelmine, sont de retour d'une promenade de quelques semaines à Québec.

—Le 8 du courant a eu lieu la bénédiction du drapeau du Sacré-Coeur.

Le même jour avait lieu la clôture d'une retraite des jeunes filles, prêchée par un missionnaire du Sacré-Coeur. Le Révérend Père a donné le sermon à la messe solennelle. Dans l'après-midi a eu lieu une réception d'Enfants de Marie, suivie d'une instruction par le même prédicateur.

LA CAISSE POPULAIRE
De S.-Gervais de Bellechasse

Rapport pour 1912 :

Taxe	$ 38.50
Capital Social	1,912.55
Epargne	57,321.89
Bénéfices	1,238.67
Total	$101,444.87
Emploi :	
Frais	$ 134.47
Prêts	17,591.54
Ret. sur Capital Social	160.35
Remise sur Ep.	78,977.22
Caisse et Banque	4,581.29
Total	$101,444.87

Au téléphone.

—Qu'est-ce que vous dites ? Vous êtes un misérable, une fripouille, une canaille.

—Quoi ?

—N'interrompez pas, mademoiselle, nous n'avons pas terminé la conversation !

LES ACHETEURS DE NOEL

-:- -:- Sont priés de se rappeler qu'il y a -:- -:-

Un Moment et Un Endroit Pour Chaque Chose

Voici le moment d'acheter, et le magasin de SIMAK FRERES, est l'endroit où l'on peut se procurer tous ce qu'il y a de mieux approprie pour le temps de . . . .

NOEL et du JOUR de L'AN

Nous invitons cordialement le public à entrer voir notre magasin.
Il est connu pour la qualité et la valeur de ses marchandises.

GRAND ASSORTIMENT

Capots de poil, mouton de Bulgarie, valant $35.00 pour **$19.50**

Capots en imitation de castor, valant $30.00 pour **$18.00**

Capots avec collet militaire dernière mode, valant $14.00 pour **$8.50**

Capots en drap noir, valant $9.00 pour **$3.50**

Capots en drap noir, collet en creamer, valant $20.00 pour **$14.00**

Capots en drap noir, collet en Marmotte, valant $18.00 pour **$12.00**

Blouses pour dames, en drap noir et en étoffe reversible, à la dernière mode, seront vendues à des prix très réduits.

Habits pour hommes et garçons, en drap bleu-marin et noir et toute autre couleur, seront vendues à de très bas prix.

Grand assortiment de vestes de laine pour femmes et enfants, seront aussi vendues à une rès grande réduction.

Sweaters pour hommes et garçons à prix réduits.

Grand assortiment de tours de cou valant $4.50 et $5.00 pour **$2.50**

Tours de cou et manchons blancs pour enfant, valant $3.00 pour **$1.50**

Casques de Creamer, valant $12.00et $13.00 pour **$8.00**

Grosses claques en Rubber, hautes en cuir, valant $3.00 pour **$2.50**

Nous avons aussi un grand assortiment de corps de laine pour hommes, femmes et enfants, qui seront vendus à des prix très réduits.

Nous avons aussi un grand assortiment de chapeaux en feutre, de toutes couleurs, valant $2.50 pour **$1.25**

Chapeaux en feutre, à la dernière mode, valant $2.00 pour **$1.25**

Calottes en pluche, valant $1.75 pour **$1.25**

Nous avons aussi d'autres calottes qui seront vendues à des prix très réduits.

Nous avons un grand assortiment de chaussures en feutre, pour homme, femme et enfant, qui seront vendues à grande réduction.

Grand assortiment de pantoufles en feutre et d'autres chaussures très belles, qui seront aussi vendues à de très bas prix.

Set de pelleterie en marmotte, valant $25.00 pour **$15.00**

Costumes pour dames, de toutes les couleurs, à la dernière mode, valant $12.00 pour **$6.50**

Collets en Creamer, très beaux, valant $16. pour **$12.50**

Collets en imitation de cheamer, valant $2.50 pour **$1.75**

Collets en Marmotte, valant $8.00 pour **$5.50**

Venez faire votre choix dès à present, et vous aurez l'avantage d'un meilleur choix. Une visite vous sera profitable. Vous êtes cordialement invités.

Simak Frères, RUE DU DEPOT, Montmagny, P. Q.

A STAMBOUL

POURQUOI LES BULGARES ONT ECHAUE DEVANT TCHATALJA

Le correspondant du "Temps" à Constantinople, M. Jean Rodes, dans sa dernière lettre, donne ses impressions sur l'attaque brusquée de l'armée bulgare à Tchatalja.

S'il est exagérée, dit-il, d'y voir une victoire turque, elle a été incontestablement jusqu'ici, pour les Bulgares, un échec. Ceux-ci, trompés par l'ivresse de leurs premiers succès, ont dès le premier jour attaqué trop prématurément les lignes de Tchatalja. S'attendant sans doute à voir les Turcs céder aussi facilement qu'à Kirk-Kilissé et à Lule-Bourgas, ils ont lancé leur infanterie sans avoir suffisamment préparé cette avance par le canon. Et ils ont eu la désagréable surprise de voir que les troupes, qui auparavant fuyaient devant eux, tenaient bon cette fois. L'action a eu lieu surtout aux deux ailes, et d'un côté comme de l'autre, les Turcs ont parfaitement résisté. S'ils n'ont peut-être pas refoulé l'ennemi aussi loin qu'ils le prétendent, il est dans tous les cas incontestable qu'ils n'ont pas perdu un pouce de terrain. Je vous ai déjà raconté comment je les avais retrouvés, en face de Papas-Bourgas, où le combat était particulièrement ardent.. exactement au même point où je les avais vus auparavant.

Le résultat ainsi obtenu confirme en partie ce que l'on avait toujours dit du soldat turc: mauvais en rase campagne, mais combattant tenace dès qu'il se sent l'appui d'une fortification. S'il est une rase campagne, c'est bien celle de Lule-Bourgas, aux longues lignes nues avec d'immenses plans inclinés sur lesquels les Bulgares pouvaient très rapidement assurer leur tir. Ici, au contraire, les Turcs occupent un terrain extrêmement accidenté, fait d'un enchevêtrement de collines et de ravins où l'ennemi ne peut voir clair. Par contre, ce dernier se trouve dans des pentes hautes et unies sur lesquelles, dès qu'elles sortent de leurs tranchées, ses troupes s'étalent ainsi que sur un tableau noir. C'est pourquoi la canonade des Bulgares était, lundi, décousue, tâtonnante et incertaine, au lieu que celle des Turcs, toutes les fois que se montra une caine d'assaillants, fut très efficace.

Ces raisons seules seraient d'ailleurs impuissantes à expliquer cette combativité inattendue. Il est à croire en effet que malgré les forts, malgré tous les avantages topographiques, l'armée turque aurait été promptement bousculée si elle était restée moralement telle que nous l'avons vue à Tchorlou. La meilleure alimentation même, tristement compensée du reste par un choléra intense, n'aurait pu davantage changer à cet égard quoi que ce soit. Il y a eu vraiment autre chose.

Jusqu'à Tchatalja, le soldat turc n'avait aucune conscience de la grande partie qui se jouait et dont il était un misérable jeton. Pour les rédifs surtout, constamment appelés depuis deux ans et plus à faire de pénibles campagnes, au Yémen, au Hauran, en Albanie, c'était une corvée nouvelle, plus cruelle et plus douloureuse que toutes les autres. Pas nourris, pardessus le marché, comment auraient-ils pu avoir le moindre esprit de sacrifice ? Que pouvaient-ils comprendre à la "patrie ottomane" dont on leur parlait depuis la révolution ? C'était une notion trop abstraire et bien trop complexe pour leurs cerveaux de "croyants". Mais voici que ramenés presque sous les murs de Constantinople, une chose plus concrète a frappé leur esprit en éveillant en eux un amas de traditions et de légendes, la capitale de l'islam, la ville sainte des mosquées et des minarets est menacée par les "roums" qui veulent la reprendre au khalife. Et le malheureux troupeau aux abois a retrouvé alors une âme pour défendre Istamboul !

Les cents hodjas envoyés sur les lignes de Tchatalja pour faire appel aux sentiments religieux des troupes ont certainement beaucoup contribué à ce réveil et ils paraissent avoir rempli leur mission avec un tact parfait. Nous ne nous sommes pas aperçus qu'ils aient donné à leur prédication un sens fanatique, car les hommes, bien loin de nous montrer de l'hostilité se sont toujours empressés autour de nous avec sympathie toutes les fois que nous avons stationné parmi eux. Les hodjas eux-mêmes ont été à notre égard d'une serviabilité particulièrement aimable, les premiers à nous aider, à nous renseigner, lorsque nous nous sommes trouvés dans l'embarras. Nous garderons de tous ces braves gens le meilleur souvenir.

On imagine aisément de quelle joie cette résistance énergique et heureuse de l'armée aux attaques d'un ennemi jusque-là irrésistible a comblé le coeur de tous les Turcs. Il était inévitable qu'avec leur caractère d'enfants ils exagéraient ce succès qui a pris, dans leur pensée, l'importance d'une grande victoire. La confiance que cela a fait naître en eux est telle que l'on rise de Monastir et de 40,000 soldats par les alliés, comme hier, les a laissés indifférents. Cet état d'esprit ne laisse pas d'ailleurs que d'inquiéter ceux qui désirent le rétablissement de la paix, car il poussera sans doute les négociateurs ottomans, dans les pourparlers qui s'ouvrent, à une intransigeance nouvelle.

Si battus qu'aient été les Turcs, depuis Tchatalja, la pensée de la défaite est éloignée de leur esprit.

LE SAMEDI

Numéro de Noël, 21 décembre 1912. Splendide numéro en couleur, 52 pages de texte et de gravures pour le prix habituel de 5 cents.

Extrait du sommaire : Ceux qui donnent et ceux qui reçoivent, par F. de Verneuil. Le 25 décembre, poésie. Coups de piton. L'Espiègle Rosette. Noël et Polyte. Votre mari est-il ainsi ? Le premier Noël de Lili. Un commencement mais pas de fin. Une ruse de gourmands qui finit mal. Noël en Allemagne. Le Noël Sauveur. Les cadeaux de Noël, etc., etc. Page féminine ; Historiettes, mots d'esprit, anecdotes diverses, recettes et conseils, chronique théâtrale, concours avec prix et notes encyclopédiques instructives. Commencement d'un magnifique roman. Le Fer Rouge, par le célèbre Paul Bertnay.

En vente, 5 cents le numéro ou $2.50 par an, chez tous les dépositaires ou chez les Editeurs-propriétaires, Poirier. Bessette et Cie, 200, Boul. S.-Laurent, Montréal.

Rhumatisme et entorse

Quand vous avez une entorse ou que vous éprouvez la douleur vive, mordante du rhumatisme ou la souffrance aiguë du lumbago, frottez bien avec du Zam-Buk la partie endolorie.

Voici ce que dit Mme Frances Wyatt, du No. 25 Avenue Guy : "J'ai trouvé que le Zam-Buk était très adoucissant et souverain contre le rhumatisme et les engourdissements de jointures et des muscles. J'ai souffert longtemps et douloureusement du rhumatisme et j'ai fait en vain l'essai des liniments les uns après les autres. J'ai aussi pris des remèdes internes ; mais il était réservé au Zam-Buk d'effectuer la guérison. Il me semblait qu'il pénétrait jusqu'au siége du mal en le chassant complètement. Je suis donc maintenant guéri."

Zam-Buk est encore un remède sûr pour les hémorroïdes, les ulcères, les engelures, les crevasses des mains, les coupures, les brûlures, la teigne, les pellicules blanches de la tête, le chancau chez les enfants et toutes les blessures et les maladies de la peau.

Se trouve dans toutes les pharmacies et les épiceries à 50 cts la boîte, ou, pour le même prix, à l'adresse Zam-Buk Co., Toronto. Refusez les contrefaçons.

Halifax, N. E. 15. (Spécial) — Le steamer "Royal George" est arrivé de Québec à 10 hrs ce matin ayant fait le voyage à une vitesse de 12 noeuds à l'heure.

On ne sait pas encore s'il entrera dans la cale-sèche, car le "Gladstone" y est déjà et on croit que les assureurs de Londres ne voudront pas payer la somme qui leur a été demandée pour le faire sortir et permettre au "Royal George" de prendre sa place.

On est à discuter la chose et si on n'en vient pas à un arrangement le "Royal George" sera probablement réparé à Boston ou à New-York.

UN DANGER A EVITER

Il n'y a rien de plus dangereux qu'un rhume négligé, qui peut entraîner la pneumonie aux conséquences graves, sinon fatales, ou encore préparer le terrain aux germes de la consomption.

Il est aussi facile de guérir un rhume à son début, qu'il est difficile d'enrayer la prodigieuse multiplication des microbes de la Consomption, une fois que les poumons sont infectés et la Constitution minée et menacée de destruction à bref délai. Soignez donc ce petit rhume retard et ne compromettez pas votre santé, ne risquez pas votre vie par imprévoyance. Quelques doses de Baume Rhumal, le Spécifique des Affections de la Gorge, des Bronches et des Poumons, vous guériront. Plus d'un quart de siècle de succès. En Vente partout 25c. la bouteille.

LE TAROL

SIROP à base de GOUDRON,

et d'Extraits Médicinaux guérit radicalement **Toux opiniâtre, Rhume, Bronchite, Catarrhe, Asthme, Croup, Coqueluche** et toutes les **Affections** de la **Gorge** et des **Poumons.** Soulagement immédiat. **En Vente Partout.**

Dr. Ed. Morin & Cie, Québec, P.Q.

VIN St MICHEL



¶ **Le Vin St-Michel** est reconnu définitivement par la Profession Médicale comme le Tonique-Reconstituant le plus actif et le plus puissant.

¶ **Le Vin St-Michel** soutient et répare les forces, enrichissant le sang appauvri.

¶ **Le Vin St-Michel** convient aux personnes pâles, faibles, anémiques, épuisées par le travail, les excès ou la maladie.

¶ **Le Vin St-Michel** combat rapidement, efficacement les défaillances du système nerveux.

¶ **Le Vin St-Michel** justifie la confiance du public par les nombreuses guérisons qu'il a accomplies et qu'il accomplit chaque jour.

¶ **Le Vin St-Michel** convient à tous les âges, aux estomacs les plus délicats.

Le VIN ST-MICHEL se prend à la dose d'un verre à vin avant chaque repas et chaque fois que le besoin s'en fait sentir. . . . . .

BOIVIN, WILSON & CIE, LIMITEE,
SEULS AGENTS
820, RUE ST-PAUL, MONTREAL.

ET LES ECOLES TECHNIQUES ?

A Montréal, puis à la Législature, M. Gouin, tout récemment, a déclaré ses intentions d'affilier les Hautes Etudes Commerciales à l'Université Laval.

C'est une bonne idée, sans doute, elle n'a pas germé dans son cerveau ; elle lui est venue de l'extérieur, elle est même entrée de force ; mais l'important, c'est qu'elle y soit et qu'elle produise, sinon une conviction, au moins quelque chose qui lui ressemble et ait les mêmes effets.

Les libéraux bien authentiques, qu'ils vivent à Bruxelles ou à Québec, n'ont pas la passion des programmes cléricaux ; et pas plus que les autres, M. Gouin n'est dominé par cette passion. Mais la raison, éclairée par la crainte, peut avoir avec d'extraordinaires repentances des visées d'une grande droiture. Tel paraît être présentement le cas de sir Lomer Gouin, premier ministre de la province de Québec et créateur des Ecoles de Hautes Etudes Commerciales.

M. Gouin n'a pas encore promis d'affilier les Hautes Etudes à l'Université Laval ; il a manifesté son désir, pardon.....son intention. Cette intention est bonne, nous le répétons avec plaisir.

Nous voudrions même que le premier ministre fît un geste plus complet, nous voudrions que son intention embrassât aussi les Ecoles Techniques, qu'il semble avoir oubliées.

On dit volontiers que pour apprendre les arts ou les métiers il n'est pas nécessaire d'avoir un cathéchisme à la main. Cette raison ne vaut pas moins que les autres du même genre, mais elle ne vaut pas plus : les unes et les autres ne valent rien.

Sciences, arts, métiers, tous dépendent de Dieu comme la vie humaine elle-même, comme tout ce qui existe, et tous doivent être pénétrés de l'idée de Dieu. Tous doivent être pénétrés de l'idée de Dieu, non pas d'une façon quelconque, mais de Dieu tel qu'il s'est révélé aux hommes, tel que l'Eglise nous le fait connaître. Voilà pourquoi les Ecoles Techniques, aussi bien que toutes les autres écoles : philosophiques, littéraires, médicales..... doivent être catholiques pour des étudiants catholiques.

L'enseignement technique sera donc catholique de tout point : le programme, catholique en entier, comprendra un cours d'instruction religieuse ; les livres seront catholiques ; les maîtres seront catholiques ; et l'épiscopat, gardien naturel de la doctrine, en aura la surveillance médiate ou immédiate.

Nos Ecoles Techniques peuvent être affiliées à l'Université Laval ou placés sous la juridiction immédiate de notre archevêque : mais il faut l'un ou l'autre.

Neutre, l'école technique fera peut-être de bons artisans ; elle fera sûrement de mauvais catholiques.

Il faut se garder de développer dans les jeunes esprits les connaissances profanes à l'exclusion de la science religieuse : la vie de l'homme ainsi formé serait aussi neutre que son éducation. La science religieuse doit croître parallèlement à la science profane, grandir à côté d'elle, la compénétrer et faire, unie à elle, une seule vie de citoyen et de chrétien.

Nous ne sommes pas théologien, mais la pensée de l'Eglise sur ce point s'est affirmée assez clairement pour que nous ayons la prétention de la comprendre.

Nous osons espérer que le jour, dont M. Gouin nous invite à saluer l'aube, sera le jour des Ecoles Techniques aussi bien que des Hautes Etudes Commerciales. S'il est nécessaire, pour accomplir l'affiliation, de donner une compensation aux protestants, qu'on la leur donne. Dût-elle faire quelque sacrifice, la Province aimerait mieux réparer la politique à courte vue du gouvernement Gouin que d'en subir éternellement les désastreuses conséquences.

Parlement Fédéral

Ottawa, 13.—(De notre correspondant).—Se croire certain du vote de la province de Québec, quelle que soit sa politique et flatter le sentiment des autres provinces, telle semble être la politique que préconise Sir Wilfrid Laurier. Le discours du chef de l'opposition sur la question navale a été un désappointement même pour ses partisans. Sir Wilfrid Laurier n'a pas fait preuve de l'ardeur dont ses partisans étaient si fiers il y a encore quelque temps. Au commencement de ses remarques, le chef de l'opposition dit qu'il se fait l'interprète de l'opposition en exprimant son opinion sur la question de la marine proposée par le gouvernement. Si cette question est entrée dans le domaine de la politique, les libéraux ne sont pas responsables. Il y a quelques années, l'hon. M. Foster a proposé une résolution à l'effet que le Canada devrait aider à l'Angleterre dans le maintien d'une marine pour la défense du Canada qui pourrait aussi au besoin aider à la marine impériale. Cette proposition fut combattue par les libéraux, dans ses détails seulement, prétend Sir Wilfrid, mais le principe fut adopté à l'unanimité. C'est l'application de ce principe qui a provoqué les divergences d'opinion même chez les conservateurs.

D'après le premier ministre, dit-il, des hommes tels que Churchill, Grey et Asquith, voient de graves dangers pour l'Angleterre et mendient l'aide de ses colonies. Permettez-moi de croire, dit Sir Wilfrid, que l'Angleterre est toujours la Grande-Bretagne dont le prestige n'a pas été amoindri, sans danger immédiat ni probable pour l'avenir au sujet de sa puissance.

L'Angleterre est trop grande, trop puissante pour craindre un ennemi, et sa politique est trop libérale pour s'en créer.

La politique navale du Canada devrait être celle de l'Australie, qui remplace par ses navires ceux que l'Angleterre peut retirer de ses eaux, mais en gardant la possession absolue de ces steamers. Il n'y a pas d'urgence pour les donner à l'Angleterre. L'Angleterre n'a pas besoin d'argent, elle en a plus qu'il ne lui en faut ; ce qu'il lui faut c'est l'esprit et le coeur de tous les sujets. En terminant ses remarques Sir Wilfrid Laurier propose l'amendement suivant :

"Cette Chambre ne croit pas devoir donner son concours à la cette résolution et ordonne de la renvoyer au comité avec instructions de la modifier de la manière suivante, savoir : retrancher tous les mots après l'alinéa A et de leur substituer les suivants :

"Le mémoire préparé par le bureau de l'Amirauté sur la situation navale générale de l'empire et communiqué à cette Chambre par le Très Honorable premier ministre, le 5 décembre, fait voir que plusieurs des plus importants pouvoirs étrangers, ont adopté un programme défini pour augmenter rapidement leurs forces navales.

"Que cette décision a forcé le Royaume-Uni à concentrer ses forces navales dans son voisinage immédiat, entraînant par là le retrait de ses navires des possessions éloignées de l'empire.

"Que ce retrait implique pour le Canada la nécessité d'inaugurer immédiatement et activement un programme permanent de défense navale.

"Que toute mesure d'une aide canadienne à la défense navale de l'empire, qui ne comprendrait pas une politique permanente de participation au moyen de navires possédés, équipés et entretenus par le Canada et ne pourvoirait pas à leur construction aussitôt que possible en Canada ne serait pas une expression adéquate ou satisfaisante des aspirations du peuple Canadien au sujet de la défense navale, et ne représenterait pas la part raisonnable que devrait assumer le Canada dans le maintien des forces navales de l'empire.

"Que cette Chambre regrette d'apprendre que le gouvernement a l'intention d'ajourner indéfiniment l'adoption par le Canada d'une politique navale permanente.

"Que cette Chambre est d'opinion que des mesures devraient être prises au cours de la présente session pour mettre en vigueur d'une manière active et prompte la politique navale permanente comprise dans la loi du service de la marine de 1910 passée en conformité de la résolution approuvée unanimement par cette Chambre, en mars 1909.

"Que cette Chambre croit de plus qu'augmenter la puissance et la mobilité de la marine Impériale par l'adjonction de deux escadres fournies par le Canada sous le régime de la susdite loi, et qui seraient stationnées sur les côtes Canadiennes des deux océans, Atlantique et Pacifique, respectivement, plutôt que de recourir à une contribution, soit d'argent, soit de navires, est une mesure de beaucoup la plus propre à venir au secours de la défense navale Impériale et, pour employer l'expression contenue dans le mémoire de l'amirauté, à "redonner une plus grande élasticité de mouvement aux escadres britanniques sur toutes les mers et contribuer directement et davantage à la sécurité des Dominions" ; et que le gouvernement Canadien devrait prendre des mesures promptes à la réalisation la plus prochaine possible de cet objet."

L'hon. Hazen dit que Sir Wilfrid blâme les conservateurs d'avoir mêlé la question de la marine avec la politique, mais lui-même dans son discours n'a pas fait autre chose. Du commencement à la fin ce fut un appel au sentiment de race.

Le ministre de la Marine déclare que la politique navale du gouvernement est celle qui est conforme aux besoins de l'amirauté anglaise, comme le prouvent les documents mis à la disposition des députés. Le Canada est trop fidèle et sincère à la Couronne Britannique pour lui refuser son aide. M. Hazen fait l'historique de la politique navale du gouvernement Laurier et prouve que le tout se résumait à une manoeuvre électorale. Une des preuves est que le gouvernement a demandé des soumissions pour construire des navires en Canada, mais les soumissions reçues en mai 1910 n'ont été rendues publiques que cinq mois plus tard lorsqu'il fut question d'élection. Le système du gouvernement Laurier aurait aussi exigé une dépense de quinze millions de dollars sans rien rapporter au pays. De plus, les modèles choisis par le gouvernement Laurier, pour ses navires, auraient été, une fois terminés, trop anciens pour être d'un usage utile. Du commencement à la fin, le programme ne comprenait qu'un gaspillage sans nom des deniers publics, l'organisation d'une machine électorale. Ce truc électoral n'a pas réussi, car dans le Nouveau-Brunswick seulement, trois des candidats de Sir Wilfrid Laurier ont perdu leur dépôt. Relativement à l'amendement que vient de présenter le chef de l'opposition, il a été préparé à un point de vue politique et sa rédaction en est la preuve. Laurier parle beaucoup de son patriotisme, de la conduite que son gouvernement a tenue envers l'Angleterre, mais oublie-t-il qu'il fut forcé d'envoyer des hommes pour aider à la Grande-Bretagne en Afrique, et n'a consenti qu'à contre-coeur. A cette époque, des membres de son cabinet disaient: "Pas un sou, pas un homme pour l'Angleterre en Afrique." La politique du gouvernement actuel diffère avec la manière de voir des libéraux, car elle veut maintenir le prestige et la puissance de l'empire. La contribution que le gouvernement veut faire maintenant à l'Angleterre n'est pas un substitut de la politique navale Laurier, ni une politique permanente. Lorsqu'il s'agira d'établir cette dernière, le peuple sera consulté. L'offre des trois Dreadnoughts est une aide d'urgence ; rien de plus.

Après quelques remarques de l'hon. Graham, le débat est ajourné par l'hon. L. P. Pelletier.

Parlement Provincial

Tribune des journalistes, 12 déc.— A quoi tient la popularité de nos grands hommes provinciaux ! L'hon. M. Devlin, le glorieux député de deux grands comtés, doit son élection dans Nicolet à une petite transaction très adroite, très oblique en même temps, mais surtout très scandaleuse. A la veille du scrutin, le gouvernement de Québec, en pleine période électorale, alors qu'un ministre était candidat dans cette jolie petite ville de Nicolet, a demandé à la municipalité si elle ne voulait pas vendre le palais de justice qu'elle s'était elle-même fait construire! C'est joli, n'est-ce pas ? Mais ce n'est pas tout. Il appert que plusieurs mois avant l'élection, la municipalité avait voulu vendre son immeuble au même gouvernement qui n'avait pas trouvé l'occasion favorable. On aimait mieux attendre la période électorale afin que la promesse des ministres serve d'atout au Juif-Errant de la politique internationale, l'honorable et sympathique ministre de la colonisation !

Aussi, lorsque le gouvernement a voulu faire voter les fonds nécessaires pour solder cette promesse électorale, avons-nous assisté à la Législature à quelques discours vengeurs de la part de MM. Tellier, Prévost et LaVergne. D'ailleurs le débat n'est pas fini, et, à la prochaine séance, nous allons avoir l'occasion d'édifier le public sur les vertus cachées de l'Olympe dont sir Lomer Gouin est le Jupin superbe et valeureux.

Le bill de Montréal, il va sans dire, a donné encore quelques heures de labeur aux membres du comité des bills privés.

Le bill de M. Léfourneau, incorporant la nouvelle compagnie du Cimetière Saint-Charles, a été voté en troisième lecture.

Un grand nombre de bills ont subi hier leur troisième lecture au Conseil Législatif après avoir subi plusieurs amendements au comité des bills privés ou au comité des chemins de fer du Conseil. Ces derniers sont le bill de " The L'Avenir and Melbourne Ry Co." le bill de " The Quebec and Northern Ry Co." et le bill de la compagnie du chemin de fer Alma et Jonquières. Les autres sont les suivants : ville de Lachine ; ville de Verdun ; succession J. M. H. Robertson ; " Girls' Cottage Industrial School" ; commission du parc Maisonneuve ; charte de la ville de Maisonneuve. Ces deux derniers ont été de nouveau amendés devant le comité général de la Chambre.

Le bill concernant la tenue des livres de présentation dans les bureaux d'enrégistrement a subi divers amendements en comité général, entre autres au sujet de l'entrée en vigueur de cette loi qui n'aura lieu que soixante jours après sa sanction. Puis il a subi sa troisième lecture.

On a adopté en seconde lecture et référé au comité de législation le bill amendant la loi de l'instruction publique concernant les commutations de taxes scolaires pour les établissements industriels et le bill amendant la loi des cités et villes concernant la rémunération des membres du conseil.

On a aussi adopté en seconde lecture et référé au comité des bills privés les bills suivants : succession Walter Drake ; annexion d'une partie de la municipalité scolaire de la paroisse des Saints-Anges de Lachine; à la municipalité scolaire de Lachine; pour autoriser la commission des écoles catholiques de Sherbrooke à contracter un emprunt ; pour autoriser les administrateurs de l'université Laval à Montréal a contracter un emprunt ; pour valider certains titres de la " Ross Realty Co." à Montréal, pour autoriser le Bureau de la province de Québec à nommer Léon Virole au nombre de ses membres après examen.

Le bill ratifiant le contrat passé entre le gouvernement et les Frères de la Charité de S.-Vincent de Paul pour l'entretien des jeunes délinquants et le bill amendant la charte de la ville de Longueuil ont été introduits au Conseil et y ont subi leur première lecture.

La Serbie sera soutenue par les pays de la triple alliance

Londres, 12—Sir Edward Grey, secrétaire des affaires étrangères, a annoncé aujourd'hui après-midi, à la chambre des communes, que les ambassadeurs des grandes puissances se réuniraient à Londres simultanément avec les délégués des Etats balkaniques et de la Turquie, pour y discuter les termes de la paix.

Sir Edward Grey a défini l'objet de la réunion des ambassadeurs " une simple consultation et non une conférence, qui indique que les puissances européennes ne sont pas encore mûres qu'une solution de toutes les difficultés soit en vue."

Commentant la situation européenne, il a dit :

" L'espoir et l'anxiété se sont succédé de jour en jour, et cette situation durera encore quelque temps. Il est difficile de dire quoi que ce soit sans causer un certain pessimisme ou une espérance qui pourrait être suivie d'un désappointement. Les relations entre les puissances sont amicales, la situation diplomatique est favorable et l'anxiété est due à la crainte de voir surgir un incident imprévu.

" Le fait que toutes les puissances ont accepté la discussion peut être considéré comme l'évidence qu'il n'y en a aucune d'entre elles qui croit soit à l'impossibilité de résoudre la question ou au peu de succès d'un arrangement.

" Dès que les conversations seront engagées à Londres et quand les délégués seront en train de discuter les diverses questions, ils seront en rapports plus étroits, et il y aura moins de danger de voir surgir des difficultés.

" Nous croyons, par conséquent, que les conversations des ambassadeurs doivent commencer de plus tôt possible."

Parlant de l'intention du gouvernement de faciliter un échange de vues entre les puissances, principalement au sujet des points qui affectent directement les intérêts des grandes puissances, sir Edward Grey a ajouté:

" Si une conférence officielle est jugée nécessaire, elle aura lieu probablement à Paris, attendu que c'est M. Poincaré, président du conseil, qui l'a suggérée."

Paris, 12—M. Novakovitch, premier ministre de Serbie qui se rend à la conférence de Londres, de passage à Paris, a eu une entrevue aujourd'hui avec M. Poincaré. A sa sortie du ministère il a déclaré ce qui suit à un rédacteur du " Temps " :

" La Serbie insistera pour obtenir un port sur l'Adriatique, attendu qu'un débouché sur la mer est nécessaire à la vie et au développement de la Serbie."

Il a ajouté que la Serbie était surprise de l'attitude énigmatique et inquiétante de l'Autriche.

" Malgré les menaces de l'Autriche, a-t-il dit, la Serbie laissera ses troupes sur les territoires conquis."

Parlant de l'entrevue qu'il eut avec M. Poincaré, M. Novakovitch a déclaré:

" J'ai la conviction que les justes revendications de la Serbie seront fermement et efficacement défendues par les puissances de la triple entente, la France, l'Angleterre et la Russie."

D'autre part, le président de la délégation monténégrine qui se rend également à la conférence de Londres, interviewé, a déclaré qu'il se solidariserait étroitement avec les alliés de son pays et qu'il revendiquerait au nom de son gouvernement Scutari et San Juan de Médua.

Les délégués sont partis ce soir pour Londres.

Vienne, 12—Une dépêche d'Antivari dit que les troupes serbes occupant Durazzo ont commencé à fortifier la ville. Ceci semble indiquer que la Serbie a l'intention de conserver le port définitivement, et de défier l'Autriche-Hongrie.

Durazzo est le port de l'Adriatique dont s'emparèrent les Serbes il y a quelques semaines.

Rome, 12—On a appris aujourd'hui de source semi-officielle que l'Italie et l'Autriche étaient arrivées à un arrangement au moyen duquel elles espèrent faire abandonner à la Serbie ses prétentions sur un port de l'Adriatique. On dit que les deux gouvernements demanderont lors de la conférence des ambassadeurs qui doit avoir lieu à Londres, que toute l'Albanie soit déclarée pays neutre.

Cette demande sera vigoureusement défendue par les ambassadeurs d'Italie et d'Autriche.

Les Cantons de l'Est font de nombreuses demandes au gouvernement

Une délégation des Chambres de Commerce Associées des Cantons de l'Est s'est présentée hier devant le Premier Ministre provincial et les membres du ministère pour obtenir des faveurs du Gouvernement. Ces délégués étaient MM. Farwell et Morrill, de Sherbrooke, Edgar, de North Hatley, Fish, d'Ayer's Cliff, Alexander et Ewing, de Richmond, Gosselin et Lavoie, de Plessisville.

La délégation a présenté un mémoire par lequel elle demande avec instance, au Gouvernement.

1o Qu'il voie à ce que les émigrés soient convenablement logés à la gare de Sherbrooke avant de s'en aller aux endroits proposés ;

2o Qu'il donne au Bureau du Travail de cette localité l'autorisation de faire connaître et de rendre facile par l'annonce, aux cultivateurs, le moyen de rapatrier les Canadiens de la Nouvelle-Angleterre et d'ailleurs, aux Etats-Unis surtout, en faisant des publications d'annonce dans les journaux, même ceux de la Nouvelle-Angleterre ;

3o Qu'il ait soin que les Canadiens qui consentent au rapatriement, aient à s'adresser aux Chambres de Commerce Associées, et qu'ils aient d'ailleurs à leur disposition tous les renseignements voulus par écrit ;

4o De nommer un conférencier qui fasse comprendre les avantages du rapatriement et qui insiste pour l'obtenir ;

5o Qu'il veuille accorder $2,000 par année comme subside qui les aide à continuer convenablement leur oeuvre sociale et politique, eux qui n'ont pour tout revenu qu'une contribution de $150., montant d'une quote-part de 10 centins par membre de leur association.

Les délégués ont aussi demandé que le Gouvernement voie,

1o A ce que la Province de Québec ait des exhibits à l'exposition annuelle du Travel and Vacation Exhibit de New-York, en mars prochain ;

2o A ce qu'il soit nommé des conférenciers sur l'importance des bons chemins ;

3o A ce que la campagne menée en faveur des bons chemins se continue aussi longtemps qu'il le faudra.

Le Premier Ministre, Sir Lomer Gouin, promit de donner à ces demandes toute l'attention qu'elles méritent.

Védrines et les socialistes

L'aviateur-conférencier est hué comme traître à la cause

Saint-Denis, 12 décembre — L'aviateur Védrines, pourra méditer le proverbe qui prétend que "nul n'est prophète en son pays."

Hier soir, au théâtre de sa ville natale où il devait faire une conférence ayant pour titre : "Comment je suis devenu aviateur", ses concitoyens le conspuèrent et l'empêchèrent de parler.

Ses anciens amis et camarades l'accusèrent d'avoir déserté la cause socialiste et firent un tel vacarme que Védrines dut se retirer au milieu du plus grand désordre.

Le sourire de la Vierge

Sait-on qu'il y a eu à Lourdes le miraculé du sourire de la Vierge ? il s'appelle le comte de Bruisard, et il lui a été donné de voir le sourire de Marie sur le front de Bernadette.

"J'étais à Cauterets, raconte-t-il, au moment où l'on parlait des apparitions. Je ne croyais pas plus à ces apparitions qu'à l'existence de Dieu, j'étais un débauché et, ce qui est pis, un athée.

"Ayant lu dans un journal du pays que Bernadette avait eu le 16 juillet une apparition, et que la Vierge lui avait souri, je résolus de me rendre à Lourdes, en curieux, et de prendre la petite en flagrant délit de mensonge. Je me rends chez les Soubirous et je trouve Bernadette sur le pas de la porte, en train de raccommoder un bas.

"Sur ma demande, elle me raconta ses apparitions avec une simplicité et une assurance qui me frappèrent.

"—Enfin, lui dis-je, comment souriait-elle cette belle dame ?

"La petite bergère me regarde avec étonnement, puis, après un moment de silence :

"—Oh ! monsieur, il faudrait être du ciel pour refaire ce sourire.

"—Ne pourriez-vous pas le refaire pour moi ? Je suis un incrédule, je ne crois pas à vos apparitions.

"Le visage de l'enfant s'assombrit, prit une expression sévère.

"—Alors, Monsieur, vous croyez que je suis une menteuse ?

"Je me sentais désarmé.—Non, Bernadette n'était pas une menteuse, et je fus sur le point de me mettre à genoux pour lui demander pardon.

"L'enfant se leva très lentement, joignit les mains et esquissa un sourire céleste que je n'ai jamais vu surdes lèvres mortelles. Je vis sa figure éclairée d'un reflet troublant. Elle souriait encore, les yeux tournés vers le ciel, que j'étais à genoux devant elle, persuadé d'avoir vu le sourire de la Vierge sur la figure de la voyante.

"Depuis, je porte en moi, dans l'intime de mon âme, ce sourire divin. Il a séché bien des larmes. J'ai perdu ma femme et mes deux filles, et il me semble que je ne suis point seul au monde. Je vis avec le sourire "Signe de notre Rédemption."

N'en est-il pas ainsi de tous ceux qui ont visité la terre de Vision ? Ceux qui liront cette histoire se souviendront du mot de saint Augustin: "J'ai tout appris dans le regard de ma mère agonisante."

La justice au Monténégro

Heureux pays que ce petit Monténégro ! Lui, du moins, mérite le qualificatif de civilisé. Si l'on n'y rencontre pas toutes les funestes merveilles de la mécanique et de la chimie moderne tels les autobus écraseurs et les poisons alimentaires, par contre l'on n'y est pas exposé à la compagnie des apaches: on n'y commet pas de crimes, et les tribunaux, si peu qu'il y en ait, chôment presque continuellement.

Le roi Nicolas est un second Saint-Louis qu'il admire et imite amoureusement. Il vient, régulièrement s'asseoir sous un chêne, devant la porte de son palais.

Nikita est revêtu de son costume militaire : il est botté, ceinturé de ses pistolets, armé de son grand sabre ; mais il est assis là, pour mettre les gens d'accord et leur faire comprendre que la chicane est ridicule et mauvaise. Autour de Nikita se tiennent quelques-uns de ses officiers. Ils écoutent attentivement les doléances des plaignants et la réponse de ceux qui ont à se défendre d'avoir commis du dommage. Il n'y a pas de ministère public, et il n'y a pas d'avocat. Celui qui se croit lésé demande lui-même réparation, et celui qui est accusé d'avoir fait tort à l'autre présente lui-même sa défense. Là n'éclatent pas des affaires sensationnelles, mais de petits drames qui sont de la vie, au même titre et plus réellement que bien des procès. Et le prince Nikita apporte parfois des solutions très belles.

Une jeune fille se présenta un jour devant le roi. Elle était accompagnée de sa mère.

Une immense douleur semblait peser sur la tête charmante de celle qui venait demander justice. Son opulente chevelure noire était dénouée et voilait ses épaules et presque sa face. Silencieusement, la jeune fille pleurait.

Nikita lui dit:

—"Regarde-moi en face et raconte-moi pourquoi tu pleures ?

—Seigneur !...

Mais la jeune fille dut s'arrêter : elle se couvrait le visage de ses deux mains et de profonds sanglots s'échappèrent de sa poitrine.

Le prince bienveillant jeta sur elle un long regard de pitié, puis il dit à la mère:

"Parle à la place de ton enfant !

—Seigneur, commença la femme, Maritza a écouté les belles promesses de Danilo et elle lui a trop obéi. Maintenant le volage Danilo se détourne de Maritza et il ne veut plus l'épouser. Il l'abandonne pour une Italienne qui est arrivée dans le village.

Le prince fit observer:

"Maritza, tu ne dois plus l'aimer, Danilo ? Tu ne l'aimes plus ? Que demandes-tu de moi ?"

Maritza tomba aux genoux du monarque et joignit les mains en pleurant toujours:

—"Je te comprends, pauvre Maritza dit le roi. Est-ce que Danilo est près d'ici ? Qu'on le cherche et qu'on me l'amène !"

Danilo n'était pas présent. Mais, n'ignorant pas que la plainte aurait lieu, que Nikita le ferait rechercher et qu'il serait d'autant plus sévre que le fiancé se serait mieux caché, le jeune homme rôdait non loin du chêne et il vint au devant des officiers chargés de le quérir.

Le roi l'interpella:

"Danilo, rends-moi tes armes. Jette à terre tes pistolets et ton poignard. Je te dégrade du rang de guerrier ; tu n'est plus digne de porter les armes !

—Mais, seigneur, s'exclama Danilo, ces armes...

—Pourquoi les portes-tu, Danilo ?

—Pour venger mon honneur, si l'on m'insulte ! Pour défendre ma patrie si on l'attaque !

—Comment vengerais-tu ton honneur, Danilo, puisque tu as été spontanément trompeur et fourbe ?...

—Comment défendrais-tu ta patrie, puisque tu trahis ta fiancée pour une étrangère ?... Dépose tes armes ! Elles ne pourront t'être rendues que par la main de Maritza."

On retira son poignard et ses pistolets à Danilo. Les autres guerriers le méprisèrent. Il implora son pardon de Maritza qui vint redemander la grâce et la réhabilitation de Danilo.

ROBERT DUNIER.

Une suffragette est condamnée

Londres, 12 déc.— Une suffragette militante nommée Elsie Howey, a été condamnée aujourd'hui à deux mois de prison pour avoir donné lan uit dernière une fausse alarme aux pompiers.

L'organe du gouvernement a représenté l'accusée comme "une de la bande de suffragettes qui cherche à l'heure actuelle à terroriser Londres."

Elsie Howey a informé les magistrats que le seul moyen d'arrêter les suffragettes était d'accorder le droit de vote aux femmes.

Il est évident que l'acte de la suffragette avait été prémédité, car les mêmes faits se sont produits à Manchester, Birmingham et autres villes.

Toutes les casernes de pompiers ont reçu ce matin une avalanche de cartes-postales portant ces mots : "Le vote pour les femmes. Eteignez-nous si vous pouvez."

Montréal, 13.—(De notre correspondant).—Vardute, le meurtrier de Louis Hotte, a été pendu, ce matin, dans la cour de la prison de Montréal. Il est mort à huit heures et dix minutes.

Un conseil aux bonnes ménagères

Je ne saurais trop approuver celle de vous qui se mettent courageusement à la besogne, dans leurs intérieur, et qui ne craignent aucun travail pour suppléer à l'insuffisance du service domestique que les circonstances ou le manque d'élacticité de leur budget, leur imposent. Jamais je ne dirai assez quelle noblesse a pour moi le travail quel qu'il soit qui peut produire du bonheur pour les chers nôtres.

Mais si j'encourage sincèrement à mettre comme on dit, la main à la pâte, je voudrais vous donner quelques conseils sur les précautions à prendre pour que le travail n'abîme pas vos mains. Ne n'accusez pas de vous conseiller une coquetterie exagérée. La tenue de la main, sa blancheur sont des indices de distinction et je suis certaine que, si votre mari est charmé de vous voir bien tenir votre ménage, il sera très content que cela ne paraisse pas trop au dehors, et je crois qu'il ne serait nullement flatté de vous voir des mains de cuisinière.

Les soins à prendre pour cela sont très peu de chose. D'abord, pour tout travail salissant, une femme soigneuse doit mettre des gants (c'est un excellent moyen d'utiliser ses vieux gants). Si vous voulez vous occuper de la cuisine pour la confection de quelque mets, spécial, il n'est pas possible de garder des gants ; mais alors faites éplucher les légumes et préparer par votre bonne tout ce qui pourra vous tcher les mains ou les imprégner d'une odeur difficile à faire disparaître.

Ces précautions n'empêcheront pas de prendre un soin spécial des mains, une fois la besogne terminée. Voici une préparation excellente pour le nettoyage et l'entretien de la peau.

Première recette.—Mettez dans une petite bouteille: un verre à bordeaux de glycérine anglaise, un jus entier de citron. Agitez fortement chaque fois que vous voulez vous en servir.

New-York, 13.—Après avoir placé sur le phonographe le record sur lequel était enregistré le chant de "Nearer My God to Thee," Mme Mary Ultzen, gée de 60 ans et son fils, William, gé de 40 ans, après avoir fixé à leur bouche des conduites en caoutchouc, ouvrirent le bec de gaz et se suicidèrent tous deux, asphyxant en même temps un chien et un canari.

Le drame a été découvert par un homme qui étant allé par hasard à la cave, constata que le gazomètre fonctionnait, bien qu'il n'y eut pas de lumière dans la maison.

Londres, 12.—On croit que le caquebot grec "Antonios," du port de Fiume, Hongrie, a fait naufrage au large des îles Scringues.

Une grande quantité d'épaves, marquées "Greta-Holme," l'ancien nom de "l'Antonios," ont été retrouvées sur la côte.

D'après les derniers renseignements, "l'Antonios" avait quitté Alger le 2 décembre pour Liverpool.

Montréal, 13.—On croit qu'une bande de voleurs bien organisé opère depuis quelques jours à Montréal, en automobiles. La police a fréquemment à découvrir les auteurs de vols qui se font tous de la même façon. Des vitrines sont cassées. Notamment, des vitrines de bijoutiers, des bijoux sont enlevés, et l'on voit alors circuler dans les environs du théâtre du vol, un grand "touring car," toujours le même, et qui file à toute vitesse.

M. l'éditeur,

Un fatal accident est arrivé, hier soir, vers six heures, à S.-Ambroise de Lorette. Un train de marchandises prenait de l'eau au réservoir quand un autre train, venant dans le même sens, c'est-à-dire dans la direction de Québec, arriva à toute vitesse et frappa violemment le train arrêté. Un choc terrible se produisit. La locomotive du train arrivant fut très endommagée et le wagon queue de l'autre train a été réduit en miettes.

Au milieu du premier train se trouvait un wagon vide sur lequel se tenait à ce moment le serrefrein Gauthier. Le wagon fut littéralement écrasé et quelques instants après on trouva le cadavre du malheureux Gauthier au milieu des débris.

Le corps a été amené hier soir à Québec et le coroner Jolicoeur tiendra une enquête aujourd'hui.

La ligne fut embarrassée pendant plusieurs heures et les deux trains réguliers de passagers, le premier arrivant à Québec et l'autre allait à S.-Raymond furent retardés. Le train de S.-Raymond fut obligé de revenir à Québec avec les passagers de l'autre train qui venait de Roberval et qui était incapable d'aller plus loin à cause de l'obstruction de la voie.

Montréal, 13—Les autorités de la morgue, ainsi que les autorités policières, sont, depuis ce matin, en présence d'une tragédie dont les circonstances jusqu'ici mystérieuses ne s'éclairciront peut-être pas avant d'main matin. Il s'agit de la mort d'un étranger dont la tête et le tronc, complètement séparés l'un de l'autre, ont été trouvés, de bonne heure, ce matin, à côté de la voie de la compagnie de chemin de fer du Canadien-Nord, à Terrasse Vinet, Longue-Pointe.

La lugubre découverte fut faite par M. Donal Guenette, de la Longue-Pointe, qui s'empressa d'avertir l'agent de police Meunier, du poste No. 26.

Sur les entrefaites, le Dr Lonergan fut mandé en hâte et constata que le malheureux était bien mort. Il n'y avait pas à en douter d'ailleurs car le corps et la tête du défunt gisaient séparément sur la neige rougie de sang.

New-York, 12. (Spécial). — Hermann Steinberg, un jeune garçon de 17 ans, qui est accusé d'avoir déclaré qu'il se rendait à New-Jersey pour tuer le président Wilson, a été arrêté ici cet après-midi. On a trouvé sur lui un revolver.

Nouvelles du District

(SUITE DE LA DEUXIEME PAGE)

Cap Saint-Ignace

DIVERS.—M. et Mme J. I. Bernier nous sont revenus très enchantés de leur voyage de noces. Après avoir visité Montréal, Laurier, S.-Apollinaire, ils se sont rendus à Jonquières, Chicoutimi, chez MM. J. E. Marois et Eudore Bernier. A leur retour, M. Thiburce Bernier, père, a donné un souper auquel ont pris part : M. et Mme J. T. Bernier, M. et Mme Cyrille Bernier, M. et Mme Ludger Bernier, Mme Zéphirin Lord, M. et Mme Napoléon Durand, M. et Mme Xavier Couturier, M. Wilbrood Lord, Mlle Gérardine Lord. La soirée s'est passée agréablement. Il y eut chant, musique, partie de cartes, etc. Enfin tous se sont séparés emportant un bon souvenir de cette fête de famille.

—Mardi dernier, il y avait réunion chez M. Ludger Bernier. Au nombre des invités on remarquait : M. et Mme J. T. Bernier, M. et Mme Napoléon Durand, M. et Mme Thiburce Bernier, Mme Léon Guimond, Mlles Corinne Caron, Eugénie Gaudreau, Anne-Marie et Alice Bernier. MM. Henri Bernier, Louis Robert Guimont et une foule d'autres dont les noms nous échappent.

Le souvenir de cette douce réunion restera longtemps dans les coeurs.

VISITEURS.—Mme Zéphirin Lord, de S.-Cyrille, accompagnée de son fils M. Wilbrod, et de sa jeune fille, était en visite chez son père, M. Thiburce Bernier, au commencement de la semaine.

—M. et Madame Bernard Bernier et leur fille adoptive Mlle Ernestine Boiduc, sont venus passer le dimanche chez leur frère M. Alphonse Bernier.

—M. Léon Bernier, de Montmagny, était aussi en visite chez son oncle, M. Alphonse Bernier, ces jours-ci.

—Mlle Odélie Corriveau, de S.-Valier, était, la semaine dernière, en visite chez sa soeur, Mme Léopold Corriveau.

—Mlle Anne-Margueritte Fortin nous a quittés pour un voyage de quelques jours chez son frère M. Lauréat Fortin, chef de gare à "Lemieux."

DECES.—La semaine dernière, M. Eugène Poitras, fils de M. Damase Poitras, fut tué accidentellement par un arbre qu'il était à abattre. Son service eut lieu lundi, au milieu d'un grand concours de parents et d'amis.

—Une autre famille bien éprouvée est celle de M. Achille Cloutier qui depuis un an a vu disparaître trois de ses membres. Le dernier est M. Nelson Cloutier, décédé à l'âge de 21 ans et 4 mois. Son service et sa sépulture ont eu lieu mardi, à 8 heures.

Aux familles, éprouvées nous offrons nos plus sincères condoléances.

TERRE A VENDRE
Au Cap Saint-Ignace

Une magnifique petite terre de huit arpents de longueur par un arpent et demi de largeur, complètement en culture, avantageusement située le long de la route Méthot, au nord du Chemin Neuf, au Cap St-Ignace. Ancienne propriété de M. Joseph Lemieux. Bonnes bâtisses.

Saint-Romuald

—Nos plus vives sympathies à M. et Mme Jos. Couture, qui ont eu la douleur de perdre leur petit Jean-Paul, gé de 4 mois.

—Le 11 du courant, est décédé M. Lazare Bergeron, à l'âge avancé de 82 ans. Son service a été chanté lundi dans notre paroisse, au milieu d'un concours nombreux de parents et d'amis.

Nos sympathies à la famille.

VILLAGE DES AULNAIS

M. C. Lagacé, de S.-Pamphile, est en visite pour quelque temps chez sa soeur Mme Auguste Caron.

—On annonce pour le mois prochain, le mariage de M. Armand Saint-Pierre avec Mlle Olivine Lamarche, de la Rivière-Ouelle.

—On annonce aussi le mariage prochain de M. Eugène Picard avec Mlle Rosanna Pelletier.

—Mlle Marie-Anna Pelletier, de Québec, est en visite dans sa famille.

—Nous sommes heureux d'apprendre le rétablissement de M. C. Coulombe depuis quelque temps grièvement malade.

—Nous souhaitons à M. Alph. Caron, malade depuis quelques jours, une prompte guérison.

—Mme Jos. Pelletier, après avoir passé quelque temps chez des parents et amis, est retournée dans sa famille, à East Jaffrey.

Saint-Cyrille

DE PASSAGE.—MM. Narcisse et Delphin Landry ainsi que Mlle Aglaée Landry, du Cap S.-Ignace, étaient en visite, dimanche, chez leur beau-frère, M. Georges Gaudreau.

—Madame Vve Irénée Lagacé, Mlle Clémentine et Alice Fortin, de L'Islet, ainsi que Mme Anselme Pelletier, de S.-Eugène, étaient, dimanche, les hôtes de Mlle Vitaline Fortin.

—Nous sommes heureux de constater que le rapport de la beurrerie No. 2, pour 1912, dépasse tous les records, cette année. Le premier décembre dernier, messieurs les directeurs, sous la présidence de M. Aug. Saint-Pierre, ont fait le rapport des opérations de l'année, présenté par M. Aug. Fortin, secrétaire-trésorier de cette société, audité par M. Napoléon Allaire. Les comptes ont été approuvés par les actionnaires à l'unanimité. Les directeurs ont décidé de faire toutes les réparations nécessaires pour en faire une fabrique digne de mériter la confiance des patrons.

—Pendant l'année 1912 on a reçu 809,873 livres de lait qui ont donné $10,438.75. Voici pour les cultivateurs une industrie payante.

On nous informe que M. Aug. Fortin, fabricant de beurre de la même beurrerie, a reçue l'heureuse nouvelle que M. Théo. Hamel, qui a présenté aux expositions de la Nouvelle-Angleterre, une boîte de beurre fait le 28 août 1912, recevait un certificat de 1er prix à l'exposition de Manchester, N. H.

Nos félicitations à tous les patrons qui ont contribué à alimenter cette beurrerie.

Messieurs les cultivateurs, prenez bien soin de vos vaches à lait, cet hiver ; vous en serez bien récompensés l'été prochain.

Berryer

M. J. B. Anctil, beurrier de Matane, nous est arrivé il y a huit jours pour passer l'hiver parmi nous, il doit aller passer quelques semaines aux Etats-Unis chez des parents et des amis. Nous lui souhaitons un bon voyage !

—M. Jos. Anctil, beurrier de Ste-Louise, était avec sa famille en visite chez son père, M. André Anctil, dimanche.

—Nous apprenons avec peine que la petite Marie-Claire, enfant de M. Arthur Anctil, est bien malade. Nous faisons des voeux pour sa guérison.

Sainte-Perpétue

BAPTEMES.—L'épouse de M. Horace Rouichaud, un fils, baptisé sous les noms de Joseph-Horace-Emile.

Parrain et marraine, M. et Mme Louis Dubé, oncle et tante de l'enfant.

—L'épouse de M. Joseph Chouinard, une fille, Marie-Joséphine-Délima.

Parrain et marraine, M. et Mme François Lefebvre.

DECES.—Le 8 du courant est décédé à l'âge de 79 ans, M. Magloire Caron. Son service fût chanté le 10, à 9 heures.

—Le 12 est décédée à l'âge de 83 ans, Mme Vve Clément Morneau. Ses funérailles ont eu lieu le 14, à 8 heures. A ces deux services assistaient un grand nombre de parents et d'amis.

Aux familles en deul, nous offrons nos plus sincères condoléances.

—M. et Mme Adalbert Pelletier et Mme Vve Henri Morneau, sont partis, dimanche, à S.-Pamphile.

—Mme Joseph Chouinard, d'Elgin Road, Mmes Mathias Christman et François Bélanger, de S.-Jean Port-Joli, sont en visite chez des parents et amis.

Berthier

NAISSANCES.—L'épouse de M. Joseph-Edouard Mercier, cultivateur, un fils, Joseph-François-Noël-Cléophas.

Parrain et marraine, M. et Mme Cléophas Gagnon, de S.-François, oncle et tante de l'enfant.

—M. Luc Dupuis et son fils, de S.-Roch des Aulnaies, sont venus donner une conférence sur l'agriculture et le sucre.

—M. et Mme Jos. Blais, de S.-Joseph de Lévis, étaient, dimanche, en visite chez leur mère, Mme Vve Narcisse Blais.

—Notre curé, M. l'abbé Clément Lévesque, a fait sa visite pastorale, cette semaine. Inutile de dire que tous les paroissiens étaient heureux de le recevoir.

—Nous sommes heureux d'apprendre le rétablissement de la Révérende Soeur Ste-Blandine, depuis quelque temps grièvement malade.

Saint-Pierre

M. Sévère Théberge et sa petite fille Cécile, de Mont-Carmel, étaient de passage dans notre paroisse, cette semaine.

—M. et Mme Amédée Nicole, d'Ontario, étaient en visite ces jours derniers chez M. Prudent Nicole et autres parents.

—Mlle Y. Paré, de S.-François, est en visite chez M. Narcisse Proulx.

—Madame Ernest Bernier, de L'Islet, est venue voir son père M. C. Proulx, grièvement malade.

NAISSANCES.—L'épouse de M. Eugène Roy, une fille, baptisée sous les noms de Marie-Marguerite-Juliette-Lucile.

Parrain et marraine, M. et Mme Narcisse Proulx, oncle et tante de l'enfant.

—L'épouse de M. Edouard Kirouac, une fille baptisée sous les noms de Marie-Aline-Germaine.

Parrain, M. Ernest Blais, cousin, marraine, Mlle Amanda Kirouac, tante de l'enfant.

—M. et Mme David Rousseau étaient, dimanche, en visite chez M. A. Rousseau.

—Le 12 décembre était l'ouverture de nos Quarante-Heures. Elles ont été des plus solennelles. L'église était revêtue de ses plus beaux ornements. C'était vraiment édifiant de voir tous les pieux fidèles suivre ces saints exercices et de s'approcher de la Table-Sainte pour recevoir le Pain des forts. Les prêtres des paroisses environnantes sont venus prêter leurs concours à M. le curé Delagrave.

—Nous recevons de notre amie Mlle Stella Hamel d'heureuses nouvelles de son beau voyage dans l'Ouest Canadien. Nous souhaitons à Mlle Hamel un joyeux retour au pays.

CHEVAUX A VENDRE

Possédant 7 magnifiques chevaux, j'invite ceux qui voudraient s'en procurer à de bonnes conditions, à venir faire leur choix.

Je puis en vendre deux d'ici au 1er janvier.

Pour prix et conditions, s'adresser à M. GODFROID BEAUMONT, Saint-Pierre. n. o.

Chance exceptionnelle

Voulez-vous vous établir sur de belles et bonnes terres pour quelques piastres seulement ?

20,000 arpents de bonne terre à culture à concéder ou à vendre à Lemieux sur le chemin de fer de l'Intercolonial, entre Lévis et Montréal. Le prix est de $4.00 de l'arpent, ($400 pour cent arpents) seulement. Hâtez-vous, il y aura beaucoup de demandes ce printemps et les premiers rendus seront les premiers à choisir.

Pour plus amples renseignements, s'adresser à

M. ALBERT LAINESSE, Lemieux Station.

Ou à M. J. A. NARCISSE PROULX, n.o. Bureau Delagrave.

A VENDRE

MACHINES A BRIQUES.—Engin, bouilloire, machine à mouler la brique et accessoires, à vendre à 50 cts dans la piastre

Je donnerais le tout à un homme compétent qui voudrait établir une manufacture de brique dans un bon endroit, en échange d'une part d'intérêt dans l'entreprise

Pour plus de renseignements, s'adresser à

M ALEXANDRE CARON, N O Saint-Pierre.

Moulin à Vendre

M. Enoch Lespérance offre en vente son moulin à scie, engin à gazoline 20 forces, planeur, moulange, scie à ruban et toute l'installation, à Saint-Pierre.

Pour prix et conditions, s'adresser à M. Lespérance ou au bureau de notre journal.

Saint-François

MM. Dupuis et Fils, du village des Aulnaies, sont venus donner une conférence dans la salle publique. Le premier sur l'apiculture et le second sur la fabrication du sucre d'érable canadien. Un grand nombre de personnes ont assisté à ces intéressantes séances.

—M. et Mme Damase Bélanger sont allés passer le mois de décembre dans la vieille cité de Champlain, nous les attendons pour les fêtes de janvier.

—Madame S. Blais, de Causapscal, est en visite chez son gendre, M. Alp. Paré.

—Mlle M. Guillemette, de Montréal, est en voyage d'affaires à St-François, elle en profita pour visiter aussi ses amies.

—M. Auguste Boulet, fils de notre maître de poste, est malade depuis quelque temps, nous faisons des voeux pour son prompt rétablissement.

—Le choeur de l'orgue nous prépare un joli programme pour Noël. Dans notre prochain numéro nous donnerons plus de détails.

—Encore quinze jours, le mois de décembre sera terminé, pour un certain nombre, leur abonnement devra être renouvelé. Veuillez s'il vous plaît, aller en faire la remise à notre agent Mme Z Létourneau, qui accentera avec plaisir tout nouvel abonné.

A VENDRE

Moulin à carder la laine, avec presse pour étoffe. Le tout en parfait ordre et à bon marché.

S'adresser à

EUGENE TREMBLAY, Morigeau, Co. Montmagny

Saint-Charles

VOL.—Un vol sacrilège a été commis dans la nuit du 12 au 13 décembre. Des bandits se sont introduits dans l'église par une fenêtre, se sont emparés du contenu d'un tronc, et en ont enlevé un autre. Après quoi ils se rendirent chez M. Adélard Roger, marchand, espérant pouvoir entrer par un soupirail mais les barres de fer placées à l'intérieur du carreau les firent renoncer à leur projet..

La police provinciale est à faire des recherches. Nous espérons que ces filous seront bientôt pincés.

DIVERS.—M. J. B. Lacroix est allé, mardi dernier, à Jonquières chez son fils, M. Miville Lacroix.

—M. le curé recevra la rente des bancs cette semaine. Ceux qui n'auront pas été payés seront vendus dimanche, le 29 courant.

—Cette semaine, MM. les commissaires d'écoles accompagnés de M. l'abbé Adj. Faucher, curé, sont à faire l'examen semi-annuel des classes de la municipalité.

Matane

Le 17 du courant, a été chanté le service anniversaire de M. J.-Bte Saucier, régistrateur de notre ville.

—Mme Ange Paradis est revenue d'une promenade chez ses parents à Ste-Luce et Amqui.

—L'épouse de M. Athanase Côté, un fils, baptisé le 13 de ce mois, sous les noms de Louis-Napoléon. Parrain, M. Napoléon Thibeault, photographe; marraine, Mlle Emélia Saint-Laurent.

—M. Arthur Tweddell, gérant de la Compagnie Price, et Mme Twedd il sont revenus d'une promenade à Québec.

—M. Arthur Desjardins, commis à la Banque Nationale, à la Rivière-du-Loup, est en visite chez ses parents.

—M. l'abbé A. A. Soucy, curé, est parti pour quelques jours à Québec pour affaires.

—MM. H. Dupont et Dr Côté sont allés à Québec pour affaires.

—M. Henri Lévesque nous a quittés, au commencement de la semaine pour aller travailler aux "chantiers" de la Cie Price.

—M. C. Saucier et deux de ses enfants sont venus assister au service anniversaire de M. J.-Bte Saucier.

Saint-Apolline

M. le curé a terminé sa visite paroissiale, très satisfait de la cordiale réception qu'il a reçue dans toutes les demeures. Notre petite paroisse compte 559 âmes.

—M. Charles Côté est parti, pour un voyage de quelques jours à Québec.

Normandin

Le 31 novembre dernier, M. A. Dubard, une fille baptisée sous les noms de Marie-Hermandine. Parrain et marraine, M. et Mme R. Poirier.

—Le 10 du courant, ont eu lieu des courses sur la rivière Laurendeau. M. A. Lagalière remporta le premier prix et M. R. Laurendeau, le second. Nos félicitations aux vainqueurs.

—La température est peu favorable aux charroyages du bois de construction dont nos cultivateurs ont un grand besoin.

—Une grande quantité de perdrix blanches sont revenues dans nos parages.

—Nous souhaitons un prompt rétablissement à notre ami, M. Raoul Poirier, depuis quelque temps grièvement malade.

—M. Denault, forgeron d'Albanel, était de passage dans notre paroisse, ces jours derniers.

Sandford, Maine

L'assemblée de la cour Mercier (822) a eu lieu, dimanche dernier.

Voici le résultat des nouvelles élections:

Président—M. E. Lalime.
Vice-président—M. E. Chevalier.
Sec-Financier—M. W. Johnson.
Trésorier.—M. E. Allaire.
Orateur—M. N. Laurendeau.
Conseillers.—MM. L. Lavoie, B. Beaudoin, Alph. Paré.
Directeurs.— 1er M. Jos Ouellet ; 2e M. E. Tanguay ; 3e M. N. Lavallée.

—M. Alph. Lachance est parti ces jours derniers à Boston, pour affaires.

—M. Ed. Sénéchal, de Ste-Anne de la Pocatière est arrivé pour demeurer parmi nous.

Chez la somnambule.
—Je vous vois dans une purée noire pendant dix ans.... vous en souffrirez beaucoup...
—Mince !... Et après ?
—Après, ça ira mieux... vous en aurez pris l'habitude !

La Levure Royal a été depuis longtemps reconnue comme étant le type de qualité de la levure au Canada; elle est, sans aucun doute la levure la plus parfaite qui soit préparée. Le pain fait avec la Levure "Royal" conservera son humidité et sa fraicheur plus longtemps que celui fait avec toute autre levure. La Levure "Royal" se détaille à 5c. le paquet—suffisant pour donner 50 gros pains légers, appétissants, nourrissants.



E. W. GILLETT CO. LTD.
TORONTO, ONT.
WINNIPEG MONTREAL

KODAK

Je viens justement de recevoir un stock complet de Kodaks et accessoires qui me permettra de satisfaire aux besoins des amateurs de photographies.

Si vous avez l'intention d'acheter un kodak, je serai heureux de vous écrire et de vous envoyer les catalogues français et anglais.

Amédée Coté
MONTMAGNY

CONTRE les EXCES de FATIGUE

Quand vous êtes fatigué à l'excès, que vous ressentez des douleurs dans toutes les parties du corps, que vous êtes fiévreux, mal en train, sans appétit, avec douleurs de tête, manque de sommeil, prenez un ou deux

Cachets Gauvin
CONTRE LE MAL DE TETE



et tout cet excès de fatigue se dissipera complètement et comme par enchantement: vous vous sentirez à nouveau frais et dispos, plein de force et d'énergie.

Cher Monsieur Gauvin, Vos cachets m'ont rendu souvent de grands services, non seulement pour mes maux de tête, mais encore contre le surmenage. J'en ai toujours à portée de la main. Votre, A. N. Thibaudeau, Montréal.

En vente partout: 25 cts la boite. J. A. E. Gauvin, Pharmacien-Chimiste 350 rue Ste-Catherine-Est, Montréal

Notre commerce ayant considérablement augmenté cette année, nous avons résolu de donner à nos acheteurs, durant tout le mois de décembre, des "BONS DOUBLES" pour les marchandises sèches.

Nous aurons, pour

NOEL et le Jour de L'AN

le plus beau choix de marchandises qu'il soit possible de désirer, tels que BONBONS et BISCUITS de toutes sortes, CHOCOLAT, BONBONNIERES, Jouets etc.

Nous venons aussi de recevoir deux chars de fleur assortie.

Un char de "pain de lin", le tout aux plus bas prix du marché.

Pour vous en convaincre, venez nous voir : vous serez satisfaits.

Toujours au bon endroit, chez

LORD & FILS
L'ISLET STATION

JOS. CÔTÉ, Manufacturier et Importateur de Pipes, articles de fumeurs, Biscuits, Confiseries, etc.

186 - 188 Rue St-Paul
QUEBEC

Seul propriétaire de la célèbre marque de pipe ci-contre.



Aussi continuellement en stock un assortiment complet de pipes Calabash, en bruyère $^{G}_{B}$ (G B D) "Peterson's Patent Pipe, Rudolf's Patent, Wright Patent.

Pour la commodité de notre commerce local de la ville de Québec, nous avons trois succursales :

Département du Gros : 188 rue St-Paul
Succursale No 1 : 179 rue St-Joseph
Succursale No 2 : 18 rue St-Jean
Succursale No 3 : 212 rue St-Jean

Sleighs ! Sleighs !

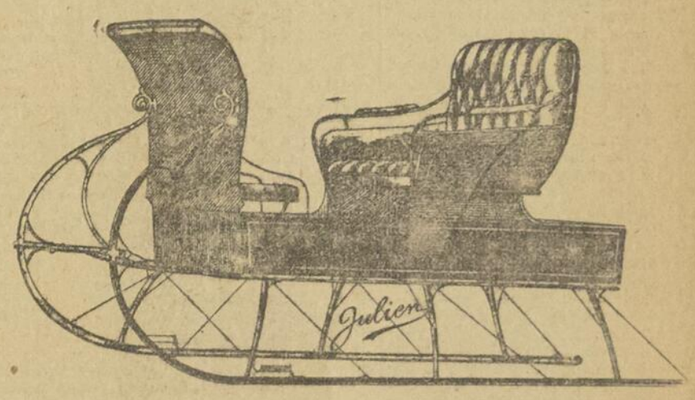
Agissez avec justice envers vous-même

N'achetez pas de Sleighs, Fourrures, Etc., sans avoir eu nos cataloges et nos prix.

Nos Sleighs sont très bien finis, élégants, forts et durables.

Notre assortiment est très considérable, mais la demande en est aussi extraordinaire.

Hâtez-vous de demander nos catalogues et nos prix afin de faire un choix sérieux et immédiatement.



Manufacturiers et Importateurs de Sleighs, Harnais, Poeles, Moulins à Coude
Engins, Couchettes en cuivre et en Fer, Engins a Gazoline,
Moulins a Battre etc. etc.

EUG. JULIEN & CIE, Limitée
1225-1230, Rue St-Valier, Québec

La guerre dans les Balkans

Athènes, 10—Les délégués grecs aux négociations de la paix à Londres seront le premier ministre, M. Venezelos ; M. Sculudis, un ancien ministre ; J. Gennadius, ministre de Grèce à Londres, et le Dr Georges Streit, ministre de Grèce à Vienne. La mission comprendra également M. Politis, professeur de droit international à l'université de Paris ; le général Danglis, chef de l'état-major général et le colonel Metaxis.

Constantinople, 10—On a annoncé officiellement ce soir que Selin bey, ministre de la marine ; Rechad pacha, ministre de l'agriculture, et Osman Nizami pacha, ambassadeur en Allemagne, ont été nommés plénipotentiaires aux négociations qui vont commencer à Londres le 14 décembre prochain.

Les délégués partiront demain pour Londres.

Londres, 10—A la suite du refus du gouverneur de Scutari, d'accepter notification de l'armistice, communiqué par l'écrit mise du ministre d'Allemagne, les hostilités continuent, d'après une dépêche de Londres au "Times."

On croit généralement que ce refus du gouverneur coïncide avec les désirs du gouvernement monténégrin qui espère s'emparer de Scutari par la force des armes.

Une dépêche de Salonique au "Times" dit que l'état des réfugiés empire chaque jour. Des milliers sont sans abri et la petite variole ainsi que d'autres maladies règnent parmi eux.

Constantinople, 10—Des lettres de date récente reçues de Gallipoli rapportent de terribles excès commis par les troupes turques dans ce district. Les lignes télégraphiques ayant été coupées au-delà de Gallipoli, les autorités militaires en rendirent responsables les habitants des villages chrétiens et ordonnèrent à un détachement de troupes d'aller châtier les résidents.

Les troupes brûlèrent les maisons, gardèrent pour les rançonner plusieurs des villageois, massacrèrent ceux qui refusaient de payer, maltraitèrent les femmes et se livrèrent à un pillage en règle. Les villages de Malgara, Keschen, Karadjali, Aloull Grabunar et Examili furent presque entièrement détruits.

Le croiseur français "Victor Hugo" a été envoyé au point la plus rapproché possible de cette boucherie.

Des renforts turcs venant d'Asie-Mineure continuent d'arriver à Gallipoli.

Les autorités de Janina rapportent que dix-huit bataillons, comprenant les débris de l'armée de Monastir, sont arrivés avec de l'artillerie et les munitions, formant ainsi la position des Turcs dans cette importante ville albanaise.

Belgrade, Serbie, 10—L'accumulation des troupes autrichiennes sur la frontière serbe et le ton provocateur des journaux de Vienne ont amené une recrudescence d'agitation et d'alarme en Serbie.

Le journal "Pravida," exprimant l'irritation qui prévaut, dit :

"Si l'Autriche désire la guerre avec la Serbie, qu'il en soit ainsi. Ce sera la lutte la plus acharnée de l'histoire. Tout Serbe, homme ou femme, jeune ou vieux, y prendra part, et, avant de la conquérir, il faudra que l'Autriche extermine la nation serbe tout entière."

Beaucoup de Serbes, en tournées d'affaires dans les villes de la frontière austro-hongroise, ont été arrêtés sous l'inculpation d'espionnage. Le gouvernement serbe a protesté auprès des autorités austro-hongroises.

Belgrade, 10—Immédiatement à la suite de l'information semi-officielle que la Serbie abandonnerait son projet favori d'occuper un port sur l'Adriatique et laisserait à la prochaine conférence des ambassadeurs le soin de régler ses différends avec l'Autriche-Hongrie, l'agitation renaît néfreuse aujourd'hui à la nouvelle que l'Autriche a arrêté un bateau chargé de provisions serbes.

On disait que des autorités autrichiennes avaient arrêté le bateau "Kegedisch" à Fiume et avaient saisi 00 tonnes de farine destinées à l'armée serbe d'occupation de Durazzo.

On disait aussi que l'Autriche-Hongrie avait l'intention de convertir cette farine à l'usage de sa propre armée.

St-Pétersbourg, 9—L'attitude de la Russie envers la situation des Balkans n'a pas changé malgré les préparatifs militaires apparemment actifs de l'Autriche, le discours assez vif du chancelier impérial allemand au reichstag et le renouvellement de la triple alliance.

Dans les cercles diplomatiques ici, on considère ces différents incidents comme des développements de tactiques dues au désir naturel de l'Autriche de sauvegarder ses intérêts et son prestige devant l'influence grandissante de la race slave, avec, comme but immédiat, d'obliger la Russie à désavouer la Serbie dans l'affaire d'un port sur l'Adriatique.

On fait remarquer que tout en tenant compte des mesures légitimes de défense de la part du cabinet de Vienne, la Russie doit, elle aussi, sauvegarder ses propres intérêts et son prestige.

On insiste de plus que la Russie ne saurait désavouer ce qu'elle n'a jamais prétendu et qu'elle a déjà fait de son mieux pour retenir la Serbie.

A S.-Pétersbourg on est d'avis qu'il n'y a pas de différence irréconciliable entre le minimum des demandes serbes et le maximum des concessions autrichiennes et qu'une grande puissance comme la Russie ne peut donner des gages tels qu'en attend la diplomatie autrichienne.

On ne croit pas un seul instant dans les milieux officiels de la capitale que l'Autriche recourra aux armes pour maintenir de semblables prétentions.

Parlement Provincial

Le fait principal de la séance d'hier a été le vote d'un montant assez considérable de divers items concernant l'Instruction Publique. C'est dire que l'hon. M. Decarie fut sur le gril pendant une partie de la séance. Il eût à répondre à une foule de questions. Or, toutes les questions sont embarrassantes pour le Trésorier provincial.

Les subsides suivants ont été adoptés après quelque discussion.

Ecole Technique de Montréal, $8,000; Ecoles Normales, $160,000 ; salaire d'un inspecteur d'écoles protestantes $700,00.

Les institutions scolaires pour garçons de Montréal, $ 0,000 ; pour les filles $10,000 ; Institut Nazareth de Montréal, $1,600.00 ; Institut MacKay $1,600.00 ; pour l'encouragement de l'enseignement du français dans les écoles protestantes, en conformité avec les recommandations du comité protestant du conseil de l'Instruction Publique $4,000 ; écoles publiques, $200,000 ; pour être distribué dans les écoles publiques des différentes municipalités en paiement des salaires des professeurs, chaque salaire n'excédent pas $100.00, $60.00 ; pour les écoles dans les municipalités pauvres $24,000 ; pour les écoles protestantes pauvres, $1,000 ; à être distribué dans les écoles rurales où il y a des professeurs ayant des diplômes d'écoles normales pour l'enseignement aux jeunes garçons de 10 à 18 ans, $12,000 ; pour encourager l'enseignement dans les écoles primaires $5,000 ; pour l'inspection des écoles $5,000 ; pour les professeurs $8,000; fonds de pension aux professeurs, $2,000 ; pour l'Association des professeurs protestants $200.00 ; pour les livres de récompense, $12,000 ; au Conseil de l'Instruction Publique $1,000 au comité protestant du Conseil de l'Instruction Publique $1,500.

Encore une couple de douzaines de séances comme celles d'hier et l'on file la session jusqu'après les fêtes. Rien au point de vue de la législation privée comme de la législation publique. La séance s'est passée en petites escarmouches provoquées par le vote des subsides à l'Instruction Publique. C'est dire que l'hon. J. Décarie a été la cible vivante, durant tout l'après-midi, des flèches de l'opposition. A certains moments, le secrétaire provincial qui, à la vérité, ne semblait pas toujours très au courant des affaires de son ministère, n'en menait pas large sous le feu des questions de M. Prévost et Lavergne dont l'intention était évidemment d'embrouiller le plus possible le secrétaire provincial.

A un certain moment, la discussion prit un caractère intéressant. C'est lorsqu'on en vint à parler des écoles normales. Le gouvernement accorde à ces écoles des subventions pour $160,000. L'opposition soutient que cette somme n'est pas suffisante, qu'elle est même ridicule. Tout le monde, dit M. Tellier, désire que nos écoles normales soient mises sur un excellent pied et produisent de bons fruits. Pour arriver à ce résultat, il faut augmenter les subsides qu'on leur accorde, autrement nos écoles normales seront encore, en partie, à la charge des parturientes qui se saignent pour les soutenir.

M. Prévost se rit du gouvernement qui, à chaque occasion, se vante d'avoir "fondé" des écoles normales quand, à la vérité, le gouvernement ne veut pas même les soutenir, ces écoles normales.

M. Sauvé met, un moment le secrétaire provincial sur le gril au sujet des promesses que le ministre aurait faites d'augmenter certains professeurs ayant plus de vingt ans de service. M. Sauvé cite particulièrement le cas du professeur Z. Bone, de l'Ecole Normale Jacques-Cartier, qui avait vingt ans de service quand a été passé l'arrêté en Conseil accordant le salaire maximum aux vieux professeurs des écoles normales. Or, le professeur Bone attend encore cette pension à laquelle il avait droit.

M. Langlois, de Montréal, est d'avis, lui, qu'avant d'augmenter l'allocation aux écoles normales, on devrait prendre des mesures pour que ces dernières donnent de meilleurs résultats. Il ne s'agit pas d'avoir plus d'écoles normales que toutes les autres provinces ensemble, il importe surtout d'obtenir de bons résultats de celles que nous avons. Le remède que préconise M. Langlois, c'est d'empêcher le Bureau Central des Examinateurs de donner des diplômes à tous bouts de champs, sans raison. Il faut arriver à ce résultat que seules les écoles normales puissent donner des diplômes définitifs.

Le reste de la séance s'est passé à adopter quelques petits bills privés.

En comité général la Chambre a adopté les résolutions concernant le contrat passé entre le gouvernement de la province de Québec et les Frères de la Charité de S.-Vincent de Paul de Montréal.

Par ces résolutions le gouvernement s'engage à payer $160,00 chaque année, pour chaque élève et le nombre des élèves ne pourra pas dépasser 260.

On a passé ensuite en deuxième lecture les bills suivants :

Loi amendant l'article 685 du Code de procédure civile, relativement à la saisie-arrêt.

Loi amendant les Statuts refondus 1909, concernant les arpenteurs.

Loi amendant l'article 1220 du Code civil.

Loi amendant la loi constituant en corporation l'école polytechnique.

Puis on a adopté les bills privés suivants :

Adoption des amendements faits en comité général. Bill 73—Loi constituant en corporation "The Hebren Free Loan Association.

Loi concernant la commune de La Prairie.

Loi concernant la Fabrique de la paroisse de S.-Georges, à Montréal.

Loi autorisant le collège des chirurgiens dentistes de la province de Québec à admettre Marie André de Soufiron au nombre de ses membres après examen.

Loi autorisant le collège des chirurgiens dentistes de la province de Québec à admettre Léo Doran au nombre de ses membres, après examen.

Les conseillers législatif siègent presque en permanence depuis hier, soit dans les divers comités, soit en Chambre.

On a apporté un petit amendement au bill concernant la protection des renards et autres animaux à fourrure gardés en captivité. Cet amendement a pour but de mettre à l'abri des poursuites les personnes occupant des propriétés voisines de celles où l'on garde ces animaux en captivité. Ce bill a subi sa troisième lecture.

On a adopté en troisième lecture les bills privés suivants :

Commission des écoles de Westmount ; commission des écoles catholiques de Québec ; ville de Beauharnois ; A. M. Strang ; Paroisse de S.-Bruno ; Communauté des Soeurs de la Charité de l'Hôpital Général de Montréal.

On a adopté en seconde lecteure et référé au comité des bills privés le bill de la "Donnacona Paper Co" et de J. F. Bugeaud.

Les bills suivants ont été introduits au Conseil et ont subi leur première lecture :

Loi créant un bureau de censure pour les vues animées ; loi concernant la création d'un fonds d'indemnité pour les propriétaires dont les moutons ont souffert des dommages de la part des chiens ; loi amendant la charte de la ville de Pointe-aux-Trembles ; loi amendant la charte de la ville de Lachine ; loi amendant la charte de la ville de Lasalle ; loi amendant la loi des cités et villes concernant la rémunération des membres du conseil ; loi concernant le nombre des licences d'hôtel de la ville de Hull ; deux bills de M. Stein pour amender le code de procédure civile relativement aux délais d'appel et aux assignations ; loi concernant la commutation de certaines taxes scolaires.

Voici la liste des invités au troisième dîner officiel du président de la Chambre, mardi, le 10 décembre 1912 :

L'hon. P. S. G. Mackenzie, trésorier provincial ; l'hon. J. E. Caron, ministre de l'Agriculture ; les honorables conseillers législatifs G. E. Amyot, L. P. Bérard, E. Roberge, A. Bergevin, E. Choquette, G. R. Smith, M. A. Saint-Jacques, huissier de la Verge Noire ; MM. les députés J. L. A. Bérubé, W. S. Bullock, G. B. Campbell, H. A. Fortier, J. O. Gadoury, G. S. Grégoire, J. A. Labissonnière, S. Létourneau, G. Mayrand, J. O. Morin, M. L. Péloquin, E. A. Robert, J. E. Robert, A. Sauvé, H. Slater, C. A. Smart, A. Stein, J. Sylvestre, D. Tansey, R. Tourville, N. Turcot, G. Lemieux, E. Chouinard, chef des traducteurs français ; B. Michaud, sous-ministre de la Voirie ; C. J. Magnan, inspecteur général de l'Instruction Publique ; H. T. Machin, assistant-trésorier provincial ; J. N. Miller, secrétaire de l'Instruction Publique ; F. L. Desaulniers, greffier du comité de Législation ; L. Simonneau, comptable de l'Assemblée Législative; P. Kerwin, commis en chef de la paperie ; E. D'Anjou, président de l'Association de la Jeunesse Libérale; G. C. Picher, chef du service forestier. Chs. Delagrave, greffier du comité des bills privés ; A. Saint-Amant, préfet du comté de Québec ; Dr P. H. Bédard, président de la Société Saint-Jean-Baptiste ; J. G. Papineau, chef des copistes ; A. Fitzpatrick, Lucien Cannon, A. Brosnan, contrôleur du Revenu ; G. A. Gigault, sous-ministre de l'Agriculture; H. Caron, surintendant de la Chasse et de la Pêche ; Jules Patry, assistant-greffier du comité des Bills Privés ; W. Chubb, surintendant de l'Inspection des assurances ; J. E. Caron, inspecteur des assurances. J. Joannette, traducteur ; J. I. Desjardins, assistant-bibliothécaire ; C. K. Austin, traducteur ; P. W. Langlois, traducteur ; E. Laberge, traducteur; Dr G. E. Martineau, E. Mercier, traducteur ; Dr C. A. Delâge, Arthur D'Ionne, greffier en loi ; Dr E. A. Lebel, H. D. Baril. H. B. Guest, du "Whitness" ; M. L. A. Lovekin, du "Sherbrooke Daily Record" ; A. Gagnon, du "Quotidien" ; J. Barnard, de "l'Evénement."

Montréal, 11—(De notre correspondant)—Une grave collision entre un train de voyageurs du Central Vermont et un train de marchandises du Grand-Tronc est arrivée, hier soir, vers huit heures et quarante, près de la station de la Pointe St-Charles. Le chauffeur Ernest Wood, qui était sur la locomotive 1253 du Grand-Tronc, a été tué sur le coup. Le mécanicien Labrosse a eu une jambe de brisée et souffre de contusions sur tout le corps. Il était environ huit heures quarante-cinq, le train No. 5 du Central Vermont, dû en gare Bonaventure à 9 heures, attendait à la Pointe St-Charles que la voie soit libre.

Un train de marchandises du Grand-Tronc évoluait sur la voie adjacente de celle occupée par le train No. 5 ; pour une raison que l'on ne peut encore expliquer, le train de marchandises vint à manquer sans doute un aiguillage, et la lourde locomotive vint prendre en écharpe le train No. 5, culbutant le wagon poste.

Henri Giraud, l'artiste chanteur d'opérette, très applaudi à Montréal et à Québec, lors des beaux jours de l'opéra français de 1893-94 et qui épousa subséquemment Mlle Beausoleil, est mort vendredi dernier à Liège, selon que nous l'apprennent des dépêches.

Ottawa, 11—(De notre correspondant)—Le nom de l'hon. Perley, député d'Argenteuil et ministre sans portefeuille dans le cabinet Borden est mentionné comme devant être le ministre qui représentera le Canada en Angleterre. Aucune déclaration officielle n'a été faite à ce sujet et il n'y en aura pas avant quelque temps mais les amis de M. Perley croient que le gouvernement pourra difficilement trouver un meilleur représentant en Angleterre.

Parlement Fédéral

Ottawa, 11.—(De notre correspondant.)—Le programme d'hier à la Chambre des Communes se divise en une suite de sujets, quelques-uns, appartenant au gouvernement, et d'autres aux députés. Aucune question toutefois n'a soulevé beaucoup de discussion. Des deux côtés on se prépare au débat sur la question navale qui sera repris demain, puis continué sans interruption jusqu'à l'ajournement pour les vacances des fêtes. Il est inutile de songer à un vote la semaine prochaine, mais on croit que tous les principaux discours seront prononcés d'ici à jeudi le 19 du courant. Demain, Sir Wilfrid Laurier fera connaître la politique de l'opposition en réponse au discours du premier ministre, puis il sera probablement suivi du ministre de la Marine et des Pêcheries où de l'hon. Foster. Du côté libéral, les orateurs suivants seront l'hon. Geo. Graham et le Dr Clarke, de Red Beer. Le débat se poursuivra avec activité des deux côtés de la Chambre, et chaque parti aura un nombre égal d'orateurs d'examens spéciaux, d'opérations ou

Un des sujets les plus importants étudiés, hier, a été la traite commerciale entre le Canada et les Indes Occidentales. On ne croit pas que l'opposition fasse une forte critique. Le gouvernement, par ce traité, réussira à obtenir un commerce considérable qui se fait aujourd'hui entre les Antilles et les Etats-Unis. La préférence qu'accorde le nouveau traité est de vingt pour cent sur le tarif imposé aux pays étrangers et le traité est pour une période de dix ans. L'opposition insiste surtout sur l'amélioration du service océanique entre le Canada et les Indes, sollicitude assez étrange, remarque l'hon. Foster, lorsqu'on constate que l'ancien gouvernement libéral n'a rien fait à ce sujet pendant ses quinze années d'administration. Le bill ratifiant le traité a subi sa première lecture, mais le stage final n'aura lieu qu'en janvier après les vacances.

Le bill accordant une augmentation de salaire aux gendarmes et aux officiers de la police à cheval, a été étudié en comité ainsi que les bills concernant la marine marchande du Canada et les commissaires du Havre de Montréal.

L'opposition, par l'entremise de M. Emmerson veut savoir s'il est vrai que le gouvernement a réduit les taux pour le transport du foin sur l'Intercolonial, de Québec et aussi pour les provinces de l'Est.

Le premier ministre dit que le gouvernement n'a pris aucune décision à ce sujet. Il est encore une fois question du nommé Landry, ancien prisonnier, qui est devenu pendant quelques jours fonctionnaire du Département de la Marine dans les Provinces Maritimes. Le premier ministre donne les faits et déclare qu'aussitôt que le gouvernement fut au courant de l'affaire, il a remplacé Landry. Ce dernier a été libéré conditionnellement de prison à la demande de certains membres du clergé, mais nullement pour des fins politiques, comme semble le croire l'opposition. Tous les documents concernant cette affaire seront produits. L'hon. Lemieux obtiendra aussi copie de toute la correspondance en rapport avec l'abaissement récent des taux de transmission de messages par câble entre le Canada et la Grande-Bretagne.

Ottawa, 10.—L'hon. ministre des Finances a donné avis de deux mesures législatives, savoir :

Bill intitulé : Loi concernant les banques et le commerce de banque ;

Bill intitulé : Loi concernant l'achat par le gouvernement des obligations à trois pour cent de la compagnie du G. T. R. Le même ministre a aussi donné avis que mercredi prochain, la Chambre se formera en comité général pour prendre en considération la résolution suivante :

"Qu'il est expédient de reviser les lois relatives au commerce de banque, de prolonger jusqu'au premier jour de juillet 1923 les chartes des différentes banques auxquelles s'appliquent les dispositions de la loi des banques, et d'autoriser le paiement à même le revenu consolidé d'une rémunération à des auditeurs chargés d'examens spéciaux d'opérations ou affaires de banque que le ministre des Finances croira nécessaires. On signale également la résolution suivante dont avis est donné par le député de Rimouski ;

"Que cette Chambre est d'avis qu'il serait urgent et utile, en vue de développer le commerce et la colonisation des provinces de Québec et du Nouveau-Brunswick et d'augmenter en même temps le trafic de l'Intercolonial, de construire des embranchements partant de l'I. C. R. dans le comté de Rimouski et se dirigeant vers les comtés de Restigouche et Madawaska, dans le Nouveau-Brunswick."

Devenport, Angleterre, 11.—Le "Centurion," vaisseau de guerre anglais, alors qu'il allait à une vitesse de vingt noeuds au large de Portland Bills, frappa et coula à fond un petit steamer qu'on ne connait pas. Le vaisseau de guerre est venu au port, hier, dans l'après-midi. Il était défoncé à l'avant et prenait affreusement l'eau.

Le steamer inconnu avait essayé de passer en face du bateau de guerre : c'est alors que celui-ci le frappa, mais avec une force telle que le steamer inconnu enfonça à l'instant. On ne put trouver, malgré qu'on ait mis des chaloupes à l'eau, malgré de longues recherches faites par le "Centurion," aucune trace de l'équipage de l'autre steamer.

Le "Centurion" est fort endommagé à la proue. Ce bateau est l'un des quatre "dreadnoughts" de première classe qu'on a lancé récemment. Il a un déplacement de 25.000 tonnes, une force motrice de 31.000 chevaux-vapeur, une vitesse de 21 noeuds à l'heure et déplace une profondeur d'eau de 28 pieds.

Les trois autres vaisseaux du même âge que le "Centurion" sont "l'Ajax" "l'Audacious" et le "King George V."

Un incendie détruit la tour à charbon de la Nova Scotia Steel

Le feu a détruit mardi la tour à charbon de la Nova Scotia Steel and Coal Co., tour construite sur le Bassin Louise. Le feu a vite pris un aspect sinistre qui répandit la terreur par toute la ville. Des centaines de personnes, dont la curiosité était excitée par la lueur des flammes, couraient vers des endroits élevés pour se rendre compte de la vérité.

Les pertes vont atteindre le chiffre de $30,000 entièrement remboursables par les assurances.

A 11.20 heures l'alarme était donnée à la boîte 318. Les pompiers ne furent pas lents ; mais, lorsqu'ils arrivèrent, ils ne virent plus qu'une masse de flammes. Les boyaux à incendie, dirigés promptement sur le feu, ne poussaient pas l'eau à plus de la moitié de la hauteur de la tour, et des flammes avaient l'air de ne pas s'apaiser.

L'engin à vapeur Shand-Mason du poste No. 5 arriva ; mais comme la digue était embarrassée de charbon l'engin ne put prendre l'eau au fleuve et ne fonctionna pas.

Il n'y avait pas à craindre que le feu prit dans le faubourg St-Roch, parce qu'un bon vent du sud-ouest poussait les flammes sur le fleuve.

Il était minuit et dix quand les parties en fer de la tour tombèrent. Il fut alors plus facile aux pompiers de jeter de l'eau sur tout ce qui avait pris feu.

Comme on avait alors maîtrisé le feu, une partie des hommes de la brigade purent retourner à leurs différents postes.

On ignore comment le feu a pris. Attenant pour cause un fil électrique, une bouilloire, une étincelle échappée d'une locomotive ? On l'ignore, aux derniers rapports on nous dit que le feu a pris dans la toiture à un moment où le gardien n'était pas dans la tour.

Plusieurs wagons des voies ferrées furent éloignés du théâtre de l'incendie sans beaucoup de dommages.

Tous les hangars de la Compagnie d'acier et de charbon sont en cendres.

TABLEAUX DE GUERRE

LE ROI

Yamboli, 11 novembre.

Depuis une semaine, le train royal est à demeure devant la gare de Yamboli, dans la plaine marécageuse et grise. Des blessés, des prisonniers, des régiments, des hurrahs, des silhouettes lointaines sur un petit âne biblique, des moutons bêlants, des poules qui se risquent sous les wagons bleus, et rien d'impressionnant comme cette vision de guerre dans la morne paix d'une immensité pluvieuse.

Le roi ira-t-il plus loin, par des chemins effroyables où les buffles auront l'orgueil animal de secourir l'auto ? La reddition d'Andrinople ouvrira-t-elle de plus prompts voies ? On ne sait ; dans ce train où tout aboutit et se décide, personne ne sait, personne n'osérait une question. Alliées, venues, soudaines missions, éclipses brusques, tout s'exécute sans vaines curiosités. Merveilleux silence, où le devoir, le dévouement, l'admiration pour un incomparable souverain créent pourtant le plus éloquent et le plus sûr des liens.

Ce roi aux délicatesses célèbres, génie politique, prestigieux créateur dans la paix, comment apparaît-il dans les nécessités de l'heure ? Sous les aspects nouveaux qu'elle impose ? Ceux qui savent les ressources infinies de sa personnalités ne sont pas surpris qu'il ait pu la transformer aujourd'hui, et, dans l'artiste, le diplomate, l'éducateur, faire surgir le soldat.

Oui, c'est uniquement en soldats que dans ce salon, dont l'étendard de Samara, loque immortelle de la guerre libératrice, et un drapeau conquis hier décorant l'accès, il veille, sans fin conférer, approfondit les plans, pointe les mouvements, traverse les minutes suprêmes de l'effort et de l'angoisse.

Lorsque interminables, s'arrêtent sous ses yeux les convois où les blessés font autour d'un providentiel petit poêle un cercle pantelant, il va s'assurer des soins, saluer ces hommes dont le bras en écharpe voudrait pouvoir frapper encore ; il leur apporte l'honneur d'un geste royal, la joie d'un mot d'ami ou d'une cigarette ; il provoque les récits et les précisions. Du moindre détail tirent aussitôt parti son lumineux sang-froid, la sûreté de son coup d'oeil aigu, l'ubiquité de son esprit, cette activité par laquelle sans trêve, sur tous les points ensemble, il coopère avec ses armées.

—☼—

Soldat, même jusqu'à la simplicité, lui pour qui les ciselures et les chatoiements sont sans secret, il ne porte qu'une blouse kaki, couleur de boue séchée ou de pain de troupe, avec la croix de cette "Bravoure de Bulgarie" qui passionne le monde, la Légion d'honneur, la Toison d'or. Dans l'uniforme bleu marine galonné de blanc, des soldats de la garde font un service rapide. Sur les nappes tissées de lys, dans la salle à manger d'acajou et d'érable, un vin d'Euxinograde ou de Tchirpan, aux tons de jacinthe ; l'eau cristalline d'Aitos, balkanique Evian, qui coule sur des roches d'azur. D'une sobriété choisie sont les menus. Et puisqu'il n'est pas d'insignifiances pour l'histoire, et qu'il peut être piquant de rassurer les imaginations, voici un déjeuner, un dîner :

Déjeuner du 3 novembre

Omelette aux épinards
Civet de lièvre aux macaronis
Gâteau bruxellois
Dessert

Dîner du 7 novembre

Consommé aux perles
Noisettes de pré-salé béarnaise
Pintadons rôtis
Compote de fruits
Dessert

On n'annonce pas le Roi. Très tard parfois, des télégrammes roses encore dans sa main toujours belle, il se met à cette table où quelques cyclamens de la terre bulgare qui produit aussi des héros, font comme un sourire reposant, et il est permis de commencer sans lui.

L'étiquette stricte du palais cède remarquablement ici le pas à une sorte de respectueuse fraternité d'armes, où le Roi, d'une table à l'autre, interpelle ses officiers, consulte les sincérités qui l'entourent, autorise l'échange des avis et des impressions.

Lui-même dit ce qui le frappe le plus dans ses nombreuses courses aux champs de bataille, dans les heures qu'il passe au front des troupes, dans cent tableaux de mâle beauté ou d'horreur. Parfois, il commente les nouvelles ; ou bien c'est quelque ressouvenir du temps amer et lourd où, vaincu de Roumélie, il devait essuyer les finesses d'Abdul-Hamid qui lui disait: "Après moi, vous êtes le premier personnage de l'Empire", et souffrir, avec tous ses sujets, de tant de visites forcées, dans cette Constantinople où se joue maintenant la contremarche du Prophète et que demain ses soldats connaîtront à leur tour.

Décidée parce qu'il est des bornes à la patience, au pacifisme même de l'espoir ; commencée un vendredi, malgré la superstition, à cause d'elle peut-être, pour prouver que la vraie foi ne redoute rien, cette guerre l'obsède et le possède tout entier. Elle est le leitmotif dominateur, qui toujours revient. Il le traite en souverain, en stratège, en croisé, en historien, en philosophe, en observateur, avec des vaillances, des colères, des pitiés.

Là aussi, il sait tout, il est infailliblement averti ; du plus lointain il dégage les causes ; il évoque leurs contours, scrute les hommes, définit les âmes. Et vibrante d'enseignements colorés, de vues fécondes, parfois de vengeresses ironies, sa parole est une projection de vérité.

—☼—

Quand il dit, énumère les atrocités turques, les récits du Roi donnent un frisson. Vous savez trop déjà ce qu'elles sont. Mais, inédit et authentique, voici un surcroît d'horreur. Sur ces mêmes champs qui furent le théâtre des abominations furieuses de Byzance, se retrouve le même instinct des acteurs. En eux, les siècles n'ont rien modifié, sur eux n'ont rien pu. Ils ont vécu, ils vivent comme dans une tour d'ivoire de la barbarie.

A la façon de jadis, par fournées et centaines, ils font rôtir des infortunés au feu des maisons. Comme jadis, ils scalpent, arrachent la peau des blessés, les pèlent. Et ces bourreaux ne sont pas des bachi-bouzouks en délire de carnage, ce sont des soldats réguliers, orgueil du Séfamilk, espoir d'Yldiz !

Pourtant, s'il faut en croire le bruit public, ils auraient innové. L'humanité plus éclairée, la science, le progrès ? Oui. Et voici. Des médecins turcs parcourent la Macédoine et l'Epire ; ils sont armés, mais d'un petit tube mystérieux, et, plus assassin que le cimeterre ou le canon, ce petit tube, chargé de cultures, crache et partout fait éclater la petite vérole noire, le typhus, le choléra et la peste. Est-ce vrai ? Est-ce seulement vraisemblable ? Mais on le raconte et les atrocités commises le font croire au peuple.

Et tandis qu'au fer de ses mots, le Roi marque de si monstrueux criminels, ils observe que, coupés de pareilles infamies, cette immobilité morale du Turc, ce croupissement où il s'isole de la civilisation, alors qu'il aurait pu tout par elle et pour elle, disent assez qu'il est le poids mort de l'Europe et que de lui elle n'a plus à espérer rien. Aussi bien, le propre de sa domination est que sous elle tout achève de s'écouler, rien ne se relève. Tout languit, tout souffre, hommes, monuments, plantes. L'observation remonte textuellement au duc d'Aumale déjà, et hier le Roi voulut bien me dire :

—Vous devriez lire ce troisième volume de la correspondance de mon oncle d'Aumale avec M. Cuvillier-Fleury. Je l'ai pris avec moi, car il est plein de traits précieux, datés de Constantinople. Je vais vous le faire porter...

Je viens de lire quelques-unes de ces lettres signées de l'H. O., si classiquement, noblement français, et suis tombé sur ce passage que recommandait un serpentement de crayon rouge :

"Tous les hattihumayous, hattichérifs et autres réformes, à peine exécutés quelques jours dans le court rayon que parcourt l'oeil des ambassadeurs, lettre morte partout ailleurs, ne changent rien au fond des choses..."

Ceci est daté du 15 septembre 1864. Retrouver, à près de cinquante ans de distance, le même désenchantement, la même plainte, le même grief ! Lire cela dans ce train de la justice en marche, non loin du souverain même qui l'incarne au nom de tant d'éprouvés ! A l'heure précise où par le glaive cette longue et sinistre comédie s'expie ! Ce sont là de magnifiques coïncidences. Ce sont d'inoubliables bienfaits de la destinée. Heure solennelle et sacrée, qu'il m'est donné de pleinement vivre, en songeant qu'elle est occupée à changer peut-être l'histoire qu'apprendront demain les petits enfants...

Le Roi reçoit ici un courrier prodigieux. Jamais souverain, sans doute, ne fut dans le combat soutenu par tant de félicitations, de voeux, si salué d'universels et indistincts hommages. Chaque jour arrivent de France les souvenirs fidèles, les déférences enthousiastes ; les sonnets et les odes, mieux encore, de simples, naïves, obscures proses, mais bien émouvantes ; des prières pieusement transcrites, des fleurettes séchées.

Le Roi, qui doit trouver le temps de lire les journaux, sait trouver l'instant aussi de ces petites pages et de la réponse qu'elles méritent.

La qualité des sentiments qu'elles expriment caractérise en vérité cette guerre même. Elle n'est pas un calcul, elle jaillit du coeur et de la conscience d'un peuple. Elle n'a ni tambours ni sonneries de trompette, ni alcool pour stimuler, elle n'a qu'un idéal généreux.

Ce dimanche, à Yamboli où la Toundja jaune éperdument déborde sous un ciel d'encre, le Roi a entendu la messe, dans une ancienne maison turque : des Soeurs y ont leur couvent, des Soeurs qui, merveilleuse unité de l'église, sont de Nîmes et dont l'accent me parut une caresse. Dans une chambre au plancher de sapin, où naguère le prince Alexandre coucha, c'est la chapelle. Ni apparat de culte, ni musiques, ni manifestations. Et cela voudrait frapper encore. Cela aussi c'est l'image de cette guerre, simple comme un icône primitive, grave comme un recueillement, fervente comme une oraison, forte comme une parole de l'Evangile.

ALEXANDRE HEPP.

Echos Télégraphiques

Ottawa, 11—(De notre correspondant)—Il y a eu caucus libéral aujourd'hui pour préparer les amendements qui seront soumis à la loi de la marine amendements qui, dit-on, sont loin de plaire à tous les partisans de Sir Wilfrid Laurier en dépit de la déclaration des whips qui prétendent que tout est en harmonie dans le camp oppositionniste. Avant de convoquer le caucus il y a eu une réuion secrète dans le bureau de Sir Wilfrid Laurier ou seuls les grands chefs du parti ont été admis. Demain on saura quelle est la politique libérale sur le projet naval du gouvernement.

Dijon, 9—Un événement qui fait le sujet de toutes les conversations s'est produit ici aujourd'hui. C'est la naissance, médicalement certifiée, d'un enfant phénomène.

Une femme habitant Dijon a donné le jour à un enfant ayant deux têtes, quatre bras et quatre jambes. Ce monstre était vivant au moment de sa naissance, mais il n'a vécu qu'une demi-heure.

Le cadavre a été transporté à l'école de médecine où il sera examiné. Les parents de l'enfant phénomène ont autorisé également une autopsie et un rapport sera envoyé à ce sujet à l'académie de médecine de Paris.

Montréal, 11—(De notre correspondant)—Mme Heelen, la modiste de la rue Dalhousie, qui fut frappée par deux jeunes gens avant hier soir, est dans un état précaire à l'Hôpital Général. Les détectives Gratton et Walsh, du bureau de la Sûreté, ont arrêté deux individus soupçonnés d'avoir perpétré cet abominable forfait, ce sont les nommés John Dokter et John Finn.

Hier après-midi, les médecins de l'hôpital firent savoir que l'état de Mme Heelen était plus mal et conseillaient de faire prendre la déposition ante-mortem de la blessée.

Le magistrat Loet, le sténographe Lomas, les deux inculpés, accompagnés des détectives Walsh et Gorman se rendirent au chevet de la malade.

Mme Heelen a reconnu parfaitement ses deux agresseurs, elle a déclaré que c'était Dokter qui l'avait frappée.

Cincinnati, Ohio, 11.—Le feu a détruit hier, trois des principaux établissements de la ville, plus de cent bureaux et un autre grand établissement a été gâté par l'eau. Ont été détruits par le feu l'Hôtel Gibson, le grand magasin de la Rendiggs-Lothman Company, la manufacture de chaussures de la Wit Douglas Company et les bureaux du chemin de fer Missouri Pacifique. L'édifice à 17 étages de la Union Trust a été considérablement abîmé par l'eau, n'ayant pas été incendié parce qu'il est à l'épreuve du feu. Les pertes seront d'environ $700,000.

On ne sait pas encore s'il y a eu pertes de vie. Les étrangers de l'hôtel, avertis à temps, ont pu échapper aux flammes ; mais la police est portée à croire que, vu la rapidité avec laquelle s'est propagé le feu, il a dû rester quelques personnes dans les chambres.

On croit aussi que des femmes, qui travaillaient au 15ème étage de la bâtisse de l'Union Trust, ont dû être suffoquées par la fumée.

Ottawa, 11—(De notre correspondant)—M. Burham de Peterboro, proposera qu'un comité spécial pour s'enquérir du système des pensions pour le vieil âge en Canada soit nommé avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et documents et de faire rapport de temps à autre. Le dit comité devant se composer des membres suivants : L'hon. L. White, et MM. Verville, Mondou, E. M. MacDonald, Jameson, Guthrie, Currie, Carroll, Buithanan, Bradbury et de l'auteur de la motion.

Montréal, 11—(De notre correspondant)—Son Altesse Royale la comtesse San Estebam est à Montréal depuis quelques jours.

La comtesse, née princesse Stoudza de Roumanie, est l'épouse du duc San D'Estebam, ambassadeur d'Espagne, auprès du gouvernement américain.

La comtesse est l'hôte de Mme Cléophas St-Aubin, son ancienne compagne du couvent des Oiseaux de Paris. Elle part pour Québec à 1 h. 30 p. m. aujourd'hui.

New-York, 10.—Mme Florence Whiting, une veuve qui vivait seule dans un appartement de la 65e rue, quartier est, a été trouvée morte hier. Un docteur, appelé, déclara que la mort remontait à deux semaines.

NOUVELLES DU DISTRICT

Cap Saint-Ignace

M. et Madame Ernest Morin font part à leurs parents et amis de la naissance d'une fille, baptisée le 12 du courant, sous les noms de Marie-Bertha Gabrielle.

Parrain, M. Thombas Morin, marraine, Mme veuve B. Bélanger, grands'parents de l'enfant.

Elgin Road

Mlle Edith Bélanger est partie, la semaine dernière en promenade aux Etats-Unis.

—M. Auguste Duval, marchand, de Sainte-Perpétue, était, la semaine dernière de passage chez son père, M. Sauveur Duval.

—M. F. D. Lévesque, de Sainte-Louise, était dans notre village, lundi, pour affaires.

—M. Félix Saint-Pierre, est parti à Saint-Pamphile, lundi, pour affaires.

Saint-Eugène

A l'occasion de la neuvaine de Saint-François-Xavier, le Rév. P. Sauvageau, est venu prêcher un Triduum de Tempérance parmi nous.

MARIAGE A L'HORIZON. — On annonce pour le commencement de janvier le mariage d'un de nos jeunes garçons du faubourg, avec une demoiselle de Bathurst.

—M. Ls Philippe Thibault, est parti à Québec, la semaine dernière.

Saint-Lazare

M. Edmond Buteau, de Berthier, après avoir passé une huitaine chez sa sœur, Mme Alph. Audet, est retourné dans sa famille.

M. l'abbé Jos. Galarneau a reçu, cette semaine, la visite de l'un de ses frères.

—Mlles Léontine et Marie-Blanche Bilodeau sont revenues dans leur famille, la semaine dernière.

—De nombreux cas de variole s'évissent parmi nous.

—M. et Mme R. Martin sont partis à Armagh pour y demeurer.

Saint-Apolline

Dimanche soir, un joyeux groupe de parents et d'amis se réunissaient à la classe de Mlle Alma Blais, où l'on passa une joyeuse soirée.

Les invités étaient : M. et Mme Gaudias Blais, M. et Mme Théodule Blais, de Saint-Paul, M. et Mme Octave Caron, M. et Mme Georges Brulotte, M. et Mme Joseph Langlois, M. Albert Langlois et Mlle Yvonne Caron, Mlle Diana Caron, M. Treflé Morrissette.

La dévouée institutrice gardera longtemps le doux souvenir de cette soirée.

UNE INVITEE.

Un lis de la sainte Vierge

(A M. ET MME A. D.)

Au parterre virginal de Marie, il manquait un lis d'innocence et de candeur. Alors, tout doucement, ainsi que le font les mères, la Vierge Immaculée est venue, durant l'octave de sa fête privilégiée, cueillir pour en orner le beau paradis, une petite âme toute blanche, toute pure... Et voilà que, à l'appel infiniment doux de sa mère du ciel la petite Jeanne, dans un sourire empreint de la béatitude céleste, a dit à ses parents chéris, en consolant " Au revoir....."

...Jésus Hostie, Marie et ses bons parents formaient dans le cœur de la pieuse enfant, une trinité d'affection. Soutenue par ces trois amours, la jeune malade supportait, sans que jamais un mot de plainte s'échappe de ses lèvres, des souffrances cruelles...

...Elle craignait toujours d'attrister ceux qui la chérissaient... Et maintenant que des pleurs amers s'échappent des yeux de ce père et de cette mère bien-aimés, la douce vierge envolée psalmodiant dans les choeurs immortels le cantique divin, s'approche tout prêt du Trône de l'Agneau mystique et implore pour ceux dont son départ a brisé les cœurs, les consolations de ce Dieu qu'elle aime si ardemment....

" Bon papa, chère maman, ne pleurez pas, si votre Jeannette est partie, son souvenir vous demeure, et elle prie pour vous tous, chers bien-aimés ....Puis, si vous saviez combien est grande la félicité de mon immortel séjour... Il m'est enfin donné de contempler cet aimable Enfant de l'Hostie que j'aimais tant à recevoir dans son Sacrement d'Amour ! !...Quel bonheur indicible ! Réjouissez-vous avec moi, parents chéris, et en attendant que vous veniez goûter vous-mêmes, les ineffables joies de la sainte Patrie, votre Jeanne vous dit, bien affectueusement " Au revoir."

JEANNE DES ORMEAUX .

15 Déc. 1912.

Bouquets spirituels offerts pour le repos de l'âme de Mlle Jeanne Dubé inhumée jeudi, le 12 du courant :

M. et Mme Marcel Dubé ; Mlle Béatrice Létourneau ; Mme Alexandre Fournier ; Mme Albert Normand ; Mme Magloire Lemieux ; Mme Clésophase Dionne ; Mlle Amarilda Caron.

CARRIOLE A VENDRE

Ceux qui voudront se procurer une bonne carriole, à des conditions faciles, pourront s'adresser à

M. J. D. STEWART,
Rue Montcalm, Montmagny.

Les prix et l'état du marché de Québec

Québec, 17 décembre 12.

On remarque quelques fluctuations dans les prix des grains. L'avoine ordinaire par 34 livres, qui se vendait de 55cts à 60cts, vaut de 50cts à 55ctsê Les pois se vendent $2.75. La moulée d'avoine, qui valait de $1.75 à $1.90, se vend de $1.75 a $1.80.

Dans le cours des derniers huit jours, le marché du beurre a été actif. Le beurre frais est en bonne demande et se vend 29 et 30 cts la livre. Les stocks de fromage sont encore considérables et les cotes en sont fermes. Le vieux fromage coloré se vend 16 cts et le nouveau fromage coloré se paie 15 cts. En ce qui concerne le marché des oeufs, les arrivages ne sont pas très considérables et la demande est bonne. Les prix sont fermes et sont sans changement. Les patates par lot de char, qui valaient 65cts le sac, se vendent accueilement de 75 cts à 80cts le sac.

MARCHE DE GROS

GRAINS ET FARINES

Avoine, 34 lbs ordinaire	0 55	0 60
Orge ord. par 48 lbs	0 80	0 90
Orge à Drèche		0 90
Blé-d'Inde	0 77	80
Sarrasin	0 90	1 10
Pois	2 75	2 95
Fèves	2 75	2 85

FARINES

Patente d'hiver	5 40	5 50
Patente Man.	6 10	6 25
Sight. Roller	5 10	5 25
Extra, pr brl.	4 25	4 50
Superfine, pr brl.		4 00
Far. de boulg. ass. brl	5 40	5 50
Patent Hung. 98 lbs	2 80	2 85
Far. forte à levain	2 50	2 60
Patent d'Ontario	2 45	2 50
Straight Roller		2 40
Extra	1 90	1 90
Superfine	1 85	
Fine		1 80
Son, par 100 lbs		1 20
Gru blanc	1 55	1 65
Moulée d'avoine	1 75	1 90
Avoine roulée	2 50	2 50
Barley	3 50	
Farine de Blé-d'Inde	1 60	1 70

PROVISIONS

Bœuf salé mess, 200 brl		21 00
Lard srot cut, brl		27 00
Lead dlear Bark	29 00	30 00
Clearfat		27 00
Saindoux canadien, lb	3 10	3 15
" composé, seau	2 00	2 10
Porc abattu, p. 100 lbs	11½	0 12
Cottolene, seau, 20 lbs	0 12	0 00
Cottolene, tin, 10 lbs.	0 12¼	0 00
Cotolene, tin. 5 lbs.	0 12	0 00
Cottolene, tin. 3 lbs.	0 12½	0 00
Graisse chaudière 3 lbs.		12¾
Graisse chaudière, 5 lbs		0 12¾
Graisse chaudière 10 lbs.	0 00	0 12½
Petits Jambons	0 16½	0 16
Gros	0 15	
Pics-Nics	012½	

PRODUITS DE LA FERME

Beurre frais de laiterie	0 29	0 31
Crémeries choix	0 31	0 32
Second choix		0 30
Fromage : Coloré, vieux		0 16
Nouveau, coloré	0 14	0 35

DIVERS

Oeufs frais	0 32	0 35
Ordinaires	0 30	0 28½
Sucre d'érable, liv.	0 10	
Sirop d'érable, gal.	1 00	1 20
P. de terre pr char et sac	0 50	0 60
Fèves blanche, triées 60 lb.		2 75
Yellow Eye		3 50
Prov. de Québec		5 00
Foin pressé No 1, tonne		16 50
Paille pressée, tonne		09 00

POISSONS

Hareng Labrador, No 1	5 50	6 00
Hareng No 1, Spring		4 50
Morue sèche, cwt		7 00
Morue desossée lb	0 06	0 7½
Morue No 1		8 00
Morue No 2		7 50
Turbot		16 00
Anguille, la livre		0 05½
Saumon, No 1		19 00
Saumon No 2		18 00
Saumon No 3		16 50
Huile Morue		0 58
Huile Loup Marin		0 45

PEAUX ET SUIF

Prix payés aux bouchers :

Peau verte No 125 à 60 lbs		15 00
Peaux vertes No 2, 60 lbs		14 00
Peaux vertes No 3, 60 lbs		10 00
Peaux boeuf flat (sans respect)		12 00
Peau agneau		0 60
Peaux moutons suiv. qualité laine	0 15	0 80
Peaux veaux gras No 1		00 14
Peaux veaux gras No 2		0 12
Peaux veaux gras de cultivateurs		0 70
Peaux cheval	2 00	3 00

Deux députés se rencontrent à la chasse.

—Vous savez, mon cher confrère, ne faisons pas comme à la chambre, ne nous dirons pas dessus.

A VENDRE

Un coq et trois poules de pure race "Orpington" à bon marché. Aussi un coq "Minorque noir" et un cochet "Leghorn blanc".



LEON LORTIE,
124, Avenue Taschereau,
St-Sauveur, Québec.



TOUS les quatres contribuent au confort du sommier. Mais, celui qui joue le plus grand rôle dans votre repos, c'est le sommier. C'est souvent celui-là qui est le plus oublié, même par les gens qui savent que le véritable repos est important pour la santé.

Il y a beaucoup de bons sommiers sur le marché et un grand nombre d'entre eux one une bonne apparence quand ils sont neufs. Mais le sommier qui ne craint aucune critique est le

Banner Spiral Spring

SES cent mailles d'acier sont si bien ajustées qu'elles plient à la moindre pression du corps. Sans bruit, confortablement, elles cèdent sous votre poids, de manière à tenir le corps dans une position horizontale et naturelle. Tel est le "Banner" pour les milliers de personnes qui ont connu sa supériorité; la circulation parfaite du sang assure des jours vigoureux et des nuits confortables.

Votre fournisseur doit pouvoir vous montrer le Sommier "Banner". Si non, écrivez-nous.

THE ALASKA FEATHER & DOWN COMPANY, Ltd.
MONTREAL and WINNIPEG

Fabriquants aussi les Lits de Fer et de Cuivre "Alaska" les Matelas "Hexlich" et les Matelas "Ostermoor," les Greffiers de Plumes et toute sorte de literie.

NOEL — ET — JOUR de L'AN

CHEMIN DE FER CANADIEN DU PACIFIQUE

Billets aller et retour au prix d'un simple parcours de première classe. Départs les 24 et 25 décembre.—Retour le 26 décembre 1912.

Aussi départs le 31 décembre 1912 et 1er janvier 1913.—Retour le 2 janvier 1913.

Billets aller et retour au prix d'un simple parcours de première classe plus un tiers.

Départs: du 21 décembre 1912 au 1er janvier 1913.

Retour le 3 janvier 1913.

Aucun billet vendu à moins de 25 cts.

SERVICE SPECIAL POUR MONTREAL

TRAIN-DE-LUXE tous les jours à 5.00 heures p. m.. Wagons-salon et wagons-restaurant.

Pour billets et renseignements généraux s'adresser à 30, rue St-Jean, angle de la Côte du Palais, 46, rue Dalhousie, au Château Frontenac et à la Gare du Palais, Québec.

G. J. P. MOORE.

Agence générale de chemins de fer et paquebots. Nous représentons toutes les lignes transatlantiques. Où à E. J. Hébert, Premier Ass.-Agent-Général, Dépt. des Voyageurs, Gare Windsor, Montréal, P. Q.

INTERCOLONIAL RAILWAY

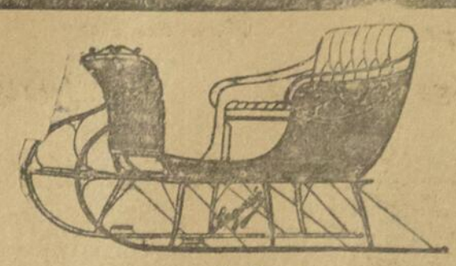
Service direct entre Montréal, Québec, Riv. du Loup, Campbellton et aHlifax.

OCEAN LIMITE

Laisse Montréal tous les jours à 7.30 p. m. excepté le samedi pour St-John et Sydney avec raccordement pour l'Isle du Prince Edouard et Terreneuve.

EXPRESS MARITIME

Départ de Montréal à 8.15 A. M. tous les jours pour Campbellton, excepté le samedi pour les Provinces Maritimes.



Pourquoi Risquer?

LORSQUE VOUS POUVEZ ETRE CERTAIN

Sera-t-il payant pour vous d'acheter un sleigh dont vous ne connaissez pas la valeur, la qualité et le service qu'il peut vous donner ?

Demandez à ceux qui en ont fait l'expérience et vous constaterez que les preuves sont mieux que les avancés.

En vous procurant un sleigh "LEGARE" vous vous assurez satisfaction complète et cette satisfaction vous est garantie par le service que nous avons donné dans le passé et notre responsabilité. Depuis au-delà de 37 années, les sleighs "LEGARE" sont en usage et démeurent leur supériorité.

Demandez Notre Catalogue

P. T. LEGARE LIMITÉE
273-287 RUE ST PAUL
32-38 RUE ST VALIER
QUÉBEC

Succursale Montréal: 41 rue Bonsecours
Tel. Main 7925.

Succursale Montmagny, J. POLIDOR GUAY, Gérant

SAVON COMFORT "SANS RIVAL"

Le Savon Comfort signifie "confort" non pas seulement "savon".

JOUIT DE LA PLUS GRANDE VENTE EN CANADA

Un Remède de Famille

Des milliers de témoignages ont été rendus, depuis au-delà d'un quart de siècle, en faveur du



SIROP D'ANIS GAUVIN

POUR LES ENFANTS

parcequ'il ne désappointe jamais. Employé avec succès dans les cas de Coliques, Diarrhée, Dysenterie, Manque de sommeil, Dentition Douloureuse, Coqueluche, Toux, Rhume, Bronchite.

Elle le recommande hautement : Madame Clémentine Lamay, de Nashua, N. H. écrit : "Je n'ai jamais rien employé pour mon bébé d'aussi efficace que le Sirop d'Anis Gauvin contre les Coliques et les douleurs de la Dentition. L'effet est magique, et je le recommande hautement."

Pour éviter toute contrefaçon, voyez à ce que le portrait ci-dessus, avec la signature de l'inventeur, se trouve sur chaque bouteille.

EN VENTE PARTOUT : 25c LA BOUTEILLE

J. A. E. Gauvin, Pharmacien-Chimiste 850, rue Ste-Catherine Est Montréal.

Des Preuves.

M. MATTE-FOUBERT,
Val-des-Bois.

Monsieur,

Je certifie que VIGORA est le meilleur remède pour chevaux. J'en ai fait usage, pour mon étalon, de quatre ans, qui souffrait d'une démangeaison. A moins d'une bouteille, je l'ai guérit; il présent il est gras, a bon appétit et est plein de vigueur. Je le recommande à mes amis.

M. PIERRE BRETON,
S.-Valier de Bellechasse

Dit que son voisin ayant guéri son cheval avec le VIGORA, il résolut d'en faire l'essai pour l'un de ses chevaux qui toussait de bronchite. L'effet fut merveilleux et la guérison complète. Il dit qu'il en aura toujours sous la main.

Comme quoi, pour toutes les maladies des chevaux rien n'équivaut à . . .

VIGORA



M. JOSEPH BOIVIN,
Cultivateur, Ste-Foye

Mon cheval souffrait de la toux, je décidai de voir ce que VIGORA pourrait lui faire. Et muni d'une bouteille, je le guéris complètement. C'est la meilleure préparation, dont e me suis jamais servi pour ces de maladie de chevaux.

M. JOSEPH PROVOST,
De Montmagny.

A traité ceux de ces chevaux malades du souffle et de la Toux avec le VIGORA. Je le recommande fortement à tous ceux qui ont des chevaux souffrant de ces maladies. Je considère le Vigora comme le meilleur remède pour chevaux.

Pour détails et circulaire s'adresser à J.-B. MORIN, 315 rue S.-Joseph.



POURQUOI

Vous exposer à toutes sortes de maladies



En ne vous chaussant pas confortablement pour la

RUDE SAISON D'HIVER ?

Pour vous procurer une chaussure " NOUVEAU GENRE ", bien chaude et surtout à un prix réduit, il vous faut aller au magasin de

Madame J. E. GUIMONT

Rue Saint-Thomas, Montmagny

Marchands.--Il vous faut des Oranges

Pendant le temps des fêtes, vous en vendrez énormément. Nous vous fournirons les meilleures, et garantissons qu'elles possèdent.

Toute Leur Saveur Naturelle

Elles nous viennent DIRECTEMENT DU PRODUCTEUR, dans des trains rapides et bien aménagés.

Nos prix sont Avantageux.---Ils vous Intéresseront

Nous vendons aussi AUX MARCHANDS SEULEMENT, les poissons frais, fromages, légumes, fruits. Achetez chez nous, votre

POISSON DES AVENTS

Dominion Fish & Fruit Co.

Marché Champlain, Québec, P. Q.



AU MAGASIN

POPULAIRE

MESDAMES,

Vous trouverez ici des

CADEAUX

bien choisis pour Dames, Demoiselles, Fillettes, D'UNUSAGE QUOTIDIEN.

Notre Stock est complet

Quant aux prix, vous serez surpris des valeurs que nous offrons.

J. G. Bittner, MONTMAGNY

Nouvelles Locales

Une jolie cravate, une belle paire de bretelles avec jarretières, dans une boite de fantaisie, font un joli cadeau de Noël.

Vous trouverez ces articles au magasin de

MADAME J. E. GUIMONT,
Rue Saint-Thomas,
Montmagny.

Monsieur J. E. Bélanger, de Trois-Pistoles, était de passage dans notre ville, lundi.

M. l'abbé Louis Coulombe, curé de Saint-Ubald, était, la semaine dernière, en visite chez son beau-frère M. Adrien Normand.

M. Léonidas Dussault, de Montréal, est pour quelques jours en visite chez sa soeur, Mme A. Lamarre,

PENSEZ AU BON MARCHE

Lorsque vous vous décidez à faire vos achats de Noël et du Jour de l'An.

Un magnifique "set" en fourrure ou un joli manteau est le meilleur de tous les cadeaux.

GEO. E. FOURNIER,
Rue de la Station,
Montmagny.

Le Rév. Frère Amédée, des Frères du S. C. de Saint-Hyacinthe, était en visite au Collège, ces jours derniers. Le Rév. Frère est aussi allé voir sa mère, Mme J. Dionne, grièvement malade à l'Hospice des Soeurs de la Charité.

LE BON TEMPS

Nous invitons nos clients à venir visiter notre "Stock" d'automne qui est des plus beaux et des mieux choisi. Etoffes à manteaux, Etoffes à Costumes, Laines, Flanellette, etc., etc.

Mme H. de LOTTINVILLE,
Porte voisine de l'Hôtel de Ville,
Montmagny.

—Louis où donc as-tu pris ces chaussures pour patins ?

—Mon cher René, comment peux-tu me poser cette question? Mais tout simplement au magasin le mieux assorti en fait de chaussures : Chez

MADAME J. E. GUIMONT,
Rue Saint-Thomas,
Montmagny.

CADEAU

Le cadeau le plus utile à donner à vos amis ou amies, qui ne sont pas en parfaite santé, est une bouteille de Sirop du Dr Bolduc.

N'oubliez pas non plus les pauvres qui en ont grandement besoin. 18-2 fs.

Toutes choses indispensables, tels que : Mitaines, Gants, Chemises, Cravates, Collets, Bas, Camisoles, Caleçons, Bretelles, Salopettes, Chaussures de première qualité. Vous trouverez ceci au magasin populaire de

MADAME J. E. GUIMONT,
Rue Saint-Thomas,
Montmagny.

N'oubliez pas en venant au magasin de Madame J. E. Guimont, de demander un calendrier.

Melle A. Bernier, après un séjour de quelques mois à Québec, est revenue, samedi dernier, chez son père, M. Aug. Bernier.

AVIS

Aux Contribuables de la Municipalité de Saint-Thomas

Tout contribuable qui n'a pas encore payé sa taxe spéciale au sujet du Pont est requis de le faire d'ici au 1er Janvier 1913.

Par ordre du Conseil.

WENCESLAS NICOLE,
Sec.-Trésorier.

1fs.

Nous attirons l'attention de nos lecteurs sur l'annonce de Monsieur J. N. Lespérance, que nous publions en dernière page.

On pourra se procurer à ce magasin, à des prix modiques le plus beau choix de biscuits, bonbons, etc.....pour Noël et le Jour de l'An.

CHATS ! CHATS !

Le plus grand assortiment de capots en chats sauvages, que l'on puisse trouver à Montmagny. Ausi, capots en ours et capots en drap noir, doublés en fourrures, vente facile.

Mme H. DE LOTTINVILLE,
Porte voisine de l'Hôtel de Ville,
n o. Montmagny, Qué.

Nos plus sincères félicitations à notre ami, M. Abel Bernatchez, pour le succès qu'il a obtenu, lors des derniers examens au Service Civil.

Le magasin de cadeaux pour Noë et le Jour de l'An

Il n'y a plus que quinze jours pour faire les achats de Noël

Vous pourrez vous rendre compte, judicieusement, que les marchandises que nous vous offrons sont incomparables :

Blouses, Manteaux, Collets "dernière nouveauté", Ceintures, Peignes, Parfums. Un grand nombre d'autres articles spéciaux pour cadeaux.

GEO. E. FOURNIER,
Rue de la Station,
Montmagny.

Pour NOEL

— ET LE —

Jour de l'AN

Le plus beau choix de

FRUITS ET PATISSERIES
BONBONNIERES,
CHOCOLATS ET
BONBONS
CIGARES,
CIGARETTES,
TABACS,
LIQUEURS
DOUCES,
ETC., ETC.

est offert à des prix défiant toute compétition chez

J. Eug. Bélanger

Rue Saint-Jean-Baptiste
MONTMAGNY

Voulez-vous vous procurer de magnifiques pipes ? Allez faire une visite au magasin de

MADAME J. E. GUIMONT,
Rue Saint-Thomas,
Montmagny.

Nos plus sincères félicitations à M. Fortunat Bélanger, cultivateur, qui est sorti vainqueur du concours du mérite agricole de la province pour 1912, concours qui a eu pour théâtre, cette année, toute la région de la rive sud du S.-Laurent, depuis les comtés de Nicolet, d'Arthabaska et de Wolfe jusqu'à la Gaspésie. Il a remporté la médaille d'or et le diplôme du Très Grand Mérite Agricole.

M. Amédée Létourneau, de Québec, était mardi, de passage dans notre ville, chez sa mère, Madame Edmond Létourneau.

Nos amis trouveront d'intéressants détails, en lisant attentivement, en première page, l'annonce de M. Arthur Normand.

N'oubliez pas de lire la grande annonce de Madame J. H. Poliquin qui se trouve à la page 9 de notre journal. Vous y trouverez assurément un réel profit ; surtout si vous vous rendez compte par vous-même des avantages spéciaux qui sont donnés à ceux qui achètent à ce magasin.

A l'Assemblée générale des actionnaires de la Cie Manufacturière, tenue mercredi de la semaine dernière, les actionnaires et le bureau de direction ont décidé de transférer tout l'actif de la compagnie à la nouvelle compagnie des "Usines Générales de Chars et de Machineries Limitée."

La nouvelle compagnie a aussi acheté la semaine dernière la terre de M. Philémon Coulombe, du côté sud de l'Intercolonial, où elle se propose de construire ses nouvelles usines au printemps.

ON DEMANDE

Deux jeunes gens, sachant parfaitement le français et l'anglais, pour ouvrage de bureau. S'adresser à

A. BELANGER,
Montmagny, P. Q.

n. o.

Hier, une immense foule était stationnée en face d'une résidence, rue Sainte-Marguerite, et voulant s'enquérir de ce qui se passait, la foule apprit que le mari faisait le diable à quatre à sa tendre moitié parce qu'elle n'avait pas consulté l'annonce de A. E. Michon, pharmacien, Montmagny, avant d'acheter ses cadeaux de Noel et du Jour de l'An, ainsi qu'une foule d'autres articles de librairie, qu'il serait trop long d'énumérer.

Est décédée, à l'âge de 17 mois, samedi le 14 du courant, Marie-Etiennette, enfant bein-aimée de M. François Gaulin.

La sépulture a eu lieu lundi. Les porteurs étaient MM. Albert Thibault, E. Carbonneau, Ernest Bernatchez, Alexandre Côté.

Aux parents en deuil, nous offrons nos vives sympathies.

M. et Mme Adolphe Morin, du Cap Saint-Ignace, étaient, dimanche, en visite chez M. Edouard Morin.

NAISSANCES.—Samedi, le 14 du courant, ont été baptisées Marie-Georgette, Ilda et Marie-Gabrielle Simonne enfants de M. et Mme Luc Gaudreau.

La première eut pour parrain et marraine, M. et Mme Louis Fournier ; la seconde, M. Nazaire Gaudreau et madame L. Gaudreau.

Le 14 a aussi été baptisée Marie Alice Germaine, enfant de M. et Mme Joseph Corriveau.

Parrain et marraine, M. et Mme Candide Corriveau, oncle et tante de l'enfant.

—M. Guillaume Pelletier, de Saint-François, était, ces jours derniers, de passage dans notre ville

Mlle Georgine Rémillard, et son frère, M. Ed. Rémillard, de Québec, sont, pour quelques jours, en visite chez des parents.

Mlle E. Bernier, du Cap Saint-Ignace, était, la semaine dernière, en visite chez sa soeur, Mme J. E Guimond.

Cette année, comme par le passé nous aurons en mains, un magnifique asortiment de fourrures de toutes variétés, et à des prix modérés.

Nous nous chargeons aussi de remettre à neuf les manchons, chapeaux, ou autres effets en fourrures, qui nous seront confiés.

Venez et vous serez les bienvenues, Mesdames,

Mme NARCISSE LEMIEUX,
Rue Saint-Jean-Baptiste,
Montmagny.

Guérie de cette Terrible Maladie

Une Fille d'Edmonton Sauvée par "Fruit-a-tives"

Edmonton, Alta, 20 novembre 1911.

"J'avais souffert depuis l'enfance de cette terrible maladie, la constipation.

"J'avais été soignée par des médecins et j'avais pris tous les remèdes dont j'avais entendu parler, sans le moindre soulagement. J'en conclus que cet horrible mal était incurable.

"Finalement, je lus une annonce de "Fruit-a-tives" et je me décidai à l'essayer. L'effet fut merveilleux.

"La première boîte m'apporta un grand soulagement, et après l'usage de quelques boîtes, je me trouvai tout à fait bien.

"Fruit-a-tives" est le seul remède qui m'ait fait du bien pour la constipation chronique et je désire dire à tous ceux qui souffrent comme moi : essayez "Fruit-a-tives", pourquoi continuer de souffrir quand vous trouverez une guérison parfaite dans ce merveilleux remède composé de fruits".

(Mlle) E. A. GOODALL.

"Fruit-a-tives" est le seul remède au monde composé de fruits et le seul qui guérira complètement et absolument la constipation.

50c. la boite, 6 pour $2.50 ; boite d'essai 25 cents. Chez tous les marchands ou envoyé, sur reçu du prix par Fruit-a-tives Limited, Ottawa.

M. Prudent Guimond, de Big River, est arrivé, la semaine dernière, pour demeurer parmi nous.

NAISSANCES.—M. et Mme A. Gaudreau, font part à leurs parents et amis de la naissance d'un fils, baptisé le 14 du courant, sous les noms de Joseph Paul Emile.

Parrain et marraine, M. et Mme Emile Collin, oncle et tante de l'enfant.

FOURRURES. FOURRURES

Assortiment complet de fourrures, tours de cou, manchons, pellerines, blouses en Cramer et Astrakan pour dames, robe de voiture.

Vente facile.

Mme H. DE LOTTINVILLE,
Porte voisine de l'Hôtel de Ville,
Montmagny.

Le Triduum de Tempérance, prêché par le rév. Père Géna, des Rédemptoristes, est commencé depuis vendredi. Espérons que cette retraite produira dans les âmes d'heureux fruits de sanctification.

Mlle Bernadette Rouleau, de Québec, est en visite chez M. Narcisse Lemieux.

NAISSANCE.—Le 14 du courant, l'épouse de M. S. Drouin, un fils, Joseph Etienne Henri Robert.

Parrain et marraine, M. et Mme Edmond Laflamme.

Le 16, l'épouse de M. Achille Chabot, une fille, Marie Jeanne d'Arc.

Parrain, M. Henri Gaudreau, marraine, Mlle Lucette Gaudreau.

Le même jour, l'épouse de M. Cléophas Coulombe, une fille, M. Yvette Irène.

Parrain et marraine, M. et Mme Magloire Coulombe, oncle et tante de l'enfant.

Nos plus sincères sympathies à M. et Mme Prudent Gaumond, qui ont eu la douleur de perdre leur petite fille, Gabrielle, âgée de 5 ans.

L'inhumation a eu lieu, le 16 du courant, au milieu d'un grand nombre de parents et d'amis.

M. et Mme T. Côté, de Saint-Cyrille, étaient, ces jours derniers, en visite chez M. Adolphe Renault.

MANTEAUX ! MANTEAUX !

Voulez-vous un joli manteau en "Rat Musqué", d'une coupe parfaite et d'un fini irréprochable ? Venez nous faire une visite.

Nous avons dans notre magasin des manteaux en fourrure de différentes grandeurs, à des prix défiant toute compétition.

Dame Vve ED. LEMIEUX.
Montmagny.

M. Ibrahim Boulet, charretier, informe le public qu'il a fait installer à sa résidence une boite de téléphone Bell et qu'il sera prêt à répondre promptement le jour et la nuit à toute demande de service.

Nous avons un grand assortiment de beaux cadeaux pour les fêtes.

Nous vous invitons à venir faire votre choix pendant qu'il est au grand complet. Boites à toilette, Parfumerie Librairie, etc.

A. E. MICHON,
Pharmacien,
Montmagny, P. Q.

M. et Mme Oct. Talbot, de Québec, sont, pour quelques jours, en visite chez leur nièce, Mme L. J. Bastien.

Mlle Bella Dussault, de Quebec, est en visite chez sa soeur, Mme Arthur Lamarre.

LE MEILLEUR ENDROIT POUR ACHETER A BON MARCHE



Vos Jouets, Cadeaux

— DE —

NOEL et du JOUR de L'AN

EST LE MAGASIN DE

Misael Bernatchez

Rue Saint-Jean-Baptiste, Montmagny

Où vous trouverez le plus beau choix de Jouets, Poupées, Voitures Articles de Eantaisie, cadeaux de toute sortes, etc.

Le tout à 50 p. c. de Réduction

Car M. BERNARCHEZ abandonne ce commerce après les fêtes et veut liquider complètement son assortiment de Jouets et de Cadeaux

AUCUNE OFFRE RAISONNABLE NE SERA REFUSEE

AUSSI : Pipes, Tabacs, Cigares, Cigarettes

Nos lecteurs réaliseront certainement un joli profit en allant acheter leurs marchandises chez les marchands dont ils peuvent lire les annonces dans nos colonnes. Ils nous feront aussi, en agissant de la sorte, un grand plaisir.

Un stéréoscope avec un beau choix de vues représentant les divers points du pays et des scènes variées, forme un joli cadeau qui sera certainement apprécié.

Vous pourrez vous en procurer à bon marché chez

M. AMEDEE COTE, orfèvre

M. Charles A. Paquet, président de la nouvelle compagnie des "Usines Générales de chars et machineries" et M. Ernest Roy, de Québec, étaient de passage en notre ville, hier, par affaires.

M. Cyrias Caron, de Saint-Paul, était de passage dans notre ville mercredi.

M. Ed. Pinault, de Québec, est venu passer quelques jours chez des amis.

Mlle Marie-Ange Marois, du Cap Rouge, est, pour quelques jours en visite chez son oncle, M. le curé Marois.

M. L. Leclerc, employé à bord du "Montcalm" est de retour dans sa famille.

Le théâtre "Des Familles" à la salle de M. Louis Lemieux sera fermé toute la semaine prochaine à l'occasion de la retraite de Noël.

La réouverture aura lieu lundi le 30 décembre.

M. Roméo Dupil, le pianiste au théâtre "Des Familles", annonce qu'il donnera des leçons de musique à domicile, à un prix modéré.

Pour informations s'adresser au Théâtre des Familles,
Salle LOUIS LEMIEUX,
Montmagny.

TERRE A VENDRE

Magnifique terre de 80 arpents, bonnes bâtisses, à ½ mille de l'église de Berthier.

A vendre, à conditions faciles. Pour prix et renseignements s'adresser à

JOSEPH GAGNON,
Montmagny.

ou à ROUSSEAU & HEBERT, notaires, Montmagny.

22-11—5fs.

ENGINS A GAZOLINE

Engins à gazoline de 4 forces et plus, munis des derniers perfectionnements, à vendre à très bonnes conditions.

S'adresser à
ANSELME NORMAND,
Manufacturier, Montmagny.

CEUX QUI TRAVAILLENT au DEHORS



exposés aux intempéries, aux brusques variations de la température, contractent des rhumes ou des bronchites, qui menacent leur existence même. Pour la guérison rapide de ces affections toujours graves, il n'y a pas de remède plus actif que l'

ANTITUSSINE

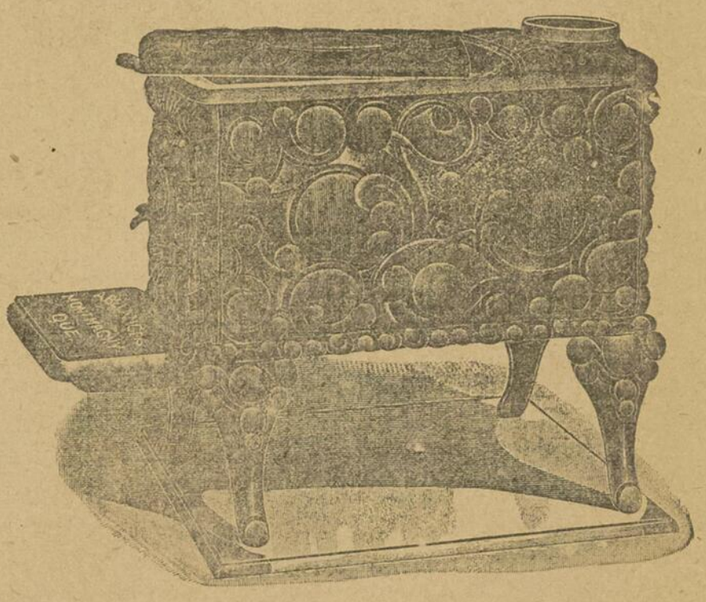
SIROP POUR LA TOUX

le grand Spécifique du Jour pour le traitement de toutes les Maladies de la Gorge, des Bronches et des Poumons.

En vente partout: 25c la Bouteille

PRÉPARÉ PAR
L. E. MARTEL
Pharmacien QUEBEC, Canada

POELE A BOIS "GEM"



Ce poêle est un dessin tout nouveau et très élégant. Nous les faisons de différentes grosseurs depuis 18 jusqu'à 36 pouces.

Les numéros 25, 30 et 36 se font avec un dessus ouvrant afin d'y mettre des gros morceaux de bois. Le No 36 a les deux côtés en deux morceaux ce qui le rend moins cassant.

Venez les voir avant d'acheter.

A. Bélanger
MONTMAGNY, QUE.

-Le Plus Grand Assortiment dans la Ville de Montmagny-

Pour les Fêtes de Noel et du Jour de l'An

CHEZ J. A. POLIQUIN

Venez voir nos prix, cela vous paiera votre temps. Nous sommes décidés de faire une Réduction de 15 à 25 p. c.

BONBONNIERES

Bonbonnières Importées de la maison Fry, très chic et bien remplie des meilleurs chocolats, depuis 10 cts à $2.00 la boite, également de la maison D. S. Perrin et d'une autre maison d'Angleterre.

Aussi 500 bas de Noël, plus bas prix qu'ailleurs.

BONBONS

Bonbons.—500 seaux bonbons purs et bien frais, depuis **6c** la livre en montant.

6,000 lbs de **Notre bonbon Français,** prix régulier 12 cts, réduit à, la livre **10c**

3,000 lbs autres Bonbons Assortis de 11 cts pour . . . **7½c**

100 Seaux **Chocolat** de 20 cts la livre pour **12½c**

3,500 lbs de **Bonbons à la crème,** **09c**

Nous avons **65** sortes de **Biscuits,** depuis le "Village" jusqu'à, la livre **40c**

Fry Cocoa et Cowam J. B., pour **15c**

Chocolat Bordo, Webb, en boite de 5 lbs, la livre . . . **40c**

AUTRES ARTICLES REDUITS

Olives 15 cts le pot, réduit à 2 pots pour **25c**

Grande quantité de marinades, depuis . . . . . **10c à 22c**

Grande réduction sur toutes les conserves en boite.

Tomates en boites "Little Chief", Lion Brand" 2 btes . **27c**

Blé-D'Inde, 2 boites pour **18c**

Petits pois fins et extra fins,, la boite **09c**

Olives, très bel empaquetage, 2 pots pour **25c**

Aussi **Thé Japon** en paquets d'une livre, **15c,** 2 paquets pour **25c**

Bon Thé naturel, valant 50 cts, réduit à **35c**

Polly Prime, 8 boites pour **25c**

EPICERIES

100 Boites de **Raisin Table,** en boites de 5 lbs, très beau à plus bas prix qu'ailleurs.

Sucre "Redpath" à . . . . . .

Cassonade blanche, la livre . . . . . **5 ¼c**

Cassonade brune, No 1, la livre **4½c**

Pommes, Pommes, la douzaine. . . . . **10c, 15c, 18c et 20c**

ORANGES

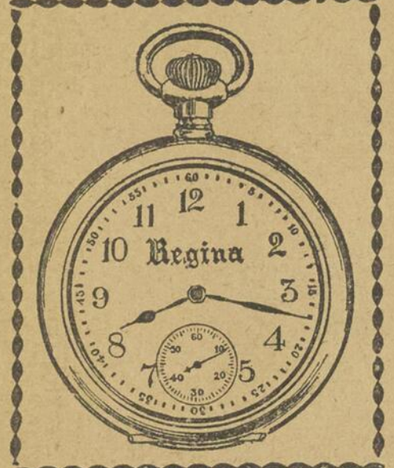
ORANGES ! ORANGES ! ORANGES !

La douzaine, **12** cts, **20** cts, **30** cts, et **40** cts.

Rendez-Vous au Magasin du Bon Marché

CHEZ J. A. POLIQUIN

RUE ST-LOUIS, MONTMAGNY



Cadeaux de Noel
ET
DU JOUR DE L'AN



Le Plus Grand Assortiment du District de Montmagny

Grand assortiment de Joncs, Bagues avec Diaments,
Montres, Horloges, Porte-Bijoux, Porte-Parapluie,
Plumes-Fontaines, 'Waterman', Razoir Gillette,
Kodaks, Jardinières en cuivre, Statues en Bronze, Fleurs Artificielles

AMEDEE COTE, Orfèvre et Opticien

RUE ST-THOMAS, MONTMAGNY

A LA LEGISLATURE

Un gros lundi et deux longues séances. — L'opposition critique un bill de l'hon. M. Taschereau. — Sept nouvelles mesures du gouvernement

Les séances du lundi ne sont ordinairement pas très longues à la Législature ; mais hier, l'on a fait exception à cette règle, et la seconde séance a duré jusqu'à minuit. On a dépêché beaucoup de petites mesures et l'on a discuté sérieusement deux ou trois bills publics. En somme, c'est une des grosses journées de cette petite session.

Quoique nous soyons à la veille de la prorogation, le gouvernement ne semble pas avoir encore soumis aux chambres toutes les mesures qu'il veut proposer. Sept nouveaux projets d'ordre public ont été annoncés. L'opposition regrette avec raison que quelques-unes de ces mesures, qui demandent de l'étude, ne lui aient pas été soumises aux premiers jours de la session, lorsque les séances d'un quart d'heure ou d'une demi heure laissaient des loisirs considérables à messieurs les députés.

Le bill de M. Taschereau créant une loi et des règlements pour prévenir les conflagrations dans les petites villes et les gros bourgs, fut l'objet d'une longue discussion et d'une opposition énergique. MM. Tellier, Gault, Bernier et Cousineau prirent tour à tour la parole et protestèrent, avec force arguments, contre la mesure du ministre des travaux publics. Finalement M. Gault proposa un amendement pour faire renvoyer le bill devant le comité de législation, pour y faire rayer deux de ses clauses, celles qui pourvoient au prélèvement d'une taxe spéciale pour l'organisation de ce nouveau service.

L'opposition s'objecte à la passation de cette loi, parce qu'elle est de nature à favoriser les compagnies d'assurance au détriment des détenteurs de police et des municipalités. Elle y voit aussi une nouvelle taxe qui n'est pas nécessaire lorsque le gouvernement se vante de solder ses exercices financiers par des surplus d'un demi-million et plus.

L'amendement de M. Gault fut perdu par 25 voix à 8. MM. LaVergne et Campbell votèrent avec le gouvernement. La discussion n'est cependant pas terminée et le feu s'ouvrira de nouveau à la prochaine séance sur cette loi trop hâtivement conçue et mal libellée.

Sir Lomer Gouin a présenté une loi pour amender l'Acte des Chemins de Fer, de façon à ce qu'il soit permis de plaider devant un juge de la cour Supérieure ces causes en expropriation qui coûtent d'autant plus cher que, selon les dispositions actuelles du code, elles doivent être entendues devant trois experts. Le but apparent de cet amendement est donc de diminuer les frais de ces procès.

L'honorable M. Jules Allard a présenté un projet de loi qui pourvoit à la création de ces réservoirs dont on a tant parlé déjà et qui auront pour objet de régulariser le débit des eaux dans nos grandes rivières pendant la saison d'été. C'est par la création d'un bassin à la tête du Saint-Maurice que le gouvernement entend inaugurer cette politique dont il espère d'heureux résultats. Et l'on demande une somme d'un million et quart pour défrayer la dépense de cette construction. Disons, en passant, que ce bill réaliserait l'une des suggestion du fameux rapport de la commission des pouvoirs hydrauliques dont l'hon. S. N. Parent est la tête et l'âme.

L'hon. M. Mackenzie propose aussi un projet de loi pour réduire les taxes sur les corporations commerciales de cette province. Le même propose une loi pour définir plus clairement le droit des citoyens de s'opposer à certaines licences d'auberge. Le trésorier annonce en même temps que la commission chargée de présenter un rapport sur la question de la tempérance n'a pas terminé sa besogne et demande un délai jusqu'au ler septembre prochain.

Le bill de M. Tellier, amendant le code de procédure civile à l'article qui règle du domicile des plaideurs, souleva une certaine discussion. On se le rappelle, M. Kelly avait proposé, sous une autre forme, un bill qui avait le même objet, protéger les cultivateurs contre les grosses compagnies qui font affaires avec eux et qui profitent du fait que leur domicile judiciaire est très loin de l'endroit habité par leurs clients pour s'exempter des procès. M. Kelly voulut faire amender le bill de M. Tellier mais la chambre s'y objecta. Tel qu'il est, ce bill oblige les compagnies à poursuivre un cultivateur récalcitrant dans le district où il demeure.

Une foule de petits bills privés furent adoptés en deuxième et en troisième lectures et envoyés au conseil. On prévoit que toute la petite besogne sera épousée avant lundi prochain et l'on croit généralement que la session sera terminée avant la Noël.

LE PARC DES LAURENTIDES

Une partie du Parc Laurentides est mise à part afin d'y laisser reproduire et conserver le poisson et le gibier

Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur a signé hier un ordre en conseil pourvoyant à mettre à part une réserve permanente du Parc National des Laurentides, afin d'y laisser reproduire et de conserver le poisson et le gibier.

Le Parc des Laurentides comprend environ 3,500 acres dont a fait une réserve forestière depuis 18 ans.. Les efforts que fait le Gouvernement de la Province en vue de protéger le poisson et le gibier dans cette région ne suffisant pas, il a été jugé bon, pour obtenir cependant le but à atteindre, de choisir un refuge permanent, au centre du parc, où il ne sera permis à aucun individu quelconque d'aller pêcher ou faire la chasse. Là, espère-t-on, le poisson et le gibier de l'est de la Province pourront se propager en toute liberté.

Ce règlement n'aura pas pour effet de diminuer l'utilité du parc ou les revenus qu'on en perçoit, puisque le reste du territoire de pêche et de chasse demeurera encore immense.

La réserve spéciale que l'on vient de choisir est bornée par une ligne qui part de l'endroit où la 48ème parallèle traverse la rivière Boisvert et qui suit la parallèle jusqu'à son point d'intersection avec la rivière aux écorces. La ligne suit la rive ouest de cette rivière en se prolongeant vers le sud jusqu'à un endroit presque parallèle au Grand Lac Jacques Cartier et un peu plus au nord. Elle va ensuite à l'est parallèlement à la 48ème jusqu'à la ligne de division entre le comté de Charlevoix et celui de Montmorency. Elle va alors vers le nord au Lac Pikauuad, le long de la rive est de ce lac, jusqu'à la source de la Rivière Boisvert. La ligne de démarcation suit enfin cette rivière jusqu'au point de départ.

Forte tempête

New-York, 16.—La "France," le dernier paquebot de la Compagnie générale transatlantique, est arrivé hier avec plus de douze heures de retard. Comme tous les navires qui ont dernièrement traversé l'Atlantique, il a été éprouvé par le mauvais temps continu qui a été signalé depuis quelque temps.

La plus forte tempête que la "France" ait essuyé depuis qu'il est à flot assaillit le navire mercredi dernier.

Depuis son départ du Havre, le paquebot avait marché à une vitesse moyenne de 21 noeuds, mais ce jour-là, elle tomba à 14 noeuds 36. Ce chiffre indique suffisamment de lui-même que l'état de la mer était des plus mauvais. Des vagues gigantesques frappaient à tout instant les flancs du navire, le secouant de l'avant à l'arrière. Les passagers se tinrent prudemment dans les salons, où ils étaient à l'abri des paquets de mer.

Le jeudi matin, quelle ne fut pas la surprise du commandant Poncelet de constater l'absence de l'un de ses treuils de l'avant! Pendant la nuit, un paquet de mer l'avait emporté comme un fétu de paille.

—Mais on m'a volé un treuil! s'écriait facétieusement le capitaine.

C'est pendant cette même journée de mercredi que le suicide d'un passager eut lieu. Un Anglais qui, dit-on, ne devait pas jouir de toutes ses facultés, se jeta à la mer, après avoir écrit deux lettres, une pour le commandant Poncelet et une autre pour sa femme. Ces lettres, il les remit à un matelot en lui serrant les mains et en lui disant, d'un air irréel: "Adieu!" Le marin crut à une plaisanterie.

Un peu plus tard, le cri d'alarme, signalant qu'un homme était à la mer, parcourut le navire. Le capitaine Poncelet donna l'ordre de stopper, et, pendant une heure et demie, l'on tenta de repêcher le noyé. La mer étant absolument démontée, il ne fallait pas songer à mettre une embarcation à la mer. Un matelot fut descendu au bout d'une corde, mais, malgré ses efforts héroïques, il ne put saisir le corps du malheureux Anglais.

Le suicidé se nomme William Lees. Il habitait avec sa famille à Eastbourne, Angleterre. Dans sa lettre au commandant Poncelet, il explique qu'il était fatigué de la vie. Le capitaine a remis à M. Faguet la lettre adressée à la femme du suicidé, ainsi que 200 dollars et divers effets trouvés dans la cabine de ce dernier.

UNE NUIT ENTIERE SANS SOMMEIL.—Tout le monde sait comment les attaques d'asthme tiennent souvent leur victime éveillée durant une longue nuit. Au matin, le patient se trouve absolument incapable de se remettre à l'ouvrage et cependant il faut que les affaires marchent. Toute cette souffrance de la nuit et ce manque de repos peuvent être évités par le prompt emploi du remède pour l'asthme du Dr J. D. Kellogg, qui chasse positivement les attaques.

Montréal, 17.—(De notre correspondant).—Il y a une demande dans les cercles maritimes pour que le système co-opératif actuel chez les pilotes chargés du pilotage en bas de Québec soit remplacé par un système plus effectif.

La Shipping Federation du Canada, représentant la majeure partie du trafic du S.-Laurent demande au gouvernement fédéral une commission royale pour étudier la question et s'enquérir des moyens à prendre pour éviter les accidents fréquents qui arrivent sur le S.-Laurent.

Montréal, 17.—(De notre correspondant).—En examinant un revolver dans le magasin de M. Télesphore Sicotte, hier soir, vers 8 heures, un jeune homme du nom de Edouard Decelles, âgé de 14 ans, a été accidentellement blessé par son ami Alphonse Poirier. L'ambulance de l'hôpital Notre-Dame fut aussitôt mandée et on transporta le blessé à l'hôpital...

La balle du calibre 32 a pénétré dans la tête, sous l'oeil gauche.

L'ACTUALITE



Mlle VIOLET ASQUITH, fille du premier ministre d'Angleterre qui visitera le Canada, cet hiver, avec lady Aberdeen.

Les médecins condamnent les liniments huileux

Le public est mis en garde contre les liniments huileux à odeur forte contenant des acides nuisibles et de l'ammoniaque

Beaucoup de gens sont fixés à l'idée ancienne qu'un liniment épais et graisseux est la meilleure sorte. Les docteurs disent non, et ils savent.

Récemment un nombre de ces liniments huileux et blancs ont été analysés et on a trouvé qu'ils contenaient un pourcentage énormément fort d'acides nuisibles et d'irritants chimiques telles que l'ammoniaque. Sur le moment, ils peuvent causer une chaude sensation quand on les applique d'abord, mais leur emploi coûteux ne guérit pas le rhumatisme et ne fait que détériorer la peau, causer l'enflammation & produire des désordres sans fin.

Quand un médecin vous conseille d'arrêter d'employer un liniment huileux et blanc, faites-le. Il sait qu'un liniment épais ne peut pénétrer, ne peut passer à travers les pores et atteindre la racine du mal.

Quand on lui demanda son opinion, il y a quelques jours, un médecin important déclara qu'ils considérait comme supérieur à tous les liniments blancs d'amoniaque un liniment fort, pénétrant et pourchasseur du mal, tel que le " Nerviline." Dans ses vingt-cinq années de pratique, il a été témoin de cas de rhumatisme, sciatique et lombago qui n'auraient certes pas cédé aux liniments ordinaires, mais le " Nerviline " les a guéris. Le même médecin a aussi parlé des grands avantages qu'il y a à garder une préparation comme " Nerviline " sous la main, à cause des crampes, diarrhée, désordres d'estomac, maux d'oreilles et de dents, maux de tête et autres petites maladies. " Nerviline " est un remède de première classe. Il n'y a pas de mal ou de douleur, interne ou externe, que Nerviline ne guérira pas. Dans des milliers de maisons on n'emploie aucun autre remède. Cinquante ans de succès continu et l'approbation de la profession sont une preuve que le " Nerviline " est le liniment du foyer.

CHRONIQUE MORTUAIRE

GAUVREAU.—A St-Jean-Baptiste le 14 décembre 1912, à l'âge de 7 ans et 6 mois, est décédée Lucienne, enfant bien-aimée de Adélard Gauvreau, de la maison McWilliam.

DROLET.—A Québec le 15 courant 1912, à l'âge de 58 ans et 8 mois, est décédé Mary Power, épouse de P. C. Drolet.

DELISLE.—A Québec le 13 décembre 1912, à l'âge de 49 ans et 10 mois, est décédé subitement M. Adolphe Delisle, typographe, époux de Dame Joséphine Blodeau.

BOUCHARD.—A St-Roch le 18 décembre 1912, à l'âge de 2 ans, est décédée Alberta, enfant bien-aimée de Philéas Bouchard, tailleur de cuir.

BOUCHARD.—A St-Roch le 12 décembre 1912 à l'âge de 20 mois, est décédé Maurice, enfant bien-aimé de M. Alphonse Bouchard.

LAVOIE.—Le 12 du courant au Faubourg St-Jean-Baptiste, est décédée à l'âge de 57 ans, Dame Aranéle Paquet, épouse de Abel Lavoie, employé civil.

MICHAUD.—A St-Roch le 4 décembre 1912, à l'âge de 75 ans et 6 mois, est décédée Mme Caroline Dionne épouse de Benjamin Michaud.

JOBIN.—A Limoilou le 3 décembre 1912, à l'âge de 74 ans, est décédé M. Jean-Baptiste Jobin, époux de feue Dame Zoé Noel.

BRUNEAU.—A Jacques-Cartier, le 9 décembre 1912, à l'âge de 29 ans, est décédée Mme Madeleine Turgeon, épouse de M. Arsène Bruneau.

GENEST.—A St-Isidore de Dorchester, le 9 décembre 1912, est décédé subitement à l'âge de 59 ans et 6 mois Sieur Johnny Genest, époux de Dame Dina Jalbert.

BARRETTE.—A St-Roch est décédé le 9 décembre 1912, Sieur Francis Barrette à l'âge de 62 ans, époux de feue Dame Eulalie Crépeault.

Parlement Fédéral

Ottawa, 17.—(De notre correspondant).—Ceux qui ont défendu la politique navale du gouvernement, hier, à la Chambre des Communes, sont MM. Aikens, de Brandon et Stevens de Vancouver. Ces députés, en termes éloquents ont démontré les besoins d'une contribution d'urgence à l'Angleterre mais à préparer plus tard une politique permanente qui sera soumise au peuple. Il est ridicule de dire qu'en accordant une contribution le Canada perd son autonomie, car il ne s'agit que d'une dépense temporaire et qui sera de plus faite non par l'amirauté anglaise mais sous la direction du gouvernement fédéral. En accordant une contribution le Canada se rend au désir des autorités impériales qui ont laissé entendre que cette aide leur était nécessaire. M. Stevens dit que l'amendement de sir Wilfrid Laurier n'est pas pris au sérieux, c'est une farce et il sera accepté comme tel par le pays.

Du côté libéral, les orateurs de la journée ont été le Dr Clark de Red Deer et M. Sinclair, de Guysboro, qui naturellement, ne voient rien de bon en dehors de l'amendement de Sir Wilfrid Laurier.

De ce côté, les arguments sont à peu près ceux que l'on trouve dans le discours de sir Wilfrid Laurier sur le même sujet.

Il a été décidé de prolonger jusqu'au 23 février prochain, la date pour la présentation des pétitions servant de base aux mesures législatives d'ordre privé.

Le congé des fêtes commencera mercredi au lieu de jeudi et il est possible qu'il soit prolongé jusqu'au 13 janvier.

Les ministres ont répondu, hier, à une foule d'interpellations et au nombre des plus intéressantes mentionnons les suivantes:

Le ministre de l'Intérieur dit que l'on trouvera dans les prévisions budgétaires qui seront soumises au parlement après les vacances de Noël, le chiffre destiné aux travaux préparatoires du canal de la Baie Georgienne.

M. Wilson, de Laval, est informé que, en outre des automobiles achetées, l'an dernier, pour le service du ministère de la Milice, deux autres voitures ont été achetées pour le service des postes, soit une à Québec, au prix de $1,550, et une autre à Ottawa au prix de $4.500.

Le premier ministre déclare que le gouvernement a voté de l'argent pendant les cinq dernières années fiscales pour la construction d'édifices publics dans 22 villes, villages et paroisses de la province de Québec, ayant une population de 2000 âmes au moins, et que le montant des recettes postales brutes dans chaque cas est comme suit: A Arthabaska, $2,123; Berthier, en haut, $2,000; Cookshire, $3,620; East Angus, $2,042; Iberville, $1,791; Knowlton, $2,-790; Laurentides, $1,375; Louiseville, $2,322; Marieville, $1,455; Murray Bay, $1,970; Napierville, $612; New Carlisle, $1,556; Pierville, $2,206; Plessisville, $1,706; Rigaud, $1,401; Roberval, $3,-068; Rockisland, $4,809; St-Casimir, $1,303; St-Gabriel de Brandon, $1,431; St-Laurent, $1,356; Weedon Station, $742; St-Jacques de Montcalm, $788.

Le premier ministre annonce que le gouvernement étudie en ce moment la question de modifier les arrangements conclus entre l'ancien gouvernement canadien et celui du Japon, par rapport à l'immigration japonaise en Canada, qu'aucune mesure n'a été prise par rapport à l'admission des immigrants venant des Indes, et que personne n'a demandé la permission de faire venir des asiatiques afin de les employer sur des travaux considérables dans la Colombie Anglaise. Le gouvernement décidera en temps opportun l'opportunité d'augmenter les restrictions relativement aux asiatiques. M. Borden ajoute qu'aucun permis de pêche n'a été accordé à des pêcheurs japonais sur la côte du Pacifique, sauf à ceux qui sont naturalisés.

M. Wilson, de Laval, obtient l'information que la Commission Internationale des eaux navigables n'a pas fait de rapport sur le projet de construction d'un barrage sur le St-Laurent, à Long Sault. Dès que tel rapport aura été fait, il sera aussitôt déposé devant la Chambre.

Le ministre des Finances, dit que le gouvernement n'a aucune information quant aux taux d'intérêt minimum et maximum exigés de la classe agricole par les banques canadiennes.

L'hon. M. Lemieux, ayant demandé s'il est vrai que le gouvernement a envoyé des ingénieurs sur les travaux de construction du chemin de fer de Québec et Saguenay en vue de garantir la construction de cette ligne, le premier ministre répond que si l'ancien ministre désire savoir à quoi s'en tenir sur le sujet, il devra inscrire sa question en la manière ordinaire sur le feuilleton parlementaire.

M. Devlin, député de Wright, interpelle le ministre de la marine pour savoir si le gouvernement n'a pas acheté une goélette appelée "Advocate" pour servir comme vaisseau-école de la marine canadienne, les dimensions de ce vaisseau, son jaugeage, etc. Le ministre répondit qu'il ne peut donner tous ces renseignements avant d'avoir pris lui-même les informations nécessaires à son bureau.

Sir R. Roblin, premier ministre du Manitoba était de passage hier à Ottawa de retour d'Angleterre. Sir Roblin a eu une audience de Son Altesse Royale qui lui a remis les insignes de Chevalier, titre qui lui a été conféré, il y a quelque temps par le roi. Le premier ministre manitobain est parti dans la soirée pour l'Ouest.

Pintendre, 16.—(De notre correspondant).—On parle beaucoup ici, de la construction prochaine d'une grande chaussée sur la rivière Etchemin.

système qui relierait entre elles les installations de S.-Anselme, Pintendre et S.-Romuald ; dont la combinaison formera dit-on, l'un des plus puissants pouvoirs d'eau de cette province.

Des transactions importantes opérées dernièrement par la compagnie Atkinson, nous portent à croire que la rumeur n'est pas sans fondement.

Berlin, 16.—La "Gazette de l'Allemagne du Nord" fait entendre semi-officiellement qu'une nouvelle augmentation de l'armée allemande est inévitable en vue de la situation internationale.

La conférence de la paix

Londres, 16.—Les chefs des quatre missions des Balkans à la conférence de la paix ont établi les conditions de paix que les alliés ont l'intention d'offrir, en parfait accord, aux plénipotentiaires turcs.

Les conditions sont naturellement tenues secrètes, et les plénipotentiaires ont décidé que le même secret devra s'observer au cours de tous les actes de la conférence de la paix, à moins qu'on ne juge opportun de donner quelque communication de temps à autre.

Pour ceci, toutefois, il faut le concours de tous les plénipotentiaires.

Les délégués de la ligue des Balkans ont décidé de proposer comme président l'ancien premier ministre serbe, M. Stojan Novakovitch ; mais si les Turcs s'y opposaient, on s'arrangerait pour que le chef de chaque mission présidât tour à tour.

M. Venizelos, premier ministre de Grèce, avait été choisi comme président, mais il s'est retiré, avec beaucoup de tact, en faveur de la candidature de M. Nikovitch.

Les représentants des Etats des Balkans sont arrivés à un accord unanime quant à l'attitude à prendre sur différentes questions qui se présenteront probablement devant la conférence, et s'il y a avait quelques différences d'opinion, elles ont été mises de côté, tout au moins pour le présent.

En ce qui concerne la demande de la Turquie que la Grèce doive signer l'armistice avant le début des négociations de paix, les plénipotentiaires de la ligue balkanique font remarquer que, quand l'armistice fut signé par la Bulgarie, la Serbie et le Monténégro, on a dit clairement aux Turcs qu'en tous les cas, la Grèce participerait à la conférence.

Les délégués de la Turquie et de la Bulgarie ont rendu visite aujourd'hui à sir Edward Grey, le ministre des affaires étrangères anglais, au bureau des affaires étrangères.

M. S. Daneff, l'un des plénipotentiaires bulgares, est parti ensuite pour Paris, afin de conférer de nouveau avec le président du conseil, M. Poincaré, sur la situation politique en Europe.

Sir Edward Grey fera un discours de bienvenue aux délégués à la première réunion, qui a été fixée à lundi prochain, à midi.

Paris, 14.—La légation de Bulgarie dément la nouvelle donnée par le "Figaro" d'une adhésion éventuelle de la Bulgarie à la triple alliance.

Londres, 16.—Le correspondant du "Temps", qui fit le voyage de Berlin avec M. Daneff, un des délégués bulgares à la conférence de la paix, dit que celui-ci a exprimé son scepticisme au sujet des déclarations des journaux affirmant que la Turquie ferait des réserves dans le cas où les délégués grecs prendraient part aux négociations, attendu que la Grèce n'a pas signé l'armistice.

M. Daneff a ajouté que les Turcs ne possèdnient aucun des ports de la mer Egée, bloqués par les Grecs, et que la mer Noire et la mer de Marmara étaient ouvertes.

Dans le cas où les Turcs feraient de la résistance à l'admission de la Grèce à la conférence, M. Daneff a dit qu'il ne doutait pas que les autres délégués se rangeraient du côté de la Grèce. Il est persuadé qu'ils insisteront pour que les Grecs participent à la conférence.

"Les journaux ont parlé d'Andrinople comme d'une question délicate. Il ne peut y avoir de discussion à ce sujet.

"La possession d'Andrinople, en ce qui nous concerne, est une condition "sine qua non" de tout traité. Nous mettrons fin aux pourparlers s'il est impossible de s'entendre sur ce point même si nous devons recommencer la guerre.

"De nouvelles réserves ont été appelées et les troupes qui opèrent en Macédoine ont été concentrées en un même point. Notre position, au point de vue militaire, est excellente. La chute d'Andrinople est inévitable. Cette ville doit tomber entre nos mains et nous sommes convaincus que cela se produira.

"C'est pour cette raison que nous n'envoyons pas des milliers d'hommes pour tenter une attaque—ce serait une boucherie inutile—qui nous donnerait la ville quelques jours plus tôt.

"Il est donc de l'intérêt de la Turquie de travailler à une entente. En supposant, ce qui est impossible, que la Bulgarie signe la paix dans des conditions peu satisfaisantes, une nouvelle guerre recommencerait inévitablement dans quelques années.

"Le véritable intérêt de la Turquie est donc d'accepter ces termes qui assureront une paix durable et lui donneront comme voisine la Bulgarie complètement rassurée."

M. Daneff croit que le différend entre l'Autriche et la Serbie ne forcera pas ces deux nations à recourir à la chance des armes.

"Si les puissances s'entendent dans leurs propositions aux Etats des Balkans, la Serbie sera obligée de leur accorder l'attention la plus sérieuse."

M. Daneff refusa de parler des relations entre la Bulgarie, la Roumanie et la Grèce, puis il conclut:

"L'essentiel pour les alliés, c'est de rester unis. La nature de leurs aspirations bien définies semble être une forte garantie de cette union. Aucun d'eux ne nourrit d'ambitions immodérées et la conférence le démontrera. Les négociations entre la Turquie et nous-mêmes, rencontreront quelques difficultés. Nous entrevoyons des obstacles, et nous nous attendons même à des refus. Mais nous sommes déterminés à défendre jusqu'à la dernière extrémité nos intérêts. Nous ne craignons pas l'issue des négociations !"

QUAND UNE MERE de famille découvre, par la manière dont son enfant se comporsionne et se tourmente, qu'il a des vers, elle ne peut se procurer de meilleur remède que les Poudres de Miller pour les Vers (Miller's Worm Powders) que l'on assure devoir chasser entièrement les vers du système. Si ces poudres font restituer il ne faut pas s'en inquiéter, cela étant une preuve qu'elles font très bon effet. Les vers ne tiennent pas longtemps si l'on fait usage de ces poudres.

La jalousie met deux villes du sud aux prises

A la suite d'une élection, une troupe de cent hommes prennent possession de la ville favorisée par le scrutin et enferment les officiers.

Fort Smith, Arkansas, 16.—A la suite des élections du comté de Delaware, Etat d'Oklahoma, les deux villes de New Jay et d'Old Jay sont devenues rivales. Une troupe de 100 hommes est partie d'Old Jay et a marché sur la ville voisine où les officiers-rapporteurs du comté avaient établi leurs quartiers généraux. Ces hommes se sont saisis des officiers et les ont enfermés, puis ils ont pris possession de la ville. On a fait appel au gouverneur Cruce et la milice a été dépêchée en toute hâte.

A cause d'interruptions dans les communications téléphoniques, on ne peut avoir que de maigres détails sur les troubles qui se sont produits. Le bureau de téléphone de Grove rapporte que les fils du télégraphe ont été coupés par les émeutiers.

Les villes du comté de Delaware ont toujours été jalouses les unes des autres pour la suprématie du comté. Après que la ville d'Old Jay eût enlevé la palme à Grove, les deux factions de Old et de New Jay se disputèrent et il fallut l'intervention de la Cour Suprême qui donna gain de cause à New Jay. Quand il s'est agi de transporter les documents civils d'une ville à l'autre, l'intervention de la milice a été nécessaire.

Les ménagères veulent réduire le coût de la vie

La Ligue des Ménagères de Philadelphie pour commencer sa campagne dans le but de réduire le coût de la vie vend 2,000,000 d'oeufs à 25c la douzaine.

Philadelphie, 16.—Plus de 2,000,000 d'oeufs ont été vendus au détail, à 25 cents la douzaine, par la Ligue des ménagères, hier, dans la campagne ayant pour but de réduire le coût de la vie, commencée en cette ville mercredi.

Six mille caisses de 30 douzaines ont été distribuées dans les magasins, les pensions et les habitations privées avant la fin de la journée hier, et tous les oeufs ont été achetés rapidement. Bien que 5,000 caisses ont été vendues mercredi, la demande était encore plus active hier.

Mme Derr, la présidente de la ligue, a lancé un appel pour le recrutement de nouveaux volontaires pour aider à la vente des oeufs, et pour obtenir plus d'automobiles pour la distribution afin qu'une plus grande quantité soit distribuée aujourd'hui. Elle dit que l'approvisionnement est pour ainsi dire inépuisable et elle se propose de "continuer la campagne jusqu'à ce que les marchands au détail qui maintiennent les prix élevés aient reçu une bonne et salutaire leçon."

Les détaillants ont fait une réduction générale dans le prix des oeufs d'entrepôts, hier, mais bien peu ont été réduits aussi bas que ceux de la Ligue des ménagères.

Enfant ébouillanté

Ste-Anne de La Pérade, 17—(De notre correspondant) — Un enfant de quatre ans est mort deux heures après qu'on l'eût retiré d'une cuve d'eau bouillante où il était tombé, un autre enfant de trois ans s'est horriblement brûlé en renversant une marmitte de soupe et on craint pour ses jours.

Hier matin, Madame Achile Leboeuf travaillait dans une des pièces de sa maison lorsqu'elle entendit des cris épouvantables qui venaient de la cuisine où elle avait laissé quelques minutes plus tôt une cuve d'eau bouillante ; elle devina ce qui venait de se passer et courut au secours de son enfant qui venait de tomber dans la cuve d'eau. Le pauvre enfant expirait deux heures après l'accident. On comprend la douleur de la pauvre mère.

Presque au même moment un autre accident mettait la vie en danger d'un autre enfant de trois ans, le fils de M. Arthur Morency. Il est horriblement brûlé, lui aussi, et le médecin craint des suites fatales.

Le petit enfant de M. Morency jouait comme l'autre victime, dans la cuisine, et il n'y avait personne pour le surveiller. Il grimpa sur une chaise près du poêle et saisit dans ses petites mains une marmite dans laquelle bouillait de la soupe. Il mit la marmite au bord du poêle, descendit de sa chaise et voulut alors emporter la marmite.

Il tira la marmite qui lui tomba sur la tête et la soupe le brûla horriblement. Ses cris furent entendus de tous ceux qui étaient dans la maison et on vola à son secours. Le pauvre petit avait plusieurs graves blessures. Le médecin lui a prodigué ses meilleurs soins et espère encore le sauver.

Inquiétude justifiée.

—Je suis très inquiet : il pleut et ma femme est sortie sans parapluie.

—Bah! elle se réfugiera bien dans quelque magasin...

—C'est bien ça qui me rend inquiet.

La Serbie et l'Autriche

Le différend austro-serbe paraissait en voie d'apaisement. Il pourrait bien revenir sur le tapis et causer aux peuples et aux gouvernants de nouvelles inquiétudes.

Voilà fort longtemps que Serbes et Autrichiens se détestent. Il est naturel qu'en un temps de crise comme celui que nous traversons, ces sentiments fassent explosion. L'impression dominante à Vienne est le dépit. En 1909, l'Autriche-Hongrie avait été à deux doigts, à propos de la question de Bosnie-Herzégovine, de se précipiter sur la Serbie récalcitrante et de l'étrangler. Sans l'avouer ouvertement, on regrette vivement aujourd'hui à Vienne la "mansuétude" dont l'Autriche-Hongrie fit preuve alors à l'égard de la Serbie. Il était relativement facile en 1909 de lui tordre le cou. En l'épargnant, Vienne a laissé se constituer à une porte de l'empire, à une des portes dont elle attend le plus, un Etat dont elle n'aura que des ennuis.

Car les Serbes sont arrivés sur le rivage de l'Adriatique. Comme les dix mille de Xénophon traversant l'Asie-Mineure harcelés par les Perses et arrivant en vue de la mer Noire, ils auront crié : la mer, la mer! La mer, un port sur l'Adriatique, un débouché sur le vaste monde, c'est pour les Serbes un des buts de la campagne et le bénéfice principal qu'ils en attendent. Ils ont occupé Durazzo, et on dit qu'ils s'y fortifient.

C'est pour le gouvernement de Belgrade le moment de se montrer très prudent, de surveiller ses actes et d'éviter, dans la griserie de la victoire, d'inutiles provocations. On ne doit pas oublier qu'il y a en Autriche un parti puissant impatient de régler par les armes la question serbe.

Ce parti craint not seulement de voir la Russie ou tout au moins son influence s'établir avec les Serbes sur l'Adriatique, mais redoute un agrandissement démesuré de la Serbie qui pourrait développer des sentiments séparatistes chez les éléments serbes de la monarchie austro-hongroise. En annexant la Bosnie-Herzégovine, il y a quatre ans, le comte d'Aehrenthal ne prévoyait pas que les petits Etats balkaniques sortiraient un jour de tutelle et donneraient un tout autre aspect à cette question des nationalités que les gouvernements ont cru pouvoir régler sans consulter les intéressés.

Il est intéressant de voir l'Autriche invoquer à son tour le droit des nationalités à propos de l'Albanie. Pour arriver à l'Adriatique, les Serbes doivent s'annexer un morceau de cette province qui demande de rester indépendante. Or, toutes les puissances paraissent disposées à reconnaître en ce moment le principe de l'indépendance albanaise, sans trop savoir du reste comment il sera possible d'organiser ce pays en Etat libre, se gouvernant tout seul.

Ce n'est pas la désignation d'un prince de Wurtemberg ou de Savoie comme souverain de l'Albanie qui suffira à résoudre le problème. Divisés à l'infini en clans et en tribus ennemis par race en nombre à peu près égal entre l'Islam et le christianisme, les Albanais ont toujours été soumis aux influences les plus diverses. Les Albanais musulmans furent les plus fidèles soutiens du sultan et leurs terribles bandes n'ont cessé d'entretenir la terreur parmi les chrétiens de la Macédoine. Mais ils se montrent tous unis dès qu'il s'agit de défendre leurs traditions nationales. On se souvient de leur résistance lorsque le gouvernement turc voulut imposer l'alphabet turc à leurs écoles. Ce fut une des causes de la révolte de l'été dernier.

Ainsi la question albanaise fournit aux puissances un motif d'intervention. La situation est très tendue : le moindre incident pourrait tout compromettre.

La puissance de la beauté

Une requête de plusieurs jeunes filles américaines au maire de New-York.

" Les patrons doivent-ils être prévenus contre une jeune fille qui sollicite un emploi parce qu'elle a les cheveux de telle couleur, le nez de telle forme et la bouche d'un tel dessin ?

" Un patron aimerait-il voir ses affaires péricliter parce que ses clients n'aiment pas la couleur de ses cheveux ou celle de ses yeux ou encore parce que la coupe de sa moustache s'il la porte, leur déplaît ?

" Les capacités d'une employée ne comptent-elles pour rien à côté des charmes d'une concurrente ?

" Ne doit-on pas nous juger seulement d'après notre travail et non d'après les traits de notre visage.

" La constitution ne condamne-t-elle pas toute distinction de couleur de croyance ou de race ? "

Telles sont les questions qui ont été posées au maire Gaynor par une délégation de sténographes et dactylographes ; elles se plaignent que trop souvent la beauté d'une candidate à un emploi l'emporte sur les mérites vrais d'une autre et qu'ainsi certaines jeunes filles moins favorisées par la nature ont toutes les peines du monde à trouver du travail.

M. le maire avait prié sa sténographe particulière de recevoir la délégation. Les déléguées veulent que des mesures soient prises pour faire cesser un état de choses qu'elles déclarent insupportable.

M. le maire doit être embarrassé, il y a de quoi.

Si tu as un ami, visite-le souvent car les broussailles et les épines croissent vite dans le chemin où personne ne marche. prov. chinois.

La guerre dans les Balkans

Londres, 15.—Les instructions les plus strictes ont été données aux délégués des Etats balkaniques pour traiter sur la cession d'Andrinople, de Janina et de Scutari, d'après une dépêche de Sofia au "Times".

Les plénipotentiaires de la Bulgarie, de la Serbie, de la Grèce et du Monténégro ont passé la plus grande partie de la journée à faire des visites et à faire mutuellement connaissance.

Chaque délégué est somptueusement logé dans un hôtel séparé. On arrange des fêtes en leur honneur qui leur offriront des distractions choisies pendant leur séjour à Londres.

La duchesse de Sutherland les recevra à Stafford House le 17 décembre ; le lord-maire les a invités à déjeuner au Mansion House le 20 décembre.

Le roi Georges, sir Edward Grey, le ministre des affaires étrangères anglais et le premier ministre, M. Asquith, recevront également les délégués, mais la date de ces réceptions n'est pas encore fixée.

La première visite des délégués, aujourd'hui, a été pour le bureau des affaires étrangères anglais où sir Edward Grey les a très cordialement reçus. Ensuite ils ont déposé leurs cartes au palais du roi, à Buckingham Palace, et à la demeure particulière du premier ministre, M. Asquith.

Les plénipotentiaires se réuniront au palais de Saint-James ; la "galerie des tableaux", qui a été choisie comme salle de conférence, est l'appartement le plus retiré du palais. Il donne sur un quadrilatère de gazon centenaire entièrement coupé du tumulte des rues de Londres. Aux murs sont suspendus les portraits de tous les souverains anglais depuis Henri VIII parmi lesquels celui d'Edouard le Pacificateur occupe une place d'honneur.

Une longue table s'étend au milieu de la galerie sur laquelle sont placés des portefeuilles montés en argent pour chacun des plénipotentiaires et un encrier d'argent massif, cadeau de Charles II à ses conseillers privés.

Les cheminées à chaque extrémité de la galerie, sont ornées de curieux candélabres de bronze de la première période "géorgienne" dont le motif principal est formé de figures de bronze soulevant des guirlandes de paix.

Constantinople, 12.—Les délégués de la Turquie ont reçu des instructions leur enjoignant de décliner toute entrevue avec les délégués de la Grèce avant que celle-ci n'ait signé l'armistice.

Paris, 15.—Rechad pacha, le chef de la mission turque à la conférence de la paix, est passé à Paris aujourd'hui avant de se rendre à Londres. Il a rendu visite à M. Poincaré.

Dans une interview il a déclaré que la Turquie était résolue à ne conclure qu'une paix honorable et que, dans le cas où les conditions des alliés balkaniques seraient par trop onéreuses, les hostilités recommenceraient. La Turquie a mal'heureusement à Tchataldja 170,000 soldats bien armés, bien équipés, vigoureux et prêts à la lutte ; cette armée s'augmente tous les jours ; les munitions sont en abondance et l'état sanitaire s'est très amélioré.

Le gouvernement serait peut-être décidé à reconnaître éventuellement l'autonomie de l'Albanie, mais la Grèce n'ayant pas signé l'armistice, la base des négociations se trouve, de ce fait, instable.

Il termine en disant que la Turquie désire négocier directement avec les Etats des Balkans, que, toutefois, les puissances qui voudraient participer aux négociations ne rencontreront pas d'opposition de son côté ; il ajoute que l'attitude résolue de la Turquie est due aux conseils de certaines puissances.

Athènes (Grèce), 13.—L'armée grecque opérant en Epire a commencé un mouvement général offensif sur toute la ligne.

Après des attaques répétées les troupes grecques ont pris à la baïonnette les avant-postes turcs dans la direction de Visani. Elles campent sur leurs positions.

Les Grecs se sont emparés de trois canons à tir rapide, d'une grande quantité de matériel de guerre et de tentes.

Le général Sapountzakis qui commande l'armée grecque télégraphie de Pentepigedia que ses troupes ont combattu avec vigueur durant toute la journée.

Au moment où les Grecs se disposèrent à attaquer et dans le but d'attirer d'un autre côté une partie des troupes turques concentrées à Janina, deux bataillons grecs soutenus par quatre canons de campagne furent débarqués à Santi Quaranta, au nord-ouest de Janina.

Cette diversion fut exécutée avec succès. Les Turcs dès qu'ils aperçurent le débarquement des troupes grecques envoyèrent contre elles huit bataillons et deux batteries de siège. Après une escarmouche les troupes grecques se rembarquèrent pour un autre endroit de la côte de l'Epire.

Les Grecs n'eurent que cinq tués et dix-neuf blessés pendant le combat.

Le général Sapountzakis, qui commande les forces grecques en Epire, admet dans une dépêche reçue ici aujourd'hui qu'il est environ deux cents hommes blessés dans la bataille d'hier. Le nombre de tués n'est pas mentionné.

La dépêche est ainsi conçue:

"A 6 heures 30 ce matin, notre armée a commencé l'attaque générale par l'aile droite et malgré le feu incessant des Turcs a occupé Aeterachon.

"Notre artillerie, tirant avec une précision merveilleuse, réussit après un duel de quatre heures à réduire au silence les batteries turques de Lapetera. Nos blessés sont d'environ 200. La bataille a été interrompue par la nuit."

Les cors et les verrues disparaissent quand on les soigne avec le Holloway's Corn Cure sans laisser aucune trace.

Nouvelles d'Ottawa

Ottawa, 15.—(De notre correspondant).—Comme la semaine dernière, les quatre jours qui restent avant les vacances des fêtes seront consacrés à la Chambre des Communes à la discussion du bill de la marine. Il est inutile de songer à un vote avant les vacances, mais le gouvernement espère faire avancer considérablement la discussion pour que le vote soit pris peu après la réouverture du parlement le 8 janvier. On croit que les orateurs de la journée seront le Dr Clark, de Red Deer, l'hon. Geo. Foster et probablement l'hon. R. Lemieux. Le public continue toujours à porter un grand intérêt au débat et toute la semaine, les galeries ont été remplies de spectateurs.

D'après le rapport mensuel de l'hon. M. White sur l'état financier du Canada, le pays traverse une période de prospérité comme jamais il n'en a été enregistré depuis la Confédération avant. Le mois dernier, le revenu du gouvernement fédéral s'est élevé à $14,297,778 28 avec dépense ordinaire de $8 177,843,08 et dépenses au capital de $4,145,168.63, ce qui a permis de réduire la dette publique de $1,974,766. Depuis le commencement de l'année fisale le revenu total du Canada a été de $110,435,375, avec dépenses ordinaires de $59,453,236 et dépenses au capital de $19 210,147 laissant un surplus de $31,771,992.

Il n'y a pas un seul gouvernement qui ait réussi jusqu'à ce jour à obtenir un surplus de près de trente-deux millions en huit mois, et ce résultat fait le plus grand honneur à l'administration Borden. La prospérité du pays ne se remarque pas seulement dans les revenus du gouvernement mais aussi dans l'expansion du commerce et de l'industrie. Depuis une semaine seulement l'hon. Louis Coderre, secrétaire d'Etat, accorde des lettres patentes à de nouvelles compagnies dont le capital collectif est de $21,555 000 de ce capital une grande partie est destinée aux industries de la province de Québec.

Le gouvernement annonce que durant le dernier exercice fiscal terminé le 31 mars 1912, les recettes de l'Intercolonial ont été de $10,991,037, et les dépenses de $10,593,784. L'Intercolonial, pendant l'année, a transporté 3 416 559 passagers, et 4,539,599 tonnes de fret, grande augmentation dans les deux cas. Le surplus de l'Intercolonial n'est pas plus considérable à cause de l'augmentation dans les dépenses d'opérations, surtout grâce à de meilleurs gages accordés aux employés.

A cause de la spongieuse ou "Gypsy Moth," qui existe dans certaines parties des Etats-Unis, le gouvernement défend, cette année, d'importer au Canada les conifères comme l'épinette, le sapin, la pruche, le pin, le cèdre et le thuya (cèdre blanc) ou leur feuillage, et les plantes décoratives comme le houx et le laurier connus sous le nom de "Christmas green or greenery" (Verdure de Noël) des Etats de Vermont, Maine, Massachusetts New Hampshire, Connecticut et Rhode Island.

Ottawa, 15.—Le rapport annuel du département des chemins de fer et canaux a été déposé sur la table de la Chambre des Communes. Il indique que le Canada a dépensé durant le dernier exercice $35,907,972 dont $23,712,698 imputables au capital. Les dépenses pour l'Intercolonial ont été de $10 591 036 et les recettes brutes ont été de $10,593,784. C'est-à-dire que le profit a été de $2,750. Le chemin de fer de l'Ile du Prince-Edouard a donné un déficit de $82,758. Les dépenses totales pour les canaux sont de $4,254 609 dont $2,560,938 imputables au capital.

Afin de mieux répondre aux besoins du commerce, l'hon. L. P. Pelletier vient d'approuver l'ouverture de soixante-dix nouveaux bureaux de poste dont une quinzaine dans la province de Québec. Ces derniers sont situés dans les comtés de Champlain, Bonaventure, Québec, Bellechasse, Gaspé, Lotbinière, Kamouraska, Drummond et Arthabaska.

La Commission du Service Civil annonce les noms des dix aspirants qui ont passé avec succès les examens au mois de novembre pour devenir cadets au collège naval d'Halifax, ce sont : G. M. Hibbard, de S.-Malachie, Qué.; Frank Houghton, de Victoria ; C. A. R. M. Puddicombe, de Stratford ; H. Steele, de Winnipeg ; R. Oland, d'Halifax ; O. Pressey, de Duncan ; C. A. E. Dodwell, de Halifax ; V. Godfrey, O. Crithley et E. Sherwood, Ottawa. Les personnes de la cité de Québec qui ont passé les examens d'aptitudes en novembre, pour le service civil extérieur sont Hélène Beaulieu, Elizabeth Grégoire, J. Oscar Lesieur, Marie Létourneau, Antonio Rouleau et Alcide Talbot. Les personnes de Québec qui ont passé les examens préliminaires pour le service civil extérieur sont Helen Beaulieu, Z. Bélanger, Abel Blanchet, J. A. C. Bernier, T. Blanchet, J. H. Boivin, J. G. A. Boucher, J. Bouffard, A. Bourassa, J. E. Brunelle, Jos. Charré, J. A. K. Demers, A. Dugal, M. C. G. Dussault, W. Falardeau, O. Fortin, U. L. Gingras, E. Grégoire N. Grenier, J. E. Langlois, J. A. Lessard, Marie Létourneau, C. E. Delavalville, G. E. C. McKay, J. A. Marcotte, D. Martineau, E. Martineau, A. Michaud, F. Morgan, J. Morin, R. Noël, J. A. Paradis, P. E. Paradis, M. P. Parent, M. Pomerleau, G. Pressey, J. H. Rouleau, A. Rousseau, J. Rousseau, H. Savard, L. J. Sirois, A. Talbot, L. Tremblay, E. Verret, N. Ducheanos

---

HEMORRHOIDES GUERIES EN 6 ET 14 JOURS.

Votre pharmacien vous remboursera votre argent si l'ONGUENT PAZO ne guérit pas tout cas démangeaison : Hémorroides obstinées, saignantes ou dangereuses en 6 à 14 jours. 50 cts. Si le pharmacien ne l'a pas sous la main, il sera envoyé postage payé, sur réception du prix par Paris Medicine Co., St. Georges, Toronto.

Comment rendre rémunérateur l'élevage du mouton

Le rapport des Commissaires chargés par le gouvernement fédéral d'une enquête sur l'industrie ovine établit, entr'autres choses, que nos moutons sont en général mal abrités, mal nourris. Ils sont même si mal soignés en hiver qu'il s'en perd un nombre considérable ; enfin, il n'y a pas un pays ou monde où les manutentions de la laine, de la tonte à la vente, soient plus mal faites qu'au Canada.

Après avoir étudié ces causes d'infériorité trop fréquentes de l'élevage canadien, le rapport donne un exposé complet de cette industrie en Grande-Bretagne et décrit la façon de faire des bergers des vieux pays. "Dans toutes leurs opérations d'élevage", dit-il, "on reconnaît un but défini, la préoccupations constante de satisfaire à la demande du marché, d'édifier une réputation et de la conserver."

Les moutons d'une ferme anglaise sont souvent de la race ordinaire du pays et quand bien même ils ne peuvent prétendre à une inscription au livre généalogique de la société des éleveurs de moutons, ils sont tous de très bonne race ; les jeunes brebis sont vendues à des prix très rémunérateurs aux cultivateurs du voisinage pour servir à des croisements. On provogue l'accouplement peu après le nouvel an pour avoir des agneaux de bonne heure. On châtre toujours les mâles que l'on ne destine pas à la vente immédiate. A leur nourriture ordinaire du paturage s'ajoutent des rations de choux frisés vesces, navettes, choux et navets communs. Souvent on espace les semailles en périodes successives pendant la saison de façon à ce que les récoltes arrivent à maturité au fur et à mesure des besoins, ce qui permet de donner des rations fraîches une grande partie de l'été. Les troupeaux ne sont pas laissés en liberté sur des superficies étendues mais ordinairement tenus en enclos fermés de barrières mobiles que l'on peut transporter ailleurs à mesure que l'herbe est broutée. La vigilance des éleveurs anglais ne se dément pas pendant l'hiver et c'est pourquoi l'industrie ovine donne de si beaux bénéfices en Grande-Bretagne.

Le rapport des Commissaires est riche en renseignements de la plus grande valeur pour ceux qui s'intéressent d'une façon quelconque à cette industrie. On pourra se le procurer en s'adressant au bureau des publications du Ministère fédéral de l'Agriculture, à Ottawa.

Le capital du Canada dans ses industries

Ottawa, 15.—La "Gazette Officielle du Canada," de cette semaine, annonce l'incorporation des compagnies suivantes : la Canadian Morris Iron Co. de Montréal, avec un capital de $50,000 ; la Quintin Cut Stone, de Montréal, avec un capital de $400,000 ; la Cie Bowels Launch, de Toronto, avec un capital de un million de dollars ; la Gutta Perchal & Rubbers Co., de Toronto, avec un capital de six millions de dollars ; la Carroll Wilson, de Toronto, avec un capital de $300.000 ; la Chateauguay Gordon City Co. de Montréal, avec un capital de $100.000 ; le Syndicat d'Oeuvres Sociales d'Ottawa, avec un capital de $100.000 ; la A. Macdonald Co., de Winnipeg, avec un capital de sept millions de dollars ; la Railway Signal Co. of Canada, avec un capital de $100.000 ; la Empire Theatre & Amusement Co., de Montréal, avec un capital de $160,000 ; la United Renning Co., de Louiseville, avec un capital de $50,000 ; la Venezuela Electric Light Co., de Toronto, avec un capital de $500.000 ; la Mayersord Company, de Ste-Catherines, Ont., avec un capital de $50,000.

UNE HUILE SANS ALCOOL.—Quelques huiles et plusieurs remèdes ont l'alcool comme premier ingrédient. Un mélange judicieux de six huiles essentielles compose la fameuse huile électrique du Dr Thomas, et il n'y a pas d'alcool dedans de sorte que ses effets durent. Il n'y a pas d'huile qui puisse égaler cette huile dans sa puissance préventive et curative.

Colon, 16.—A la fin de novembre, 40,159 hommes—le plus grand nombre qu'il y a jamais eu—étaient employés à la construction du canal de Panama. Sur ce nombre 5,816 étaient des citoyens américains. Pas moins de 4 000 hommes sont occupés aux travaux des portes d'écluses.

Fabrique générale de Verres de Lunette et d'Optique

Verres de lunettes de toutes combinaisons : Sphériques, Sphérocylindriques, Axes croisés, Mésiques, Prismatiques, Toriques, Orthoscopiques, Verres bifocaux.

OPTIQUE MEDICALE

Exécution rigoureuse des Ordonnances des Médecins Oculistes.

PHOTHESE OCULAIRE

Renseignements généraux pour les yeux artificiels.

J. E. GAGNON & CIE

160, rue St-Jean,

Téléph: 863. Opticiens-Spécialistes. Québec.

N. B.—Nos prix sont très modérés.

Chapitre de malheurs

Genève, 14—Un crime passionnel, rapide et sanglant, s'est déroulé aujourd'hui dans la fabrique de babouches de M. Reybouret, 4, rue du Jura, à la Servette, près Genève.

Un jeune cordonnier, Fritz Engelfried, âgé de 21 ans, qui avait été congédié il y a quelques jours par M. Reybouret, en raison de ce qu'il s'était permis d'inadmissibles privautés vis-à-vis d'une employée de la fabrique, la jeune Marie Crutzer, âgée de seize ans et demi, s'introduisit ce matin dans le bureau où elle travaillait, en disant qu'il venait chercher son certificat, puis, sans rien ajouter Engelfried sortit un revolver de sa poche et fit feu par trois fois sur la jeune fille qui, atteinte à l'épaule et dans le dos, s'affaissa sur le plancher en perdant son sang en abondance.

Croyant avoir frappé à mort celle qu'il aimait et qui avait refusé de répondre à ses avances, Engelfried prit la fuite, traversa en courant le pont de la Coulouvenière, descendit l'escalier du quai de la Rosse, s'adossa à la barrière qui borde le Rhône, et, d'un coup de feu, se fit sauter la cervelle.

Le corps tomba à l'eau et coula à pic.

Après de longues recherches, le cadavre d'Engelfried fut repêché et transporté à la morgue.

Rome, 15—Une curieuse tempête s'est déchaînée sur Messine. La navigation dans le détroit est difficile. Plusieurs bâtiments ont dû chercher refuge dans le port. Le vent souffle en cyclone. Les averses donnent un aspect sinistre à la ville. Jamais les vagues n'ont depuis trente ans atteint la hauteur extraordinaire qu'elles ont depuis vingt-quatre heures. La ligne du chemin de fer de la plage et du phare est impraticable. Les flots ont envahi le cimetière où on enterra en 1887 les victimes du choléra. Le mur d'enceinte a été abattu.

Des tombes ont été détruites. Des fosses sont comme éventrées et la mer a arraché à l'éternel repos plus de cent cinquante cadavres qu'elle a entraînés, roulés, puis ramenés et rejetés en partie sur le rivage. Et l'on vit pendant la tempête un spectacle lamentable : le gardien du cimetière, sous la pluie furieuse dans l'eau jusqu'à mi-corps, risquant à chaque instant d'être emporté, disputait les cadavres aux vagues énormes qui déchiquetaient. Armé d'une longue gaffe, il harpait ceux que le courant poussait à sa portée, mais les corps décomposés et les squelettes désloqués offraient si peu de prise que le fossoyeur n'a pu recueillir que trentaine de têtes de morts et de crânes blancs.

Sur les eaux flottent les couronnes, les cadres, les ornements de bois et de zinc, les croix dont les terreurs s'étaient parés le jour des morts, car des milliers de victimes du dernier tremblement de terre avaient été enterrés aussi dans ce cimetière.

Montréal, 15—(De notre correspondant)—Dimanche matin, le constable Girard du poste No. 13, était averti qu'un jeune Polonais, venait de blesser un jeune homme, dans une écurie, avec un revolver. S'étant rendu sur les lieux, le constable apprit qu'un garçon d'écurie du nom de Peter Somnosy, âgé de 15 ans environ, avait blessé le jeune Harry, fils de M. Frankel, épicier, rue Ontario, et que son coup fait, il s'était sauvé. Le docteur Rinfret, de la rue Ontario, ayant été appelé pour donner des soins à l'enfant, il conseilla aux parents d'envoyer le blessé dans un hôpital pour faire localiser le projectile qui se trouve logé dans une maxillaire. La blessure n'est pas grave.

Flesherton, 14.—(Spéciale).—Une profonde sensation a été créée hier, lorsque Henri Love a été arrêté, sous l'accusation du meurtre de sa femme, Hannah Lucille Love, dont le cadavre a été retrouvé dans une excavation dans la cave de la résidence de Love.

Les deux époux se disputaient très souvent. Lundi, le jeune Arnold, fils de la victime, âgé de 14 ans, vit sa mère pour la dernière fois. Le lendemain matin il demanda à son père où était sa mère. Celui-ci lui répondit qu'elle était allée à Flesherton. Comme elle ne revenait pas le mercredi, l'enfant avertit les résidants de l'endroit, qui firent des recherches. Mercredi soir Love, se rendit chez un voisin, Gibson Collinson qui lui dit que si sa femme n'était pas retrouvée jeudi on ferait des fouilles dans sa maison. Love retourna immédiatement chez lui et son fils Arnold déclare qu'il entendit trois gémissements venant de la cave et son père s'écria: "Mon Dieu, elle est en bas". Il prit une lampe et lui ordonna de le suivre. Ils descendirent et Love cria soudain, après avoir cherché quelques instants: "Je l'ai trouvée". Arnold perdit connaissance et ne se souvient plus de rien.

Arnold déclare que son père lui a dit de dire qu'il avait vu une homme inconnu, qui rôdait autour de la maison.

Oran, 15.—Un indigène des environs de Boussuet, Ben Narah Charef, du douar Ould Sidi Larbi, vient de se rendre complice d'un acte abominable. Sa soeur Ren Narrat Solfian, âgée de quinze ans, venait de mettre au monde un enfant, fruit de coupables relations. Charef prit l'enfant, l'égorgea, le dépeça, puis donna les morceaux à manger à des chiens pour faire disparaître le petit cadavre.

La soeur, sous menace de mort, assista impuissante à cet atroce forfait. Frère et soeur ont été arrêtés.

Cherbourg, 15.—Le sous-marin "Foucault", commandé par le lieutenant de vaisseau Latron, avait appareillé, ce matin, pour procéder à ses essais de recette. Ces essais ont dû être interrompus à la suite de l'inflammation de l'huile de graissage dans un carter.

Six hommes, dont deux agents techniques et quatre ouvriers des constructions navales et de l'établissement d'Indret, ont été grièvement brûlés. Aussitôt l'arrivée du sous-marin au port, les blessés ont été débarqués et dirigés sur l'hôpital maritime.

La Faiblesse Générale

est toujours guérie par les

PILULES ROUGES



Mme ERNEST POULIN.

J'avais dix-sept ans et je ne pouvais travailler à cause de la débilité et des douleurs générales dont je souffrais, douleurs de dos, de tête, douleurs internes, enflure des jambes et, avec cela, irrégularités. Ma mère, après m'avoir fait essayer une foule de remèdes, m'apporta enfin des Pilules Rouges qui me firent du bien dès les premières boîtes. Ma santé s'améliora ensuite chaque jour et l'appétit aidant, je pris de l'embonpoint et acquis tant de forces, qu'au bout de trois mois, je commençai à travailler au moulin. Tout alla très bien ensuite. Mme Ernest Poulin, 7 Lakeview Ave, Lowell, Mass.



Mlle LAURA MOQUIN.

Je n'étais pas déjà très robuste et le travail assidu auquel je me livrais depuis quelque temps avait tellement pris de mes forces que je craignais d'avoir à laisser ma position. De plus, je souffrais constamment du mal de tête, de douleurs dans le dos et entre les épaules. Lorsque je commençai à prendre les Pilules Rouges, je me sentis tout de suite ranimée; mon mal de tête diminua et j'étais moins fatiguée, plus alerte et plus vive. Depuis un an j'ai pris de ces pilules presque continuellement; elles soutiennent mes forces et me permettent de continuer un travail que je ne pourrais faire sans cela.—Mlle Laura Moquin, 258 Chustnut, Manchester, N. H.

La pâleur de la figure et des lèvres, les yeux cernés, les palpiations de coeur au moindre travail, les irrégularités et les douleurs mensuelles, une petite toux — qui est souvent, sinon toujours, le premier indice de la consomption — sont toujours accompagnés de la faiblesse du sang.

Femmes et jeunes filles, surveillez avec soin votre santé, c'est un trésor pour vous que vous ne pouvez trop apprécier. Le travail que vous avez à faire est souvent au-dessus de vos forces. Il faut aider votre constitution et votre sang en leur donnant le remède par excellence.

Les Pilules Rouges augmenteront votre appétit, aideront votre digestion, développeront vos muscles et vous donneront la force de faire votre ouvrage sans trop de fatigue.

Elles ont aidé un grand nombre de jeunes filles, et nous ne saurions trop vous conseiller, si votre figure pâlit, si vous devenez irrégulière, si vous souffrez du mal de tête, du manque d'appétit, de faire usage de ce remède qui a obtenu des guérisons merveilleuses.

Les femmes et jeunes filles faibles et pâles sont certaines de recouvrer la santé en se servant des Pilules Rouges; nous ne leur en demandons qu'un essai honnête et confiant. Les Pilules Rouges ont guéri et guériront les cas les plus obstinés d'anémie, de faiblesse sous toutes ses formes.

Il faut toujours naturellement proportionner la durée du traitement à la longueur de la maladie et ce serait folie d'abandonner un remède au bout de quelques jours parce qu'on n'aperçoit pas une amélioration bien marquée. Si l'on réfléchit un peu, l'on comprend facilement qu'un traitement d'une ou deux semaines ne peut enrayer des maladies qui, depuis des mois et des années, minent la constitution.



Mme DAVID BELANGER

Depuis trois ans, j'étais atteinte de faiblesse générale, j'avais très mauvaise mine, j'étais pâle, avais les yeux cernés. J'avais presque complètement perdu l'appétit, mangeais peu et digérais très mal; aussi mes forces diminuaient-elles chaque jour. J'avais le sang pauvre et cela se reconnaissait facilement à l'épuisement que j'éprouvais au moindre travail. J'ai essayé de me traiter, un médecin m'a eue sous ses soins, mais je n'ai pas obtenu de résultat. Bien m'en a pris de recourir aux Pilules Rouges, car après quelques semaines j'étais beaucoup mieux; l'amélioration a été progressive et maintenant je me porte très bien. Mme David Bélanger, 654, 4e Avenue, Viauville, Qué.



Mme A. RUEL

J'étais dans un si triste état de faiblesse depuis plusieurs mois que j'avais peine à marcher, étais sans cesse étourdie et avais devant les yeux quelque chose comme de la fumée ou des éclairs. Des douleurs de dos, de tête, de reins m'abattaient, me rendaient sans énergie. Les Pilules Rouges sont un remède puissant. En moins d'un mois elles m'ont tonifiée et guérie. Depuis deux ans, j'aime à en prendre quelque boîtes de temps en temps, car, avec toute ma besogne, je sens que sans ce bon tonique je ne pourrais résister longtemps. Madame A. Ruel, 970 rue Saint-André, Montréal.

CONSULTATIONS GRATUITES par les Médecins de la Compagnie Chimique Franco-Américaine, tous les jours, excepté le dimanche, de 9 heures du matin à 8 heures du soir, au No 274 rue Saint-Denis, Montréal. Aussi consultations par lettres pour les femmes qui ne peuvent venir voir nos médecins.

Les Pilules Rouges, jamais vendues autrement qu'en boîtes de 50 pilules portant l'étiquette de la Compagnie Chimique Franco-Américaine, se trouvent chez tous les marchands de remèdes. Nous les envoyons aussi, par la poste, au Canada et aux Etats-Unis, sur réception du prix, 50c une boîte, $2.50 six boîtes. Toutes les lettres doivent être adressées : COMPAGNIE CHIMIQUE FRANCO-AMERICAINE, 274 rue Saint-Denis, Montréal.



REBE PELADEAU

Les Douleurs de la Dentition Soulagées par le **Le Sirop des Enfants du Dr Coderre**

Le seul remède que j'emploie pour soulager mes enfants à l'époque de la dentition et à d'autres jours où ils souffrent, c'est le SIROP DES ENFANTS du Dr CODERRE. Il m'a toujours donné satisfaction, particulièrement dans le cas du bébé dont je joins le portrait.—Mme E. PELADEAU, 255 rue Workman, Montréal.

Mère, ne laissez pas votre enfant souffrir inutilement, ne le laissez pas pleurer et passer des nuits sans dormir. Donnez-lui du SIROP DES ENFANTS du Dr CODERRE, il n'y a rien de meilleur.

Mais, défiez-vous, il y a des imitations de ce sirop, et pour être sûre d'avoir le véritable, voyez si la signature, en rouge, du Dr J. EMERY CODERRE est bien sur chaque bouteille.

En vente chez tous les marchands de remèdes. **Prix. 25 cts la bouteille.**

Troyes, 15—Un crime entouré d'un profond mystère a été découvert à Champ-sur-Barse, arrondissement de Bar-sur-Aube, Mme Merat, âgée de 70 ans, gardait des vaches hier à 1,500 mètres du village. A cinq heures, les vaches revinrent seules. Les recherches amenèrent la découverte du cadavre de cette femme dans un pré, le crâne défoncé, ainsi que des traces de lutte.

L'autopsie a révélé que la mort était due à la fracture du crâne. La victime n'a pas été volée ni violée; elle n'avait pas d'argent sur elle. Ses boucles d'oreilles avaient disparu, mais on les a retrouvées dans le pré.

Le crime a été commis vers trois heures, car aucun cri ne fut entendu par une jeune fille gardant aussi des vaches à quelque distance de la septuagénaire, dans un petit bois. Les chiens aboyèrent, puis ce fut le silence. Un chemineau fut aperçu sur la route voisine, mais on n'a pas son signalement. On croit que cet individu est l'auteur du crime. Les cris de la victime et les aboiements des chiens ont dû le mettre en fuite.

M. Patrick Berrigan, un résidant de S.-Joseph de Lévis a été tué hier midi par l'express maritime à Lévis. Berrigan, qui était âgé de 50 ans se rendait à Lévis sur la voie lorsqu'il fut frappé par la locomotive près de la gare de S.-Joseph. La mort fut instantanée. Le cadavre a été transporté à la morgue de M. Moisan, à Lévis, où une enquête sera tenue ce matin.

Montréal, 16—(De notre correspondant)—Un jeune garçon du nom de Johanis Poplis ou Brown, âgé de 1 ans, a été frappé par une automobil samedi soir, vers 9 heures, au coin des rues Dufresne et Ste-Catherine.

Relevé sans connaissance, l'enfant fut transporté à l'hôpital Notre Dame, où son cas fut considéré comme très grave ; le blessé souffrait de graves lésions internes. Il est mort dimanche après-midi vers 3 heures. L'automobile C. M. P. Q., était conduite par un chauffeur du nom de Alexandre Bretta.

New-York, 14.—(Spéciale).—M. James Bryce, l'ambassadeur anglais, a déclaré, hier soir, dans un banquet, que presque toutes les guerres étaient dues à la passion ou à la folie humaine, et il a démontré combien il est mieux de célébrer la modération qui met fin à une guerre et évite d'autres conflits.

L'ambassadeur décrit tout ce qui a été accompli durant son stage officiel à Washington pour éviter les différends entre les Etats-Unis et l'Angleterre et pour prévenir des différends dans l'avenir.

Il a passé en revue les traités d'arbitrage et autres traités se rapportant à la discussion des frontières du Canada ; la question des pêcheries de Terreneuve : l'emploi des eaux comme frontières, etc.

Parlant de la réciprocité, M. Bryce dit que le refus du Canada n'avait aucun sens d'inimitié entre ce pays et les Etats-Unis.

Ce fut comme dans le cas de deux marchands amis dont l'un offrirait à l'autre une certaine marchandise que l'autre refuserait parce qu'il considère que le marché nuit à ses intérêts.

Chaque pays a sa politique et a droit de juger ce qui nuit ou non à ses intérêts.

New-York, 16.—Un câblogramme de la "Tribune" de Londres, dit : "Le mystère qui entourait la démission de Sir Francis Bridgeman, premier Lord de l'Amirauté, s'approfondit tous les jours. Sir François refuse de discuter les circonstances qui ont motivé sa retraite mais il a dit clairement que cette retraite n'était pas volontaire et que des raisons de santé n'ont aucunement provoqué sa démission. Le "Morning Post" dit que l'amiral Bridgeman a demandé à tous ses collègues de donner leur démission en protestant contre la paye des marins et le système de recrutement et, quand il a accepté de démissionner, Lord Winston Churchill lui a offert le poste d'amiral de la flotte qu'il a refusé.

Causerie anti-tuberculeuse

LE SENS DU REPOS

Quand un médecin ayant constaté chez un malade de la tuberculose, résume les conditions de la guérison, à peu près en ces termes : Il faut, naturellement, que vous couchiez dehors ou au moins dans une chambre ouverte ; il vous faut beaucoup d'air. Il vous faut également une nourriture substantielle et en quantité, trois gros repas par jour et deux collations si vous pouvez les avaler,...prenez du repos, beaucoup de repos, ne prenez pas d'exercice d'ici à quelque temps. Il peut croire qu'il a rempli son devoir envers ce malade.

Cependant, en mettant ses avis en pratique, s'ils n'ont pas été donnés de façon plus explicite, il n'y a pas deux patients qui les suivront de la même façon. On croirait pourtant que sur le chapitre du grand air il est difficile de s'y méprendre, combien de personnes, pourtant, le mesurent d'une façon mesquine et parcimonieuse !

Dans le cas du régime, on peut admettre la possibilité d'une fausse interprétation, mais quand il s'agit du repos, on est sûr d'être mal compris si les ordres ne sont pas explicites et sévères.

Pourquoi ? Parce que pour le commun des mortels le repos a une infinité de nuances.

Pour une personne l'idée d'un repos complet c'est de s'étendre quelques minutes avec un livre de choix. Un autre considère que fumer un cigare après dîner sur sa chaise longue, est le comble de la paresse et du confort, tandis que son voisin se repose les muscles et les nerfs par une promenade en auto.

Ce ne sont là que quelques-unes des manières que l'homme a de se reposer quand il est en santé et si personne ne l'en instruit, il est porté à croire que ce qui lui convenait lorsqu'il était bien lui convient également dans la maladie ; d'où le danger de compromettre ou de retarder sa guérison en confondant le repos avec une forme quelconque d'amusement.

Il faut donc caractériser le sens que nous donnons au repos dans le cas d'une personne qui souffre de tuberculose. La question est très importante autant que celle du régime et du grand air.

Tout tuberculeux, sans considération du degré de la maladie, devrait avoir d'une demie à une heure de repos après chaque repas (excepté peut-être le repas du soir) pendant laquelle il devra reposer tranquillement seul, sur un lit ou une chaise-longue, avec les yeux clos et l'esprit libre, en essayant de dormir. Voilà les vraies conditions de repos qui ne se retrouvent plus si le patient lit, parle, etc. Le tuberculeux viendra bientôt à apprécier ces conditions quand il comprendra que la valeur de ce repos est double et triple du repos qui n'est pas absolu.

Il faut remarquer que le repos doit être pris immédiatement après les repas des expériences faites dans un sanatorium ont démontré que les patients qui prenaient quinze minutes d'exercice après leur repas faisaient de la température ce qui n'arrivait pas à ceux qui se reposaient tout de suite.

Les fonctions digestives commencent aussitôt que les aliments atteignent l'estomac, et cette tâche est plus difficile quand le corps est en mouvement. L'exception faite pour le repos du soir l'est en prévision du long repos de la nuit.

Un repos absolu de 15 ou 30 minutes doit être pris avant chaque repas pour reposer le corps et préparer l'estomac à son travail. A l'exception de ces époques qui devraient être dans le programme de tous les tuberculeux le repos de chaque jour sera distribué suivant les besoins de chaque individu. Le patient qui fait de la température et qui reste au lit, doit chercher le repos absolu de toute son énergie, et il en sera recompensé bientôt. On peut donner plus de latitude au patient qui a la permission de circuler.

Nous n'obtenons rien sans peine, la période d'infection d'un tuberculeux n'est pas une vacance, c'est un travail de vingt-quatre heures par jour. C'est un temps de paresse, mais d'intelligente paresse. Le travail du jour consiste à se reposer, le léger exercice ou l'heure de lecture devient la récompense de ce travail de la journée comme l'heure des pantoufles et du cigare est la récompense de l'homme d'affaires qui a peiné tout le jour dans l'agitation et le bruit.

Cette récréation doit être un incident et non le but des efforts du malade.

Il n'y a pas de règles écrites pour le jeune homme ambitieux qui lui enseignent à passer sa journée à penser aux plaisirs qui l'attendent le soir. Les affaires ne se font pas ainsi. Elles exigent qu'on s'intéresse à son travail et qu'on ne retarde pas l'horloge. Cet avis est aussi utile à ceux qui combattent la tuberculose qu'x ceux qui vendent de la dentelle ou des chapeaux.

Parlement Fédéral

Le discours de l'honorable L.-P. Pelletier, en réponse au discours de sir Wilfrid Laurier.

Ottawa, 14.—(De notre correspondant).—L'Hon. L. P. Pelletier, maître général des Postes a prononcé, hier, son discours sur la question de la Marine, discours qui comptera au nombre des meilleurs entendus sur ce sujet. Le chef de la province de Québec dans le cabinet Borden a montré la situation sous son véritable jour et a prouvé combien est fausse et dangereuse, la politique du parti libéral sur ce sujet si important pour les intérêts les plus chers de la Grande Bretagne.

Chez les libéraux, il s'agit de tirer le plus de bénéfices possibles de la situation au point de vue du parti sans songer aux conséquences mais heureusement qu'il y a des personnes pour montrer le côté dangereux de cette manière de voir les choses. L'éloquence du maître général des postes lui a valu comme dans le passé beaucoup de succès.

Le Dr Clark de Red Deer devait répondre au ministre mais les arguments avancés ont tellement désorganisé le programme pour la réplique, qu'il a fallu remettre la réponse à plus tard. Le seul orateur disponible du côté de la gauche était M. D. A. Lafontune, député de Montcalm, ce dernier a parlé de longues heures pendant lesquelles il a fait entendre des lafortunaiseries en nombre suffisant pour former un gros volume. Ce personnage, que personne ne prend au sérieux, pas même ses chefs à parlé d'une foule de choses dont les neuf dixièmes étrangers au sujet à l'étude.

Le changement de l'ordre de la discussion fait à la dernière minute par les libéraux a causé beaucoup de mécontentement, même chez les partisans de Sir Wilfrid Laurier. Au début de ses remarques, l'Hon. M. Pelletier dit que le peuple saura juger à leur juste valeur des discours de Sir Wilfrid Laurier et de l'Hon. M. Graham ; ces discours, surtout le dernier, sont-ils ceux que l'on avait le droit d'attendre sur cette importante question ? Il n'était pas nécessaire pour les libéraux de tenir un si grand nombre de caucus et de réunions secrètes pour en arriver à la politique navale énoncée dans le discours du chef de l'opposition. Les libéraux prétendent que nous faisons une injure à l'Angleterre en lui offrant $35,000,000. Vous ne faites pas plus ? Pourquoi n'offrez-vous pas des hommes ? L'amendement de Sir Wilfrid Laurier est un chef-d'œuvre, parce que dans la province de Québec "Le Grand Canadien Français" sera toujours capable de conserver ses positions tant qu'il n'y aura en cause aucune question d'argent. L'opposition fait appel au capital politique avec la défense navale. Pfion. M. Graham a déclaré le "Rainbow" et il ne pouvait même pas trouver les matelots nécessaires pour leur équipage. Il a fallu en obtenir d'Angleterre. De plus, le maintien des navires en Canada est beaucoup plus cher qu'en Angleterre et le ministre cite une liste des gags payés dans les deux pays. Je ne crois pas, ajoute M. Pelletier, que le Canada ne soit en danger et cette situation persistera longtemps. Dans quelque temps on célébrera le centenaire de la Paix avec les Etats-Unis et, les bonnes relations qui existent entre les deux pays ne peuvent que s'améliorer. Le Canada possède un traité commercial avec le Japon, qui lui assure aussi la paix de ce côté. Partout règne l'harmonie pour le Canada et aucun nuage n'est à l'horizon. Pour l'Angleterre, il y a du danger du côté de l'Allemagne, et c'est le devoir du Canada de lui aider à le conjurer.

L'hon. M. Pelletier amuse beaucoup la Chambre en produisant la copie d'un bill préparé en 1904 par lequel le gouvernement Laurier voulait établir le service militaire et naval obligatoire en Canada. Ce bill toutefois n'a jamais été présenté, mais il fournit la preuve des sentiments réels des libéraux. Le bill a été découvert à l'imprimerie nationale et les libéraux ne peuvent en nier la paternité.

Leur but était certainement de faire une tentative pour déclarer l'indépendance du Canada et ce sont ces mêmes libéraux qui aujourd'hui se prétendent de si bons amis de l'Angleterre. La marine que le gouvernement Laurier a créée plus tard avec l'achat du "Niobe" et du "Rainbow", est une marine sans aucune valeur, ne servant qu'à un gaspillage d'argent. Cette marine aurait coûté avant longtemps six à huit millions de dollars par année, sans aucune utilité. Ce qu'il faut maintenant c'est d'agir et ne plus perdre de temps en des projets ridicules. La politique des libéraux sur cette question de marine n'est pas digne des traditions laissées par les anciens chefs de ce parti. Le pays sait maintenant à quoi s'en tenir à ce sujet. La politique Laurier n'aura qu'un résultat: nuire à l'Angleterre dans notre pays. On cherche à soulever l'opinion publique contre la mesure du gouvernement dont le but exclusif est d'aider à la Grande Bretagne. Cette conduite des libéraux est anti-patriotique. Le gouvernement du jour ne songe nullement à mettre cette question de marine dans le domaine politique, mais ne la prépare qu'avec une idée, celle de sauvegarder le prestige de la Grande Bretagne.

Le Canada doit être fier de la place qu'il occupe, mais le temps est arrivé de se rappeler que le prestige et la prospérité dont nous jouissons sont l'oeuvre de la protection accordée par l'Angleterre et pour laquelle nous n'avons rien donné. On dit dans l'opposition qu'il n'y a pas de danger, que le péril allemand n'existe pas, lorsqu'on découvrira que le danger existe, il sera trop tard si on ne prend pas maintenant les moyens d'y faire face. La suprématie de l'Angleterre n'est plus aujourd'hui ce qu'elle était il y a quelques années et ce qu'elle devrait être. A nous d'aider à lui faire reprendre sa place. Il ne faut pas oublier que la flotte allemande n'est qu'à douze heures de distance des côtes de l'Angleterre. La politique navale du gouvernement Borden, ne diminue en rien l'autonomie du Canada, car lorsqu'il s'agira d'établir une politique navale permanente, le peuple sera consulté.

L'honorable M. Pelletier a terminé ses remarques en faisant l'historique des différentes marines et en concluant par la nécessité pour notre pays de faire quelque chose pour la mère-patrie. Le programme du gouvernement Borden est certainement dans les circonstances celui qui répond le mieux aux exigences de la situation. Le ministre a repris son siège aux applaudissements prolongés de la droite. Le débat sur la question se continuera lundi.

Parlement Provincial

Québec, 13 Déc. 1912.

La nomenclature des bills passés en seconde ou en troisième lecture est le compte-rendu fidèle de la dernière séance de la législature avant le congé de fin de semaine. Comme question de fait il y avait juste assez de députés en chambre pour permettre à l'orateur d'ouvrir la séance et les autres avaient déjà pris la poudre d'escampette dans leur hâte, sans doute, d'aller embrasser leurs chers électeurs.

La seule mesure du gouvernement qui fut étudiée et passée est un petit amendement à l'acte de l'instruction publique quant à la distribution du fonds de deux cent mille dollars d'après les données du recensement. Parmi les bills privés qui ont occupé l'attention de la Chambre, citons celui qui autorise la Dominion Trust Co à faire affaires en cette province, celui qui donne une charte à l'Association des Comptables, celui qui donne vie à la Young Women Association of Sherbrooke, celui qui ratifie certaine vente de Mme Macdonald à M. Desbarats, celui qui autorise les RR. SS. de Jésus-Marie à bâtir en certaines rues d'Outremont, et c'est tout.

En réponse à une interpellation de M. Cousineau, le premier ministre déclare que la prison de Bordeaux a coûté jusqu'ici $2,758 929.00 et que le coût total sera de près de $3,000,000. Parions que ce sera plus cher que ça?

Au Dr Daignault le gouvernement fait savoir que le Dr Lachapelle, commissaire de la ville de Montréal, est président du Bureau d'Hygiène et retire de ce chef un salaire de $400.00 par année.

CONSEIL LEGISLATIF

L'hon. M. Bryson a introduit au Conseil Législatif un bill pour amender les Statuts Refondus relativement aux obstructions dans les rivières où se fait le flottage du bois. Le but de ce bill est de permettre aux propriétaires de billots amoncelés dans les rivières de dégager ces billots après en avoir donné avis aux autres propriétaires ayant aussi des billots amoncelés au même endroit et de se faire rembourser par ces derniers le coût de ce travail en proportion du nombre de billots appartenant à chaque propriétaire. Ce bill a subi sa première et seconde lecture.

On a introduit au Conseil trois bills publics, le bill corrigeant une erreur faite l'an dernier au sujet de la représentation d'une partie du quartier Saint-Denis à l'Assemblée Législative, le bill concernant la résidence du juge du district de Beauharnois, et le bill amendant la loi de l'instruction publique relativement à certains biens imposables et à la perception des cotisations. Six bills privés ont aussi été introduits au Conseil, et ont subi leur première et leur seconde lecture. Ce sont les bills de la "Hebrew Free Loan Association", le bill de Sainte-Anastasie de Lachute et les bills des villes de Saint-Lambert et de Mégantic, qui ont été référés au comité des bills privés et les bills de la "Calumet and Northern Ry. Co." et de la compagnie du chemin de fer Roberval et Saguenay, qui ont été référés au comité des chemins de fer.

On a aussi passé en seconde lecture et référé au comité des bills privés le bills de Longueil, le bill de Laval des Rapides et le bill de L. W. Jacobs.

On a passé en troisième lecture les bills privés suivants : admission de J. F. Bugeaud au Barreau ; ratification de titres sur un lot du quartier S.-Antoine de Montréal ; amendements à la charte de la ville de Hull.

Deux bills publics ont subi leur troisième lecture. Ce sont le bill créant un bureau de censure pour les vues animées et le bill concernant les dommages causés par les chiens aux propriétaires de moutons.

Le Conseil a reçu avis de la nomination, par l'Assemblée Législative, d'une commission chargée d'étudier le rapport de la commission de refonte du code municipal. Le Conseil nommera probablement la semaine prochaine quelques-uns de ses membres pour s'adjoindre aux premiers dans ce travail.

Echos Télégraphiques

Paris, 14.—La continuation de la mobilisation autrichienne ,jointe aux dépenses considérables faites par le gouvernement, a causé des troubles dans le commerce et dans l'industrie et créé quelque inquiétude à Paris.

On ne comprend pas la tactique de l'Autriche, à la veille d'une conférence de paix et de la réunion des ambassadeurs, bien qu'on ait reçu l'assurance à Paris que l'Autriche est inclinée à la paix, si une paix qu'on puisse appeler honorable est possible.

La suggestion de la Roumanie que son représentant assiste à la conférence des ambassadeurs n'a trouvé d'écho ni en France ni en Angleterre car on désire limiter la discussion entre les six grandes puissances.

On assure que la France et l'Angleterre jugent inadmissible les prétentions émises par la Roumanie de prendre part à la conférence de Londres.

M. Poincaré, président du conseil, a offert à déjeuner aux délégués étrangers à la conférence de la paix. MM. Briand, Klotz, Barthou et Pichon y assistaient.

Paris, 14.—Le "Temps," qui est supposé représenter les vues du gouvernement, pense que tout tend à confirmer le sentiment général d'incertitude et d'inquiétude.

Passant en revue l'attitude de l'Autriche pendant les six derniers mois, le journal fait remarquer que, quand elle a eu à défendre, en 1909, l'annexion de la Bosnie et de l'Herzégovine, l'Autriche avait fait des préparatifs militaires sur une échelle infiniment moindre que ceux qu'elle vient d'entreprendre et aussi que l'Autriche continue ces préparatifs en présence d'une Russie pacifique et d'une Serbie disposée à s'en remettre à la décision des grandes puissances.

D'autres opinions, parmi les organes conservateurs de Paris, font que les observateurs impartiaux doivent conclure que le cabinet de Vienne est prêt à attaquer la Serbie sous un prétexte ou sous un autre, ou bien désire être maître des négociations à Londres.

Calais, 15.—Les délégués grecs à la conférence de Londres se sont embarqués pour Douvres.

Londres, 15.—Des rapports de Vienne quant au rappel subit du ministre serbe en Autriche sont sans fondement.

Une vie oisive est une mort anticipée.

La maladie, chez les hommes, peut être évitée et combattue par les

PILULES MORO



La maladie n'est certes pas chose désirable ; aussi, tout homme de coeur l'a-t-il particulièrement en horreur.

Le temps, c'est de l'argent.

Celui qui travaille, qui gagne sa vie, doit préférer utiliser son temps au travail que de le perdre par la maladie.

Cette seule considération, purement matérielle, constitue un motif suffisant pour que chacun se tienne sur ses gardes afin d'éviter le chômage qui affecte si vite le gousset d'un chef de famille surtout.

Quoi que l'on fasse, il arrive hélas ! trop souvent, que la nature doive céder devant l'inévitable force qui abat même les plus solides tempéraments.

Quel est celui qui n'a jamais été malade ?

Les privilégiés de la santé, disons plutôt, les favoris du sort, ceux qui sont exempts de ces multiples malaises qui fatiguent, troublent et torturent, sont des plus rares.

Les santés d'aujourd'hui déclinent plutôt. Les maladies sont fréquentes même chez les hommes. Parmi les maux qui les atteignent avec le plus de vigueur, il faut citer en premier lieu la maladie de rognons. C'est là la source de bien des affections et de sérieux contretemps pour la plupart d'entre eux.

En effet, les reins jouent un rôle important dans le système masculin ; c'est, pour ainsi dire le foyer distributeur de toutes les énergies viriles. Il ne faut donc jamais souffrir de ce côté la moindre irrégularité.

Aussi, rappelons que pour entretenir ses forces vitales, l'homme doit, à l'occasion, avoir recours au plus précieux comme au meilleur remède : les Pilules Moro.

Sans ce secours éminemment recommandable, la santé est vite compromise, car le mal de reins est toujours le point de départ des plus cruelles maladies.

Avec les Pilules Moro cependant, tout danger d'affection disparaît à mesure que ce remède souverain produit, dans l'organisme, ses effets tonifiants et régénérateurs.

Un homme n'a pas besoin de prendre autre chose que les Pilules Moro. Cette médecine lui suffit, elle produit toujours de bons résultats et son action est réellement définitive.

Les Pilules Moro guérissent tous les hommes malades. S'il se trouvait encore des incrédules, nous les prions de lire attentivement les lignes qui suivent :

M. JOS. PARADIS, 67 Broad St., Woonsocket, R. I.

"Je crois, et pour bonne cause, en l'efficacité des Pilules Moro, puisqu'elles m'ont guéri. Je ne puis les louer assez, ni trop les recommander et j'en suis si satisfait que je voudrais les voir employer par tous les hommes malades. Ce qu'elles ont dissipé chez moi c'est la faiblesse, puis de fortes douleurs de reins. Depuis longtemps, je me sentais sans vigueur, je travaillais difficilement. Après huit jours de l'emploi des Pilules Moro je me suis senti beaucoup mieux et le remède a si bien agi qu'au bout de quelques mois j'étais guéri complètement. Je n'ai donc plus aucune douleur, je suis fort et vigoureux comme jamais. C'est en lisant, dans les journaux, le récit de tant d'hommes autrefois malades et que les Pilules Moro ont fait heureux, que je me suis décidé d'essayer ce remède. Je souhaite que mon témoignage ait le même résultat et favorise ainsi le rétablissement de quelques souffrants."

—JOS. PARADIS, 67 Broad St., Woonsocket, R. I.

CONSULTATIONS GRATUITES par les Médecins de la Compagnie Médicale Moro, tous les jours, excepté le dimanche, de 9 heures du matin à 8 heures du soir, au No 272 rue Saint-Denis, Montréal. Aussi consultations par lettres pour les hommes qui ne peuvent venir voir nos médecins.

Les Pilules Moro sont en vente chez tous les marchands de remèdes. Nous les envoyons aussi, par la poste, au Canada et aux Etats-Unis, sur réception du prix, 50c une boîte, $2.50 six boîtes. Toutes les lettres doivent être adressées : COMPAGNIE MEDICALE MORO, 272 rue Saint-Denis, Montréal.

CHAMPLAIN
TABAC A
FUMER ET CHIQUER
CONSERVEZ LES COUPONS
ROCK CITY TOBACCO CO LTD QUEBEC

Au moulin du divorce

M. François de Tessan, qui fut un excellent journaliste parisien, a satisfait son goût des voyages, et depuis quelques années parcourt l'Amérique. Il fut, hier encore, le guide et le compagnon de Pierre Loti à New-York, et il connaît à merveille les endroits pittoresques des Etats-Unis, les coins secrets où la vie a conservé son caractère primitif et sauvage : ses "Promenades au Far West" décrivent en effet bien des villages originaux et des territoires soumis aux rudes exploitations des aventuriers et des trappeurs.

Il raconte, entre autres promenades, celle qu'il fit au "Moulin du Divorce." Il y a, dans l'Etat de Nevada, une cité, Reno, où des hommes d'affaires habiles et des magistrats zélés, venus d'un peu partout, sauf de la faculté de droit, ont établi un centre de divorce rapide et commode. Les ménages y affluent : c'est à peu près, le divorce automatique dans un tribunal semblable à un moulin :

"Le séjour de Reno n'est d'ailleurs pas désagréable. Cette cité spéciale se cache entre d'abruptes montagnes où l'on peut se livrer à des excursions variées. Quatre ou cinq hôtels excellents reçoivent les futurs divorcés, qui jouissent là d'un confort tout familial. Elles forment une colonie à part, qui tranche étrangement avec le reste des habitants du pays. Ceux-ci sont, pour la plupart, des commerçants, des boutiquiers, des agents d'affaires. On compte aussi un nombre considérable de tenanciers de bars, de salons, de sous-sols où l'on joue un jeu d'enfer.

"Les rudes mineurs des environs se rendent à Reno pour y jouer la poudre d'or ou risquer leur salaire sur un coup de chance. Les cartes et les dés ne chôment jamais. Parfois, les revolvers prennent à leur tour la parole. La chaleur communicative du whisky aidant, des querelles éclatent qui se terminent par un débat crépitant. On voit encore, les jours de marché, descendre des ranchos d'authentiques cowboys, au verbe haut et aux gestes prompts. Leurs allées et venues ajoutent encore au charme romanesque de Reno. Enfin, là ont lieu des courses et des fêtes athlétiques dans le genre du fameux match de boxe entre Jeffries et le noir John Son, ébats que favorise la bénignité des lois sur les paris. Tel est le cadre dans lequel s'assemblent les chercheurs et chercheuses de divorce."

C'est ainsi que l'Etat de Nevada détient le record des divorces ; et les gens du pays, qui tirent bénéfices de cet afflux d'Américains, accourus d'Etats plus rigoureux, se gardent bien de réclamer contre leurs lois si débonnaires. M. François de Tessan remarque, pour être juste, qu'à Reno on se remarie allègrement. Divorcés et divorcées ébauchent de nouveaux romans à l'ombre des poétiques montagnes qui dominent la cité. Soixante pour cent de celles qui ont fui leur domicile pour goûter les joies de cette retraite éloignée, sont accompagnées par un chevalier servant ou en trouvent un à Reno. Ainsi, le "Moulin" n'a pas seulement un rôle négatif dans la vie américaine. Il a deux issues. Au-dessus d'une porte on lit : "Divorces", et au-dessus de l'autre : Remariages". Le Reno Mill obéit donc à la loi des compensations.

Le livre de M. François de Tessan abonde en histoires sur les cowboys qui s'en vont, les danses qui naissent et qui meurent, les Peaux-Rouges qui augmentent.. Et ces récits d'une couleur de camps ont l'attrait, la bonne humeur et l'esprit d'une chronique de boulevard.

Lettre d'Afrique

Les Soeurs Blanches canadiennes

"Le Semaine Religieuse" publie la lettre suivante, adressée dernièrement à S. G. Mgr l'Archevêque par une novice canadienne des Soeurs Blanches :

Monseigneur.—Comme je sais que vous vous intéressez beaucoup aux petites Soeurs Blanches canadiennes, je me fais un devoir de venir vous en donner quelques nouvelles. Après une retraite de dix jours, nous avons eu le bonheur, le 27 octobre dernier, de prendre l'habit, au nombre de quarante-et-une, dont douze Canadiennes :

Mesdemoiselles Athala Langis, de St-Octave de Métis, en religion Soeur St-Eustache ; Marie-Louise Gignac, de Sillery, en religion Soeur Marie-Colombe ; Elizabeth Bérubé, de St-Alexandre, Kamouraska, en religion Soeur Marie-Valérie ; Sara Gosselin, de St-Laurent, I. O., en religion Soeur Marie-Laure ; Anna Lemay, de Jeroy, en religion Soeur S-Lin ; Béatrice Trudel, de Québec, en religion Soeur Marie-Justine ; Ursule Cauchon, de Lac-Mégantic, en religion Soeur Marie-Amédée ; Lucienne Smith, d'Iberville, en religion Soeur Marie-Fabienne ; Marie-Rose Daignault, de Montréal, en religion Soeur St-Vincent-Ferrier ; Mary-Grace Caza, de St-Anicet, en religion Soeur Marie-Albertine ; Doria Laflamme, de Rivière-à-Pierre, en religion Soeur Marie-Gérarda.

Aussi trois Canadiennes ont fait profession :

Soeur Marie-Radegonde, Mlle Blanche Côté, de l'Isle-Verte ; Soeur Augustina-Marie, Mlle Yvonne Tallon de Montréal; Soeur Marie-Agnès, Mlle Lucie Roy, de Trois-Rivières.

Toutes trois sont parties en mission.

S. G. Mgr Livinhac, supérieur général des Pères Blancs, présidait la cérémonie.

En ce jour de fête, nous n'avons pas oublié Mgr l'Archevêque de Québec : comme nous vous l'avions promis à notre départ, nous avons beaucoup prié pour vous, Monseigneur, mais jamais avec cette ferveur et cette confiance, particulières du jour de prise d'habit. De plus, la veille du grand jour, notre Révérende Mère, nous faisant souvenir que c'est une journée de grâces et de bénédictions spéciales, nous dit : "Priez bien pour Monseigneur votre Archevêque."—Nous n'avons pas oublié de prier aussi pour le clergé canadien et le diocèse de Québec tout entier : on prie si bien en Afrique pour le Canada.....

Sr M.-GERARDA, novice.

Que de prix !

Quel romancier obtiendra le prix de l'Académie Goncourt ?

Quel romancier obtiendra le prix de la "Vie Heureuse" ?

Quel romancier obtiendra le prix "d'Excelsior" ?

Quels romanciers obtiendront les innombrables prix de l'Académie française, de la Société des Gens de lettres, du Cercle de la Critique littéraire, des "Annales," etc. ?

Chaque jour, un prix est décerné. Quand paraîtra "l'Almanach des Muses," il faudra remplacer les saints par des prix littéraires :

1er janvier.—Prix Durand (3,000 francs), à décerner à l'auteur d'un roman dont les péripéties devront se dérouler à Pontoise.

2 janvier.—Prix Mme Dupont (500 fr.), à décerner à l'auteur d'un roman dont le personnage principal devra être une chaste jeune fille du nom d'Isabelle.

3 janvier.—Prix Duval (1,000fr.), à décerner à une romancière blonde née en Auvergne et dont les oeuvres seront inspirées par l'idée de repopulation.

Que de prix ! Que de prix ! Aussi nos jeunes auteurs—même les plus indépendants, les plus sauvages—n'écrivent plus pour le public, mais pour les distributeurs de prébendes.. Je rencontre hier un de nos romanciers du dernier bateau. Je lui demande :

—Votre bouquin marche bien ?

—Très bien...

—Il se vend ?

—Je n'en sais rien, mais Descaves me pousse ferme pour le prix Goncourt !

Ces palmarès ont déplacé la lutte littéraire. On ne combat plus pour obtenir l'estime du public, mais pour gagner la faveur de tel académicien qui sait montrer de la poigne au moment psychologique de l'élection... Et cela non plus ne relève pas la profession d'homme de lettres.

D'ANTIN.

Un petit problème historique

Une montre de Joachim Murat

On a célébré il y a quelque temps le centenaire de la campagne de 1812. Russes et Français ont pu le faire sans l'ombre d'un ressentiment. Les Mémoires des survivants de la retraite ne leur ont-ils pas appris l'héroïsme des deux armées ? Un esprit chevaleresque animait les combattants, et si l'on en doutait, le petit fait suivant montrerait à quel point ils se tenaient en réciproque estime. C'est "l'Estafette" du 2 février 1841 qui le rapportait d'après le "Nova Tchersbask" journal du pays du Don.

"On a trouvé dans les effets du défunt colonel Tchernozoubof une montre en or à répétition, sur la boîte de laquelle sont gravés les mots : "Joachim Murat, capitaine de chasseurs à cheval." Un cachet porte l'inscription suivante : "Eléonore à Joachim. Ne m'oublie pas."

"Tchernozoubof, simple cosaque en 1812, dans le régiment de Jelovasjsk, avait reçu une montre de la propre main du roi de Naples, la veille de la bataille de Borodino. Voici à quelle occasion Murat, à la tête de quelques escadrons, reconnaissant la route de Mojaisk, chassait devant lui une nuée de cosaques. Emporté par son ardeur, il se trouva près d'un groupe à demi-portée de pistolet. Les cosaques le visaient et allaient tirer, lorsque Tchernozoubof, qui avait reconnu son panache flottant, crit : "Presentez les armes ! Hurrah ! Vive le roi des braves !" Les cosaques, étonnés, obéissent à sa voix. Le roi de Naples lança son cheval au galop et de sa propre main donna sa montre à Tchernozoubof. L'hetman Platof, instruit du fait, conféra le grade d'officier à ce soldat et le fit son aide de camp. L'hetman par intérim Vlassof a voulu acheter cette montre pour en faire cadeau à l'héritier du trône impérial ; il en a offert 20,000 roubles mais rien n'a pu décider la famille de Tchernozoubof à céder ce glorieux souvenir."

Un petit problème se pose : quelle était cette Eléonore qui avait tenu à laisser un souvenir durable d'elle au capitaine de chasseurs à cheval Joachim Murat ? Il est d'autant plus intéressant que l'on a rentrouvé récemment une deuxième montre en or avec la même inscription.

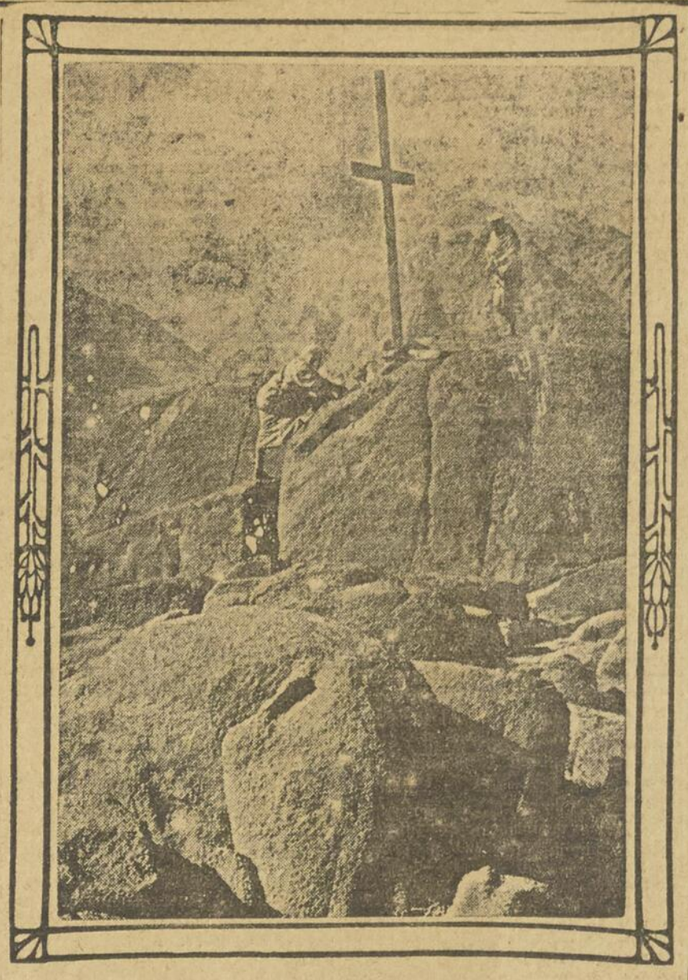
Voici en effet la lettre que le 9 septembre dernier, M. Paul Le Brethon, qui a été chargé par le prince Murat de la publication de ses archives, recevait de Rastatt :

"Monsieur, en étudiant avec le plus grand intérêt votre ouvrage si précieux pour chaque historien : "Lettres et documents pour servir à l'histoire de Joachim Murat," je me suis rappelé que l'un de mes amis est le propriétaire d'un souvenir très précieux de J. Murat : c'est une montre d'or qui porte cette inscription gravée dans la cuvette :

"Joachim Murat, capitaine de chasseurs à cheval.—Eléonore à Joachim Ne m'oublie pas."

"Tout en faisant les plus grands efforts pour découvrir cette Eléonore je n'ai eu aucun résultat favorable.

Rastatt ? Le général Murat envoyé en novembre 1797 par Bonaparte, général en chef de l'armée d'Italie, pour lui préparer un passage en Suisse et lui choisir la maison où les appartements d'un château qui lui conviendraient le plus convenables. Arrivé le 16 novembre, il visitait le château de la Favorite, qu'il jugeait trop froid, et après bien des recherches il désignait pour le général en chef l'appartement de l'aile gauche du grand château qui avait été occupé par le maréchal de Villars.



Le mont Sinaï tel qu'il est aujourd'hui

PRIERE

Salute Vierge très pure et très douce et très bonne...
Je viens à vous pour vous prier, et je vous dis,
Seniant au coeur un grand amour: "O Mère, Mère,
Vous que je j'aime bien plus que ne dit ma prière,
Mère, je voudrais être un jour, en Paradis,
Une âme toute blanche, heureuse et prosternée,
Abîmée en l'amour que je vous porterais,
Ignorante des heurts, des luttes, des regrets,
Qui tissent ici-bas toute ma destinée.
Sans doute, je prierais en des mots inconnus,
Des mots suaves faits pour chanter vos louanges,
Et, passante parmi les choeurs allés des Anges,
Je viendrais à mon tour pour baiser vos pieds nus.
O Mère, je voudrais, pour la vie éternelle,
Près de vous qui serez reine du clair séjour,
Ne plus savoir qu'aimer et n'aimer que l'amour,
D'un coeur qui se consume et qui se renouvelle.

CLAIRE VIRENQUE.

***

Une violente charge contre les noirs et particulièrement contre Johnson

Washington, D. C., 12.—Le député de Roddenberry, en Georgie, a fait hier, à la Chambre des Représentants, un virulent discours en faveur d'une résolution qu'il avait déjà présentée pour empêcher les mariages entre blancs et nègres. En parlant du pugiliste Johnson, qui vient de se marier à une blanche, il qualifiait sa race d'Africains à peau noire, à lèvres épaisses, au caractère brutal, et qui ont toute liberté de demander l'autorisation légale de marier des blanches.

Le bill présenté par le député de Roddenberry est le résultat du mariage, récemment contracté, de Jack Johnson, le pugiliste, avec une fille de race blanche. On n'a pas encore voté sur ce bill, mais on s'en occupera certainement au cours de la présente session lorsqu'on aura étudié d'autres bills d'une grands importance.

M. Roddenberry prévoit que ces permissions accordées par la loi de contracter des mariages mixtes ne tarderont pas à être productives de graves conflits. L'expérience est là, dit-il, pour prouver la justesse de cette prophétie. Ces mariages, continue-t-il sont une sorte d'esclavage pratiqué, cette fois, par les nègres. A Chicago, dans tout l'Etat les jeunes filles blanches deviennent les esclaves de brutes noires par la sanction de la loi et par une union rendue solennelle par les cérémonies du mariage.

Je regrette de dire ces choses, continue toujours M. Roddenberry, dans un grand pays comme le nôtre, dont les traditions de bonne morale, de vertu et de beaux exemples ont contribué à lui donner un rang si élevé que lui envient tous les pays du monde. Cependant nous venons de voir un Africain, avec beaucoup de force brutale, sans moeurs, sans énergie pour le bien, au mépris de la loi de l'Illinois—et, que dis-je, conformément à la loi de l'Illinois—au mépris des règlements municipaux, entrer dans les bureaux de nos magistrats municipaux et demander la permission de marier une jeune Américaine de notre sang et de notre couleur.

Dans les Etats du Sud, dit enfin l'orateur, les rapports des noirs et des blancs sont tels que les nègres respectent au moins la supériorité de leurs anciens maîtres, et qu'ils aimeraient mieux mourir que de marier même une femme des montagnes du Caucase.

Chicago, Ill., 12.— MM. W. B. Anderson et E. H. Wright, avocats du pugiliste Jack Johnson, ont demandé à la Cour de District que leurs noms soient rayés des régistres comme représentants du lutteur.

Les avocats, nègres tous deux comme Johnson, disent que le mariage que vient de contracter leur client avec une blanche, Melle Lucille Cameron, a reçu leur désapprobation jusqu'au point de ne vouloir plus avoir affaire au pugiliste.

Anderson et Wright soutenaient la cause de Johnson dans des procès qui ne sont pas encore terminés sur l'esclavage des blanches.

Hier Johnson paraissait à la Cour du Recorder pour répondre à l'accusation d'avoir assailli et battu de sa canne, le photographe d'un journal. Les témoignages démontrent que Johnson a effectivement injurié le photographe et lui a donné des coups de canne. La Cour s'est ensuite ajournée à aujourd'hui où le jugement sera probablement donné. Le nègre montrait constamment de la mauvaise humeur, et la Cour dut lui signifier souvent d'avoir à garder le silence. Il finit par s'eng..... avec les avocats du demandeur.

Le fléau de l'opium et de la cocaïne

New-York, 11.—La campagne entreprise à New-York contre l'abus de la cocaïne devient de plus en plus active ; elle s'étend et ceux qui la mènent dirigent aussi leurs efforts contre l'usage de l'opium, de la morphine et autres drogues.

Cette campagne, il faut bien le dire, est pleinement justifiée par les faits. De l'aveu de la "New-York Tribune", la plus grande ville d'Amérique serait aussi la ville du monde où l'on consomme le plus d'opium. Et non seulement la quantité employée est plus grande, non seulement le nombre des fumeurs est plus considérable que dans n'importe quelle ville chinoise, mais encore la passion des fumeurs surpasse en intensité celle des Célestes eux-mêmes.

Il n'y a pas ici de véritables fumeries d'opium comme il y en a en Chine, pas de lieux de réunions où les fumeurs se rendent d'habitude, ce qui permettrait de combattre plus facilement leur vice. Les fumeurs fument chez eux, sur tous les points de la grande cité ; ils fument souvent, sont quelquefois deux et ne forment que rarement des cercles de trois ou quatre.

Ainsi le mal gagne de proche en proche, insaisissable sinon ignoré et l'opiomanie fait sans cesse de nouvelles victimes. Il y a à New-York au moins six mille fumeurs d'opium, sans compter les personnes qui font usage de la cocaïne et de la morphine.

De l'avis de personnes compétentes, beaucoup de crimes commis ces temps derniers ont eu pour cause éloignée l'usage de l'une de ces substances. Dago Frank, l'un des quatre individus récemment condamnés à mort pour avoir assassiné Rosenthal, était un fumeur d'opium avéré, et la plupart de ceux qui furent impliqués dans cette retentissante affaire avaient commencé de suivre son exemple.

Li Quong Jung, plus connu sous le nom de Charley Boston et le plus grand importateur d'opium aux Etats-Unis, était en grande faveur auprès de hauts personnages de la police dans des villes comme Chicago, Boston, Pittsburg, Philadelphie.

Quand, enfin il fut arrêté, les livres trouvés dans son magasin de la 7e avenue, près de la 37e rue, montrèrent qu'il vendait en moyenne pour $10,000 d'opium par mois, en petites quantités dont le prix allait de cinquante cents à deux dollars.

Une sérieuse enquête a établi qu'il y a des marchands dans les 2e et 3e avenues, dans le quartier de Harlem, dans le Bronx, dans le voisinage du Central Park et dans la 125e rue.

L'importation de l'opium brut est seule autorisée à cause de son emploi en pharmacie, mais il est avéré que 75,000 livres sont suffisantes pour satisfaire les besoins de la médecine. Or, il en a été importé cette année, plus de 500,000 livres. Ces chiffres sont significatifs.

La cocaïne ne fait pas moins de mal que l'opium et il semble que son usage s'étende surtout parmi les enfants. Le père Farrell, de Williamsburg cite plusieurs cas et dit que la terrible substance est employée par les trafiquants de chair humaine pour entraîner au vice les pauvres fillettes qui tombent sous leurs griffes.

"Il y a deux jours, disait hier le père Farrell, je remarquai un jeune garçon qui faisait fréquemment usage de son mouchoir. Je lui demandai ce qu'il avait dans sa poche ; sur son refus de répondre, je m'en assurai moi-même; il avait de la cocaïne.

"Tous les jours je vois de pauvres petites victimes de cette mortelle drogue, des garçons de dix ans, des jeunes filles en robes courtes et ils me font pitié.

"Ce sont les colporteurs qui sont le fléau de nos écoles. Ils vendent la cocaïne sous prétexte de vendre des bonbons et quand les enfants sont devenus assez familiers avec eux ils les poussent vers la débauche ou le crime."

Frappé de cet état de choses, l'assemblyman Smith a décidé de prendre l'initiative de nouvelles mesures légales.

Dans une conférence qu'il a eue avec le juge Swann, de la cour des Sessions Générales et M. Delahanty, assistant district attorney, ont été arrêtées les à la législature d'Albany de voter.

grandes lignes d'une loi qu'il proposera

Elevage du bétail de boucherie

Le déficit de la production du bétail de boucherie, coïncidant avec l'augmentation de la consommation a, depuis quelques années, fait envisager aux grands abattoirs canadiens, la possibilité de faire leurs achats en République Argentine. Le déficit est assez marqué pour avoir stimulé le zèle des gouvernements fédéral et provinciaux, des compagnies de chemin de fer, associations d'éleveurs et autres particuliers ou corporations intéressées à l'agriculture.

Cette grave situation s'impose à l'attention des cultivateurs, en général, sur qui repose entièrement l'approvisionnement futur de viande de boucherie. Pour les aider à développer et à améliorer cette industrie, le service de l'industrie animale du ministère fédéral de l'agriculture a fait paraître, il y a quelque temps, un bulletin très complet intitulé " Production du boeuf au Canada."

Ce bulletin, richement illustré, donne la description d'un boeuf de boucherie idéal, indique les méthodes de reproduction et d'élevage, les moyens de constituer un troupeau de commerce, s'étend sur les systèmes d'engraissement dans les différentes provinces, traite enfin de cette industrie sous ses multiples aspects. Des sections y sont consacrées à la stabulation, à la vente, à l'hivernage en plein air, à la constitution de cercles agraux pour la consommation

boeuf. Dans une section consacrée à l'avenir de l'industrie le bulletin promet de brillantes perspectives à l'éleveur qui s'efforce de conserver le plus grand nombre possible de femelles, les accouple aux meilleurs taureaux et élève les produits suivant les prescriptions du bulletin.

Un grand nombre d'exemplaires en ont été distribués mais il en reste, en quantité limitée, qui seront envoyés gratis, jusqu'à épuisement, à tous ceux qui en feront la demande au bureau des publications du ministère de l'Agriculture à Ottawa.

Le traité de Lausanne

Rome, 5—Après deux jours de discussion, le traité de paix entre l'Italie et la Turquie, connu sous le nom de traité de Lausanne, a été approuvé par la chambre des députés par 335 voix contre 24 ; les vingt-quatre voix opposées au vote étaient des voix socialistes.

M. Giolitti, premier ministre, répondant à divers orateurs, a dit aujourd'hui que l'occupation des îles de la mer Egée est une simple mesure militaire et considérée comme telle par les puissances. La paix entre l'Italie et la Turquie a été conclue avant le début de la guerre entre la Turquie et les Etats balkaniques. Dès lors, dit le ministre, la Grèce ne peut formuler aucune plainte au sujet de ces îles.

" L'Italie, poursuit M. Giolitti, a demandé des garanties pour la protection des habitants en cas d'évacuation des îles. Si cela se produisait avant la signature de la paix entre la Turquie et la Grèce, l'Italie ne pourrait pas s'opposer à l'occupation des îles par la Grèce. Si l'évacuation se produisait après la conclusion de la paix, l'Italie pourrait remplir toutes les obligations prévues par le traité entre la Turquie et les Etats balkaniques.

De toute façon, en vertu du traité de Lausanne, l'Italie peut faire entendre sa voix dans le concert européen en faveur des intérêts d'autres peuples."

Le premier ministre a ensuite donné des explications sur l'emploi du premier crédit de cinquante millions de francs affecté à Tripoli. A la fin de son discours, M. Giolitti a reçu une ovation.

Les Serbes à Monastir

Une bataille de trois jours.—Scène émouvante dans un hopital de Belgrade.

Une correspondance de Monastir datée du 21 novembre, dit que la bataille qui a précédé l'entrée des Serbes dans la ville a duré trois jours entiers, Dominée de montagnes garnie de troupes turques, la ville paraissait imprenable. Arrivant de Prilep, l'armée serbe débouchait dans la plaine inondée par les pluies et les rivières débordées, qu'elle devait traverser, l'eau et la boue jusqu'aux genoux, exposés aux projectiles et aux shrapnells turcs de toutes les hauteurs qui entouraient en demi-cercle la ville au nord et à l'est. Mais l'armée traversa la plaine et gagna les hauteurs. Il fallait les enlever aux Turcs une à une.

C'était une manoeuvre admirable des armées serbes pour tourner les positions turques et pour couper toute retraite vers Ochrida. Cette manoeuvre fut exécutée avec précision quoique avec des pertes très dures. Les canons furent hissés sur les positions avec les plus grands efforts. Les colonnes avançaient sous le feu ennemi, traversant les ravins, escaladant les collines couvertes de neige et de glace. Chaque buisson, chaque fossé leur étaient disputés par les Turcs, dont le feu infernal vomissait des projectiles de toutes les crêtes des hauteurs autour de Monastir.

Enfin le troisième jour, vers le soir, les troupes serbes étaient maîtresses de toutes les positions. Les Turcs, repoussés de la route d'Ochrida, et refoulés vers la ville, se trouvaient cernés de trois côtés. Il ne leur restait que la seule route de Florina vers l'Epire, où une division parvint à se sauver. Les autres divisions se dispersèrent en plein désordre dans toutes les directions, poursuivies par la cavalerie.

La ville de Monastir avait préparé aux vainqueurs un accueil émouvant. On entourait les soldats, on les embrassait, on leur offrait à manger et à boire, on soignait les blessés, on couvrait les morts de fleurs, on leur baisait les mains, les femmes pleuraient auprès de leurs cercueils comme pour remplacer leurs femmes, mères et soeurs, restées au pays qui attendent leur retour avec inquiétude, et frémissent d'angoisse chaque fois qu'elles entendent qu'une grande bataille a été livrée et que le régiment auquel ils appartiennent y a été engagé.

Depuis le commencement de la bataille de Monastir et pendant les trois jours qu'elle dura, Belgrade recueillit, silencieux, le coeur serré, semblait écouter le grondement lointain des canons et suivre avec anxiété les péripéties sanglantes de la bataille. Trois jours se passèrent dans cette incertitude terrible. Puis, le quatrième enfin, la grande nouvelle de la victoire arriva. Ce fut une explosion de joie et d'enthousiasme. Les rues se remplissaient de monde, les drapeaux flottaient sur les maisons, l'armée victorieuse fut saluée et acclamée. On courut aux hôpitaux pour communiquer la grande victoire aux blessés du Koumanova et de Prilep. Ceux-ci oublièrent leur douleur et leurs souffrances. Ils se soulevèrent de leurs lits, agitèrent leurs bonnets et se mirent à chanter l'hymne national et à crier: "Vive la nation, vive l'armée !"

Dans un de ces hôpitaux se passe en ce moment une scène douloureuse et émouvante. Un soldat grièvement blessé à Koumanova se meurt. Etendu sur son lit, il souffre horriblement. Le prêtre s'approche. Il tire de sa robe non un bréviaire, mais un carte de la péninsule balkanique. Il déploie cette carte sous les yeux du moribond.

—Mon fils, lui dit-il, en montrant du doigt la carte, regarde ! Tes camarades ont continué ton oeuvre. Ils sont entrés à Ouskoub, capitale de nos tsars. Sur les murs de Pristina et de Prisrend flottent nos drapeaux. Nos armées victorieuses sont à Prilep du Marco Kraljevitch. Elles ont vaincu les Turcs à Monastir. Et en ce moment tes camarades sont en route vers l'Adriatique, pour ouvrir la mer à notre chère patrie.

Les yeux du blessé suivaient attentivement le doigt du prêtre. Au moment où ce doigt s'arrêta à la mer, le blessé rendit le dernier soupir avec un sourire d'inexprimable joie sur ses lèvres pâles. Sa figure couverte de sueur glaciale, avait l'expression d'un calme et d'une satisfaction profonde.

Le prêtre lui avait dit la vérité. L'armée serbe, en marche vers l'Adriatique, a fait son apparition à San Giovanni di Medua et à Alessio.

Croquettes de pommes de terre. Faire cuire des pommes de terre à l'eau ; les écraser parfaitement et les mêler avec un oeuf entier, plus deux jaunes dont on conserve les blancs ; sel et poivre. On manie bien ce mélange, qui doit être épais ; puis, avec une cuillère à bouche, on forme des boulettes ayant la forme à peu près la grosseur d'un oeuf. On les trempe dans les blancs que l'on a légèrement battus, et tout aussitôt on les met à frire dans la friture dorée. Lorsqu'elles sont bien cuites, on les sert sans attendre, car elles veulent être maggées chaudes.

La science pour tous

Réapparition d'une capricieuse étoile

Une curieuse découverte vient d'être faite sur la célèbre étoile variable Mira Ceti, "la Merveilleuse de la Baleine", comme l'appelait Hévélius, dont les observateurs du ciel suivent avec tant d'intérêt les énigmatiques oscillations de lumière, et il en résulte, comme on va le voir, que ces changements, que nous datons du jour même de l'observation actuelle, ont eu lieu, en réalité, à une époque lointaine et nous transportent en des temps évanouis.

Il semble, véritablement, que cette fameuse étoile soit destinée à nous étonner. Jusqu'à la fin du seizième siècle, elle était restée inconnue et perdue dans la multitude des points lumineux qui émaillent de leurs feux stellaires l'immensité des cieux. Elle fut remarquée pour la première fois en 1596 par Fabricius, dans la constellation de la Baleine, comme une étoile de troisième grandeur, qui n'existait sur aucun des catalogues anciens. Elle brilla pendant deux mois, puis disparut.

Mais sa présence avait été signalée. Désormais, on l'épia attentivement. Les astronomes du dix-septième siècle la revirent étinceler, puis s'éteindre comme si elle allait mourir, et ensuite reparaître et se ranimer peu à peu, après une disparition de plusieurs mois.

L'examen attentif de ses fluctuations d'éclat permit d'établir qu'il s'agit d'une lente variation, par laquelle cette étoile passe de la deuxième ou troisième grandeur à la neuvième et demie, dans une période dont la moyenne est de 331 jours. La moitié de cette période se passe dans l'invisibilité pour la simple vue naturelle, et au moment du minimum il faut se munir d'une lunette assez puissante pour retrouver l'astre très affaibli ; mais il s'éveille graduellement de son évanouissement, commence à poindre comme une toute petite étoile de sixième grandeur, qui grandit peu à peu et devient aussi lumineuse, pendant une quinzaine de jours, que les plus belles étoiles de la Grande Ourse. Puis elle diminue de nouveau et redescend par tous les degrés qu'elle avait traversés pendant son ascension.

Voilà, assur-ment, un soleil bien singulier, qui, au moment de son minimum d'éclat, répand autour de lui mille fois moins de lumière que pendant son maximum. Quelles bizarres alternatives pour les mondes qui, peut-être, vivent dans son rayonnement et dont les conditions planétaires doivent s'adapter à de pareilles variations !

Dans son plein, cette étoile est jaune ; quand elle est petite elle se colore de rouge. L'analyse spectrale montre en elle la prédominance des vapeurs métalliques ; quand elle perd son éclat elle conserve toutes les raies brillantes principales réduites à des fils très fins. L'hypothèse la plus probable pour expliquer ces curieuses transformations est de supposer que cet astre émet périodiquement des vapeurs incandescentes qui rehaussent vivement son éclat. Ce serait quelque chose d'analogue à ce qui se passe dans la photosphère solaire, mais beaucoup plus vaste en intensité et en étendue, avec des oscillations et des irrégularités comparables à celles observées sur notre propre soleil.

Mais le fait le plus étrange peut-être est que ces intéressantes variations se révèlent à nous à travers un espace pour ainsi dire incommensurable. Les mesures les plus récentes de la distance de Mira indiquent, en effet, une parallaxe inférieure à 0 degré 05, soit cinq centièmes de seconde d'arc, ce qui correspond à un éloignement au moins cinq millions de fois plus considérable que celui existant entre la terre et le soleil. Il est même vraisemblable que cette distance est supérieure à cent années de lumière, ou à plus de mille trillions de kilomètres: 1,000,000,000,000,000 kilomètres.

Il en résulte que nos observations actuelles correspondent non à ce qui se passe en ce moment, mais à ce qui se passait dans cette étoile au temps de la guerre de Russie par Napoléon et des dernières années de l'empire—ou peut-être même au temps du Consulat de la Révolution, de Louis XVI ou de Louis XV.

Camille Flammarion.

La guerre pacifique

Le procès des antimilitaristes vient de prendre fin au milieu d'un effroyable charivari...

Ce procès, plutôt triste au fond, n'a pas manqué d'épisodes cocasses... C'est ainsi qu'un témoin est venu déclarer gravement au jury :

—Je suis antimilitariste depuis l'âge de dix ans !...

J'ai pu, après l'audience, interviewer ce citoyen conscient et penseur...

—Quoi ! lui demandai-je, vous aviez déjà horreur du sabre à dix ans ? Vous n'avez jamais reçu, en guise de jouet, une panoplie, voire une banale carabine à 3 fr. 95 ? Vous n'avez jamais joué au soldat, étant enfant ?

—Jamais, citoyen !...

—A quoi jouiez-vous donc ?

—Je jouais, avec mes petits camarades, à l'antimilitariste... C'était très amusant ! Voici : nous nous mettions en rangs, sous le commandement du plus grand d'entre nous.... Quelques camarades jouaient le rôle de policiers. Marchant au pas, nous défilions en criant : " Mort aux v...!" A un signal donné, nous nous précipitions sur les " flics "... Grande bataille ! Les coups pleuvaient !... Ah ! il y a eu plus d'un oeil poché, plus d'un nez en compote ! C'était très amusant !...

—Dites donc, mais cela ressemble bigrement à notre jeu de guerre...

—Pas du tout ! Nous autres, c'était du pacifisme... Nous nous contentions de petits garçons ennemis de la sauvagerie militaire ; déjà, nous affirmions, par des gestes appropriés, notre haine de la force aveugle, notre amour de la Fraternité humaine qui... que...

—J'ai déjà entendu cela quelque part !

Mon sourire déplut au pacifiste, qui, en fronçant les sourcils me fit comprendre que si j'avais l'intention de me payer sa tête, il était un peu là pour m'enlever le ballon.

Ces pacifistes sont terribles !...

D'ANZIN.

Les deux mobilisations

Réveillés aux sons du tambour et du tocsin, les réservistes et territoriaux d'Arracourt se sont tous mis en marche pour faire leur devoir. Les contingents prévus furent même renforcés par des volontaires.

Cette mobilisation, si bien réussie, si rassurante, fut le résultat d'une erreur télégraphique. Or, la même nuit, à la même heure, une dépêche également ambiguë parvint à l'état-major de la révolution sociale..... L'antimilitariste de planton—les grands chefs étaient couchés—comprit que la guerre était déclarée et que le moment était venu de saboter la mobilisation.

—Zut !... s'exclama-t-il. A-t-on idée de déranger les gens à cette heure-ci et par un temps pareil !....

Un messager fut d'abord envoyé chez le généralissime Jaurès qui ronflait à poings fermés.

—Me lever ? rugit-il... A trois heures du matin ? Mais vous êtes fou... La révolution ? Mais je m'en moque à une heure aussi indue !... Dites aux camarades de se débrouiller. Moi, je dors !...

Et se tournant de l'autre côté, il se remit à jouer de l'orgue.

Chez Marcel Sembat, même scène. Ce délicat épicurien ne consentit pas à quitter son dodo Louis XVI (de l'époque) et il fit comprendre que si ses journées appartenaient aux révolutionnaires, ses nuits appartenaient à sa bourgeoise.

En vain, les estafettes de la sociale s'efforcèrent de rassembler les réservistes et les territoriaux de l'armée antimilitariste.... Aucun ne voulut se lever : d'ailleurs, il pleuvait, et chacun sait qu'on n'a jamais fait de révolution sous la pluie.

Bref, la mobilisation antimilitariste fut un vrai fiasco complet. Pendant ce temps, les paysans de l'Est, leur baluchon sur le dos, marchaient vers leurs casernes en chantant la " Marseillaise."

CLEMENT VAUTEL.

Le mont Athos

La montagne sainte occupée par les Grecs

On annonce officiellement que les marins grecs occupent le mont Athos ; la montagne sainte pour tous les fidèles orthodoxes, souvent décrite, comprend 21 couvents dont 17 grecs, 1 russe, 1 bulgare, 1 serbe, 1 roumain.

Selon les dernières statistiques, le nombre total des moines était de 7,432 dont 3,496 Russes, 3,276 Grecs, 307 Bulgares, 286 Roumains, 51 Arméniens grégoriens, 16 Serbes ; l'administration est effectivement aux mains des Grecs, car elle s'effectue par une commission composée d'un représentant de chaque couvent. L'ensemble des couvents du mont Athos forme une espèce de république, car en vertu du " chrysobules " (bulles d'or) conférées par les empereurs byzantins, l'Athos jouit de grandes franchises et sa dépendance du patriacat oecuménique est plus nuorale qu'administrative.

L'occupation de l'Athos n'a pas dû exiger de grands efforts : de tout temps l'autorité turque n'y était représentée que par un Kaïmakhan et quelques gendarmes. Ces Turcs, peu privilégiés eux, étaient condamnés au célibat rigoureux et tenus sur ce point de se conformer à la règle monacale excluant de la montagne sainte non seulement les femmes, mais toute espèce de sexe femelle, l'exclusion s'étendant même jusqu'aux animaux.

Gastronomie chinoise

Un banquet a été offert la semaine dernière, à Los Angeles, en l'honneur du général chinois Lan Tien Wei, un des principaux personnages de la nouvelle république. Le plat recherché de ce banquet était un oeuf de poule pondu il y a presque deux cents ans et qui avait été conservé sous une couche de boue épaisse d'un mètre cinquante.

Après les hors-d'oeuvre, une garde d'honneur composée de six Chinois, luxueusement costumés apporta l'oeuf merveilleux et le déposa, avec déférence devant le général Lan Tien Wei. Celui-ci, vivement touché par cette délicate attention, se leva, prit avec émotion l'oeuf bi-centenaire, et, devant les quatre-vingt-dix convives muets, ingurgita le blanc et le jaune qui, avec les siècles, étaient devenus noirs comme de l'encre.

Des goûts et des couleurs...

New-York, 11.—Deux bandits masqués ont attaqués un train du Sunset et Western, entre Bakersfield et Taft, Californie, et ont emporté $20,000 en or. Les bandits sont montés à l'assaut du train au moment où il quittait Maricopa.

Copenhague, Danemark, 11.—Les femmes du Danemark veulent engager la lutte pour l'introduction des femmes dans les services militaires d'ambulance et d'intendance, comme suite de leur victoire prochaine dans la lutte pour le suffrage égal des femmes.

...Ce je ne sais quoi de borné et d'exaspérant qui fait le fond du caractère féminin.

La Science pour tous

Les régions élevées de l'atmosphère

Tous les aéronautes savent que la pression de l'air et sa température diminuent, en règle générale, au fur et à mesure qu'on s'élève dans l'atmosphère, et que la décroissance de température est d'environ un degré pour cent mètres d'élévation: c'est ce qu'on appelle parfois le "gradient thermométrique".

Pour les observations dans les très hautes régions, on se sert de ballons sondes gonflés à l'hydrogène, emportant des appareils enregistreurs, et qui s'élèvent jusqu'à des hauteurs de 18,000 à 25,000 mètres. Grâce à ces ballons, on est parvenu à mettre en évidence un phénomène tout à fait remarquable: jusqu'à une altitude de 10 à 11 kilomètres, la température décroît rapidement jusqu'à 50 degrés environ au-dessous de zéro.

A partir de cette hauteur, on rencontre une couche, ou "atmosphère", épaisse de 3 à 4 kilomètres, dans laquelle la température reste constante. Ensuite, lorsqu'on a traversé cette couche, où la pression est d'environ 0.1 atmosphère, la température baisse de nouveau. La température moyenne est généralement supérieure de 2 degrés environ dans les régions d'anticyclones, et la variation diurne du gardien thermométrique se fait sentir jusqu'à 1,250 mètres environ.

Quant à la vitesse du vent, on sait qu'elle augmente lorsqu'on s'élève ; les vitesses moyennes pour des altitudes de 500, 1,000, 1,500 et 2,000 mètres sont respectivement de 5.11, 12.7 et 13.5 mètres par seconde. Le ralentissement constaté dans les couches basses de l'atmosphère est dû au frottement des molécules d'air contre les aspérités du sol: maisons, arbres, montagnes. Ce frottement diminue quand on est loin du sol ou que la surface de la terre est peu accidentée, c'est ce qui explique l'impression de brise que l'on éprouve en arrivant au voisinage de la mer et qui est due à ce que le vent du large, ayant subi des frottements moindres, est toujours plus fort que celui qui vient de l'intérieur des terres.

L'accroissement de vitesse du vent diminue d'ailleurs quand on s'élève ; pourtant l'observation de nuages de grande altitude a permis de conclure qu'au-dessus de 10,000 mètres, la vitesse moyenne du vent atteint 100 kilomètres à l'heure. On a proposé diverses formules empiriques tenant compte des résultats précédents et permettant de calculer la vitesse moyenne à une altitude quelconque. Ces formules rendent de grands services aux aviateurs et aux aéronautes en les renseignant sur les efforts qu'ils auront à vaincre aux diverses altitudes.

C'est ainsi par exemple que la vitesse des vents alizés, qui est de 28 kilomètres à la surface de la mer, doit être voisine de 60 kilomètres à l'heure à une altitude de 300 mètres. C'est donc avec une vitesse de cet ordre qu'auraient à compter les pilotes de dirigeables qui voudraient effectuer à cette altitude un voyage transocéanique.

AU TELEPHONE

POUR RIRE

M. Miggles, un yankee de la Nouvelle Orléans, essayait hier de communiquer téléphoniquement avec un ami de la banlieue. Il cherche le numéro et appela le bureau central.

—Allo ! allo ! Donnez-moi Elindale, deux—zéro—quatre—sept.

—Elindale ? Appelez longue distance.

—Allo ! allo ! Central ? Donnez-moi longue distance.

—Elindale : deux —zéro—quatre—sept.

—Elindale : deux — zéro—quatre—sept ?

—Oui.

—Quel est votre numéro ?

—Soixante-cinq, rue Blicken.

—Voyons ! donnez-moi le numéro de votre téléphone..

—Mon numéro de téléphone ! En v'là une bonne, vous le connaissez aussi bien que moi : huit—sept—six.

—Huit, double sept ?

—Si vous voulez.

—Et quel numéro désirez-vous ?

—Mais grands dieux, je viens de vous le dire, Elindale, —deux —zéro, —quatre—sept.

—Quel est votre nom ?

—Mon nom est John Henry Miggles, hurla-t-il exaspéré. Je demeure à Violet-Park, numéro 65, rue Blicken, mon numéro de téléphone est Violet Park, huit—sept—sept, ou huit double sept comme vous voudrez. Je suis marié, je n'ai pas d'enfants, : nous avons un chien, un chat, des goûts simples.

—Assez assez, monsieur, nous voulons simplement...

—..Et l'été dernier, nous n'avons pas eu de chance avec nos roses, continua-t-il en serrant les poings : des roses d'avoir un petit jardin, mais les poulets des voisins l'ont saccagé ; la maison est blanche avec des tuiles rouges ; il y a un chemin de ciment qui conduit à la rue ; j'ai quarante ans, ma femme est plus jeune et le paraît, nous avons un piano, une cuisinière et une femme de chambre, on a remis du papier dans la chambre à coucher la semaine dernière, et je désire...

—Désirez-vous Elmhurst, deux, zéro, quatre, sept,?

—Non ! je veux Elindale, deux, zéro, quatre, sept, ! vociféra M. Miggles.

—Eh bien, la communication n'est plus libre maintenant. Vous serez obligé de me rappeler plus tard.

Mais M. Miggles ne raccrocha plus longue distance. Tout simplement il prit sa plume et écrivit une lettre à son ami.

Tunis, 12 déc.— Le record du monde de la hauteur a été battu aujourd'hui par l'aviateur français Garros qui s'éleva à 5,801 mètres.

Le vol de Garros n'a duré que 11 minutes et 6 secondes.

Le record précédent avait été établi par Georges Legagneux, le 17 septembre dernier, à Villacoublay.

Paris, 11.—Le programme naval espagnol vient d'être décidé, d'après une dépêche spéciale de Madrid. Il comprendra trois dreadnoughts, de 21,000 tonnes chacun, deux des derniers modèles de torpilleurs, neuf contre-torpilleurs et trois sous-marins.

Tous les vaisseaux devront être construits sur des chantiers espagnols. La mise en train doit commencer aussitôt que le cuirassé " Alphonse-XIII " aura été lancé au Ferrol.

Le nouveau dreadnought " Espana" qui a été lancé au commencement de cette année, sera commissionné en avril prochain.

Une assemblée spéciale du Conseil de la Chambre de Commerce de Québec a été tenue, mardi, pour considérer la question de la nomination d'un Agent Commercial en Belgique par le gouvernement canadien, pour représenter et défendre les intérêts commerciaux du Canada, et particulièrement de la province de Québec, où le capital belge est intéressé.

La Chambre de Commerce ayant auprès que le Département du Commerce, présidé par l'hon. Geo. E. Foster, avait nommé des agents commerciaux dans les principaux pays d'Europe, excepté en Belgique, on en vint à la conclusion que l'omission de la Belgique avait été involontaire. C'est pourquoi le Conseil de la Chambre a tenu cette assemblée spéciale pour attirer l'attention du gouvernement sur l'importance de cette nomination et de faire connaître au ministre du Commerce la nécessité de nommer un agent commercial dans l'intérêt du Canada, et surtout de la province de Québec, qui a eu dans le passé des relations commerciales considérables avec la Belgique et espère les accroître dans l'avenir.

Montréal, 12.—Un syndicat présidé par Sir Henry Pellatt, de Toronto, a pris une option sur les parts des actionnaires français de la Banque Internationale qui ont été acquises, il y a un mois, par un groupe de capitalistes à la tête desquels se trouvait M. J. M. Fortier.

Le transfert des actions a été fait hier après-midi, 52,575 en tout et un chèque de $275,000 a été signé et sera payé aux représentants des intérêts parisiens aujourd'hui.

On a beaucoup spéculé sur l'entrée de Sir Henry Pellatt dans les affaires de la Banque. Il a été déclaré définitivement que la Home Bank a cessé de figurer dans les négociations pour l'acquisition de la Banque Internationale. Le fait que Sir Henry Pellatt est maintenant intéressé dans la transaction laisse supposer que les gens de Toronto sont encore intéressés dans l'Internationale et qu'il peut se produire un autre mouvement qui amènera une absorption d'un autre caractère que celui dont on a parlé.

Cependant, la seule déclaration faite hier par Sir Rodolphe Forget et M. C. A. Barnard, C. R., qui a agi comme procureur dans les récentes négociations légales, est qu'un syndicat présidé par Sir Henry Pellatt a acquis le capital français et que les affaires de la banque vont continuer comme par le passé jusqu'à ce que le nouveau contrôle ait décidé de son avenir.

Londres, 12.—La rumeur a circulé qu'il y avait des malentendus entre les Lords civils et les Lords de l'Amirauté anglaise, et que ceux-ci ont dû en instruire hier la Chambre des Communes en députant à cet effet le premier lord de l'Amirauté, Lord Charles Beresford de Winston Spencer Churchill.

M. Churchill avoua qu'il avait présenté lui-même la démission du Vice-Amiral Sir Francis C. Bridgeman, comme Premier Lord de l'Amirauté et son remplaçant par le Prince Louis Battemberg, comme la nouvelle a été annoncée le 6 de décembre courant. M. Churchill dit aussi qu'il avait donné comme raison de cette démission sans en avoir l'autorisation, la mauvaise santé du Vice-Amiral Bridgeman. "Je prends", dit-il, "toute la responsabilité de ce que j'ai dit, et, s'il y a eu refroidissement, ce n'est pas à dire pour cela qu'il y a eu différence d'opinions dans la politique."

On dit que le mécontentement vient de ce que les lords de l'Amirauté ont demandé augmentation de salaire en faveur des officiers et des soldats de la Marine.

Mais il est difficile de croire que la mauvaise santé du Vice-Amiral Bridgeman est cause de ce qu'il s'est retiré de l'Amirauté, lui qui était assez fort pour aller faire tout récemment une chasse bruyante et exténuante dans le Yorkshire.

Ottawa, 12. (De notre correspondant).— Le conseil du comté de Wright vient de décréter que la prohibition devra exister dans tout le comté en 1913. Cette décision a été prise par un vote de 11 à 9. Pas une seule licence d'hôtel ne sera accordée pour quelque considération que ce soit.

New-York, 11.—Un jeune garçon de seize ans, Louis Faremino, demeurant à Brooklyn, s'est tiré une balle de revolver dans la tête, au Parc Central, hier matin, de bonne heure. Transporté au Bellevue Hospital, il y mourut quelque temps après. Son père, mandé, déclara que l'acte de son fils ne l'étonnait pas car jamais on ne l'avait vu rire. Rien ne pouvait le dérider, pas même le spectacle le plus comique.

Londres, 11.—Les bruits qui ont couru sur la sécurité du transatlantique de la ligne Cunard. " Mauretanie " causant une grande anxiété en Angleterre, en France et aux Etats-Unis, ont pris naissance en Allemagne.

Les personnages officiels des bureaux de la ligne disaient : " C'est la seconde fois en peu de temps que des rumeurs sans fondement aucun prennent naissance en Allemagne, au sujet de la sécurité des vaisseaux de la ligne Cunard."

New-York, 11.—Arrêté pour s'être battu Jacob F... fut amené au poste de police et placé dans une cellule qui ne lui plut pas. Il manifesta son mécontentement à l'homme de police qui l'enfermait et le prévint qu'il ne resterait pas dans cette cellule. Il tint parole : brisa la porte et prit la fuite, pour être repris un peu après. Il est bien avancé !... Il a fait à la prison, pour cinquante dollars de dégâts qu'il lui faudra payer.

La International Moving Picture Manufacturing Company, Lted.

(Incorporée conformément aux lois du Canada)

Bureau Principal

Appartements 503-505-5.06, Nouve Edifice de Birks . . . . Montréal
Bureau de Québec. 299, Prince Edouard, . . Téléphone 2670

Capital $1,000,000. Valeur au Pair $1.00

300,000 Actions du Capital à $1.00 par Action.

Premiere occasion offerte au Public Canadien de placer de l'argent dans une des industries les plus grandioses et les plus payantes du 20e siecle.

Avis Important

Nous désirons appeler toute l'attention des personnes ayant des économies à placer sur ce fait que le but principal de cette Compagnie est de **manufacturer** des scènes de vues animées, telles que vous en voyez tous les jours à votre théâtre favori; mais nous désirons que vous compreniez bien que notre charte nous permet aussi d'exploiter des théâtres de vues animées ainsi que toute autre branche de cette industrie profitable. En appelant votre attention sur ce fait, nous désirons faire ressortir ce point important qu'en achetant du stock de la **International Moving Picture Manufacturing Co. Limited,** vous devenez intéressé dans une entreprise qui tirera des bénéfices de toutes les branches de ce commerce, mais plus particulièrement de cette partie la plus fructueuse, la manufacture même de ces vues.

Quelques chiffres Interessants

Il y a plus de **30,000 Théâtres** de vues animées dans les Etats-Unis seulement et plus de **2,000 au Canada.** Dans chacun de ces théâtres le programme ordinaire comprend généralement six numéros de vues de **1,000 Pieds** de filmes, chacun de ces filmes sont vendus aux maisons d'échange par le manufacturier à raison de **10 cents** le pied approximativement. Ces maisons à leur tour louent les filmes aux théâtres, à un prix qui donne de gros profits.

Sur cette base, les **32,000 Théâtres** représentent les Etats-Unis et le Canada, se servent de **192,000,000** de pieds de filmes pour chaque programme. Ce programme étant changé trois fois par semaine, donne un total de **576,000,000** de pieds de filmes par semaine ou **2,304,000,000** par mois, ou le montant total énorme de **30,652,000,000** de pieds de filmes par année. Ces filmes placées par terre en une longue bande couvriraient une distance égale à **58,053,030** milles, ou **2,322** fois la circonférence de la terre.

Pratiquement, toutes les parties du monde, à l'exception du Canada, ont été jusqu'ici représentées dans cette industrie, et se sont partagés les **$500,000,000** dépensés annuellement par les clients des vues animées, et sur lesquels **200** millions au moins rentrent dans la poche des actionnaires étrangers de toutes ces compagnies étrangères.

Notre Proposition

Avec les produits de la présente émission de **300,000** Actions, la Compagnie érigera un des Ateliers et un des Laboratoires de vues animées les plus parfaits et les plus modernes de l'Amérique du nord, d'où sortiront les productions les plus intéressantes et les plus attrayantes en fait de filmes, pour être distribuées dans le monde entier.

Les plans de nos studios et laboratoires sont déjà en préparation ; mais nous n'attendrons pas qu'ils soient terminés pour commencer les opérations, vu qu'il a été décidé de procéder le plus tôt possible. La Compagnie s'occupera aussi des phases de l'industrie, telles que l'éducation, la science et l'annonce, qui donneront aussi de jolis bénéfices.

Nous publions une brochure intéressante traitant de notre proposition plus au long qu'ici et entrant dans chaque détail. Il nous fera le plus grand plaisir d'envoyer ce livre à quiconque voudra avoir plus de renseignements.

Ecrivez à 299, Prince Edouard ou téléphonez à 2670.

G. SEROUILLE DE BER.

JOS. THIBAULT

MANUFACTURIER

MONTMAGNY, - - - - - - QUEBEC

VOUS AVEZ BESOIN DITES-VOUS ?

D'UNE GLACIERE.
D'UNE BROUETTE
D'UN ESCABEAU.
D'USTENSILES EN BOIS.

Achetez donc toujours de nous ou demandez à votre quincaillier les glacières, les brouettes ou autres ustensiles en bois manufacturés à Montmagny.

" Votre argent vous reviendra "

TOUJOURS EN MAINS :

Portes, Chassis, Moulures, Barreaux et Poteaux pour escalier, etc., etc.

ECRIVEZ POUR LES PRIX.



Si le public connaissait les grands avantages des VERRES TORIQUES sur les autres verres à lunettes ordinaires personne n'acheterait plus que des VERRES TORIQUES. Le foyer de ces verres est presque illimité tandis que dans les verres ordinairement vendus il n'existe guère que dans une partie fort limitée du centre. C'est le verre que tous les vrais oculistes actuels prescrivent parce que c'est vraiment le seul qui donne entière satisfaction.

AMÉDÉE CÔTÉ, Orfèvre et Opticien

MONTMAGNY

BONNE NOUVELLE POUR TOUS

Les longues veillées au coin du feu commenceront bientôt. Le meilleur moyen de les rendre attrayantes n'est-il pas les employer à la lecture d'auteurs choisis ?

Afin de faire mieux connaître et apprécier nos littérateurs canadiens, nous mettrons à la disposition de nos lecteurs un certain nombre de volumes au prix de la librairie, plus les frais de port, 10 sous.

LES ANCIENS CANADIENS

Par Philippe AUBERT DE GASPE, 1 volume in-8, 9 x 6 pcs, 271. pages, broché $1.00
Frais de port en sus. . . . 0.10

De tous les auteurs canadiens, M. Philippe-Aubert de Gaspé est, sans contredit, celui qui nous a transmis les détails les plus complets et les plus authentiques sur la vie, les moeurs, et les coutumes de nos pères après les jours sombres de la cession à l'Angleterre. Conteur infatigable, doué d'un rare talent d'appréciation des hommes et des événements, il nous a transmis, sur les incidents de cette triste époque, des renseignements qui éclairent d'un jour précieux la lutte de nos pères pour le maintien de l'idée et de la vie françaises. Tous ses récits, faits sur un ton facile et gai, sont de vrais documents historiques qu'il n'est pas permis à un bon Canadien d'ignorer.

UNE DE PERDUE DEUX DE TROUVEES

Par GEO. de BOUCHERVILLE.

2 volumes in-12, 7¼ x 5 pcs, 365 pages $1.00
Frais de port en sus 0.10

Aussi palpitant d'intérêt que dans les premiers temps de sa publication "Une perdue deux de trouvées" est un roman qui fait encore les délices des amateurs de bonne littérature.

L'action se passe à la Nouvelle-Orléans, vers 1836. Le sieur Alphonse Meunier, riche négociant de cet endroit, meurt sans enfant, ni parents, léguant une partie de sa fortune au capitaine Pierre de St-Luc, capitaine du voilier, le "Zéphir", M. de St-Luc n'avait jamais connu son père ni sa mère. Il était né dans une seigneurie de St-Ours au Canada, et fut amené à la Nouvelle-Orléans à l'âge de six ans, par Alphonse Meunier ; Pierre ne connaissait de son pays natal que le nom, et quoiqu'il eut plus d'une fois questionné le père Meunier sur sa famille et sa patrie, celui-ci avait toujours évité de lui répondre directement. Tout ce qu'il en avait pu savoir, c'est qu'un jour, il lui fournirait les moyens de découvrir ses parents, que, pour le moment, de puissantes raisons le forçaient de tenir ignorés.

Le capitaine Pierre de St-Luc, héritier de la plus brillante fortune de la Nouvelle-Orléans, robuste marin de 27 ans, fut un objet d'envie pour quelques traîtres qui employèrent toutes sortes de moyens pour le priver de la succession Meunier.

"Une de perdue deux de trouvées" est semé d'actes dramatiques, de traits d'amour etd 'héroïsme qui en traits d'amour et d'héroïsme qui en

FRANCOIS DE BIENVILLE, par Jos. Marmette. Scènes de la vie canadienne au XVIIe siècle. Montréal, 1882, 1 vol, in-8, $0.50, à notre bureau, Frais de port en sus : $0.10.

M. Joseph Marmette porte, au Canada, le titre glorieux de Walter Scott canadien ; personne mieux que lui n'a saisi l'art de grand romancier historique d'Ecosse et n'a mieux adapté sa façon à l'histoire du Canada. Sur une trame menue qui n'altère et n'entrave en rien la réalité historique, il a tracé les grandes pages des annales grandioses de la colonie. Les romans qui ont pour titre : "Le Chevalier de Mornac", François de Bienville" "L'Intendant Bigot" "La Fiancée du rebelle", sont une peinture exacte et charmante à la fois, touchante et attrayante de hauts faits historiques. Ils se lisent avec facilité et empoignent les coeurs français. Les peintures de moeurs y sont d'une précision extrême, et c'est la meilleure leçon d'histoire du Canada que l'on puisse trouver et étudier. Joseph Marmette a d'ailleurs puisé ses renseignements aux meilleures sources, car il a compulsé, pour ses ouvrages, les archives du Canada de Paris.

En cour d'assises, le président s'adresse à l'accusé :

—Appartenant à une famille aussi honnête, élevé comme vous l'avez été, que venez-vous faire ici ?

—Mais, dit l'accusé, je ne demande qu'à m'en aller.

COMMENT PRENDRE SOIN DE VOTRE PEAU



LA peau est le vêtement du corps, son état de santé signifie beaucoup pour tout l'organisme, car personne ne peut être bien portant sans une peau propre et saine. Le savon est essentiel pour la nettoyer, mais---

Procurez-vous le savon approprié, car le mauvais savon peut faire autant de mal que le bon savon fait de bien.

Le SAVON FAIRY est le seul savon de toilette et de bain qui puisse subir toute analyse.

Il est fait avec des suifs de choix et des pures huiles végétales.

Il a un parfum délicat, propre et rafraîchissant. Tous les éléments employés dans sa fabrication sont de la meilleure qualité.

Le SAVON FAIRY est le meilleur des savons de toilette et de bain qui se vendent 5 cents le morceau — et il égale tous les savons qui se détaillent à 25 cents et 50 cents.

Le morceau est oval. C'est un autre avantage sur un grand nombre d'autres savons.

Essayez-en un morceau, aujourd'hui, pour le plus grand bien de votre peau.

THE N. K. FAIRBANK COMPANY, MONTREAL.

Le savon Fairy a reçu les plus hautes récompenses aux expositions de St Louis et Portland.



Avez-vous un Petit "Fairy" à la Maison ?

CAPITAL, $200.000.00

LA PREVOYANCE

ASSURANCE:

RESPONSABILITE PATRONALE

Accidents, Maladies . . . . . Bris de Glaces Contre le Vol

Garantie de Fidélité
Garantie de Contrats

BUREAU CHEF : 160 Rue St-Jacques, Montréal.

J. C. CAGNE, Gerant General

TEL. BELL MAIN 5027

J. C. HEBERT, N. P., Agent du district - Montmagny



L'Anglais DANS UN Coup d'Œil Pour les Français

VOICI un nouveau système des principes les plus simples, pour l'instruction par soi-même. Par Henry M. Barbour. Cette méthode est connue pour être la meilleure, pour apprendre l'anglais sans maître, qui a jamais été publiée. Elle explique, simplement et complètement, les différents tons des lettres, donne un vocabulaire suffisant, ordonné, des mots le plus communément employés, simplifie la grammaire, et donne un assez grand nombre d'exercices en expressions faciles, comprenant la plupart de celles nécessaires dans la conversation ordinaire. La prononciation de tous les mots anglais est rendue en français. Ce livre est concis, explicite, pratique, et complet.

Elmo, couverture en carton. Prix, 25 cts

expédié franco à n'importe quelle adresse sur réception du prix. Département L. "LE PEUPLE", Montmagny, P. Q. n.o.

Toute personne se trouvant le seul chef d'une famille ou tout individu mâle de plus de 18 ans, pourra prendre comme homestead un quart de section de terre de l'Etat disponible au Manitoba, à la Saskatchewan ou dans Alberta. Le postulant devra se présenter à l'agence ou à la sous-agence des terres du Dominion pour le district. L'entrée par procuration pourra être faite à n'importe quelle agence à certaines conditions, par le père, la mère, le fils, la soeur, le frère ou la soeur du futur colon.

Devoir.—Un séjour de 6 mois sur le terrain et la mise en culture d'icelui chaque année au cours de trois ans. Un colon peut demeurer à neuf milles de son homestead sur une ferme d'au moins 80 acres possédée uniquement et occupée par lui ou par son frère ou sa soeur.

Dans certains districts un colon dont les affaires vont bien, aura la préemption sur un quart de section se trouvant à côté de son homestead. Prix $3.00 l'acre. Devoir.—Devra résider six mois chaque année au cours de six ans partir de la date de l'entrée du homestead—y compris le temps requis pour obtenir la patente du homestead, de cultiver cinquante acres en plus.

Un colon qui aurait forfait ses droits le colon en ne pouvant obtenir sa préemption pourra acheter un homestead dans certains districts. Prix $3.00 l'acre.

Devoir.—Rester six mois dans chacun des trois ans, cultiver 50 acres et bâtir une maison valant $300.

Charbon—Les droits de mine de charbon peuvent être loués pour une période de 21 ans pour un loyer annuel de $1.00 l'acre. Un postulant ne peut en acheter plus de 2,500 acres. Royauté, cinq cents la tonne qui devront être perçus sur le charbon miné.

W. W. CORY.
Sous-ministre de l'Intérieur.

N.-B.—La publication non autorisé de cette annonce ne sera pas payée.

21-5736

Les METIERS FATIGANTS

¶ La nourriture ordinaire ne suffit pas aux ouvriers et artisans livrés par profession à des travaux qui les obligent à des efforts constants et de chaque jour. Il faut à cette classe de travailleurs un stimulant de l'énergie, un aliment d'épargne pour soutenir l'effort quotidien et ne pas ruiner l'organisme. C'est le genièvre aux propriétés médicinales qui fournira cet aliment d'épargne, c'est le

GIN "CROIX ROUGE"

Fabriqué sous le controle du Gouvernement

offrant toutes les garanties de pureté, de qualité et d'âge, fabriqué avec le choix des grains de l'Ouest associés à la meilleure variété de genièvre.

¶ Dans l'intérêt de votre santé, renoncez aux **Gins Etrangers** dont la fabrication n'est soumise à aucun contrôle, alors que chaque flacon de Gin Canadien **"Croix Rouge"** strictement pur et âgé, est revêtu du Timbre Officiel de Contrôle du Gouvernement Canadien.

BOIVIN, WILSON & CIE, LIMITEE,
SEULS AGENTS
520, RUE ST-PAUL, MONTREAL.



C'est un Fait Connu et Admis de Tout le Monde Qu'au

Magasin de J.N.R. LESPERANCE

MONTMAGNY

Il y a le plus grand Assortiment de BONBONS, CHOCOLATS, BONBONNIERES, FRUITS, BISCUITS et EPICERIES Modernes de tout le district de Montmagny.

Aussi : VAISSELLES, PORCELAINES, VERRERIES, et ARGENTERIES. TABACS, CIGARES, CIGARETTES, PIPES, ETC., ETC., ETC.

Pour le Temps des Fetes de Noel et du Jour de l'An

Mes Grandes Ventes du Passé sont là pour en Garantir l'Authenticité,
Lisez et Relisez bien cette Annonce. C'est le plus sur moyen,
D'ACHETER A BON MARCHE.

Profitez des Grandes REDUCTIONS d'Ici au 1er JANVIER 1913

Département de la Vaisselle

Porcelaine, Verrerie, & Argenteries.
Importation directe.
15 p. c. de Réduction.
D'ici au 1er janvier 1913.

50 services à dîner, 97 morceaux, en pierre fleurie, bleue, rouge et verte, $6.00 pour **$4.43**

100 autres services, pierre et demi-porcelaine, 97 et 121 morceaux.

15 p. c de Réduction

50 services à toilette, 10 morceaux, pierre fleurie. Prix régulier $2.25 pour **$1.89**

75 autres services, 10 morceaux, Prix régulier $2.50 pour **$2.05**

25 autres patrons, fleuris et dorés

15 p. c. de Réduction

Set à table en cristal, 4 morceaux : Beurrier, sucrier, pot à lait, porte-cuillères, les 4 morceaux pour **25c**

100 plateaux à bonbons, à biscuits, à fruits en pierre décorée. Prix régulier 35c la pièce. Pour Noël et le Jour de l'An **20c**

Plateaux en Cristal Blanc et Opalisé depuis 10c pièce à **$1.00**

vaisselle en pierre blanche aussi

15 p. c. de Réduction

500 douzaines de Verres à boisson, à bière, à vin, à eau et à liqueurs.
Verres à vin, 50c pour **38c** la douzaine.
Verres à bière, 75c pour . .la douzaine **55c**

500 Articles de fantaisie en Porcelaine et Argenteries pour cadeaux de Noël et du Jour de l'An.

Département de Bonbons, Chocolats, Biscuits, Fruits et Bonbonnières

20,000 lbs de bonbons assortis.
2,000 lbs de chocolats assortis.
Bonbons pur sucre mélangés, la livre **06c**
Bonbons pur sucre mélangés, 3 lbs pour **20c**
Bonbons pur sucre mélangés, la livre **08c**
Bonbons pur sucre mélangés français, la livre **10c**
Bonbons pur sucre mélangés français, 2 lbs pour . . . **25c**
Bonbons de Fantaisie, depuis la livre . . . . . **15c à 50c**
Chocolat à la crème "Spécial" de M. Lespérance.
100 seaux, la livre **10c**
25 autres sortes de Chocolat Fry, depuis, la lb. **15c à 60c**
Chocolat Pur "Fry" en tablettes, etc., etc.

Biscuits

50 sortes depuis, la livre . . . . . **5c à 50c**

Bonbonnières, Bonbonnières,

Le plus grand assortiment dans Montmagny, au-delà de 500 Bonbonnières depuis . . . . . **05c à $8.00**

Oranges! Oranges! Oranges!

60 ORANGES "VALENCE" POUR 25c

Autres sortes, Californie, etc., etc., depuis, la doz. **09c à 50c**

Pommes, citrons, raisins verts, de table, amandes, grosses noix, peanuts, Avelines, deux livres pour **25c**
PAANUTS, la livre **10c**

Bas de Noel.-=- Bas de Noel.

Grand assortiment depuis 05c la pièce à **$1.25**
Tire au Chocolat, Tire au Coco, etc., etc.

Département des Epiceries, Tabacs, Cigares, Cigarettes et Pipes. Thé et Cafe de premier choix.

Gelée assortie d'essence, trois paquets pour **24c**

Suore rouge et rose, dragées pour crêmer des gâteaux.

Amandes et noix écalés.
Sucre en fleur, 2 lbs pour **15c**

Et une foule d'autres articles qu'il serait trop long d'énumérer ici.

Tabac, Cigares et Cigarettes en gros et en détail.
$500.00 actuellement en stock depuis 5c la pièce à . . **$8.00**

Pipes-= Pipes-= Pipes-=

Demandez la pipe spéciale de 25c réduite à **19c** pour d'ici au 1er janvier 1913.

Réduction de 20 pour cent sur toutes les autres pipes.

5,000 CIGARES EN STOCK

15 pour cent de Réductiontion sur tous ces cigares
Aussi Sacs à Tabac, Porte-Cigares.

Epices de toutes sortes, garanties pures

Asperges en boîtes, Pois français, Mayonnaise, Olives, Champignons.

Herbes pour préparer les volailles.

Marinades importées, etc., etc.

Clients servis avec politesse et diligence, - - - - Effets livrés à domicile.

Une visite est sollicitee

J.N.R. LESPERANCE,

MONTMAGNY.